



SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



« Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes en Midi-Quercy »

Appel à projets
Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Rapport d'activités final



SOMMAIRE

1- Eléments de cadrage sur l'opération	3
1. Le contexte territorial	4
2. Les objectifs de cette opération	6
3. La concertation au cœur de l'étude - les moyens humains et techniques qu'il était prévu de mobiliser ..	7
2- Les moyens effectivement mobilisés et la concertation mise en place.....	8
1. Les moyens humains et techniques mobilisés au niveau du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	9
2. La concertation.....	10
3. Les partenariats formalisés et les prestations	12
3- L'étude scientifique produite	13
1. Rappel des objectifs initialement définis	14
2. Une étude coordonnée par le CEN Midi-Pyrénées	14
3. L'identification des enjeux naturalistes du territoire	14
4. La méthodologie	15
4- Le livret pédagogique.....	45
1. Rappel des objectifs initialement définis	46
2. La méthodologie suivie pour élaborer le livret	46
3. Les impressions et la diffusion du livret et de courriers	50
5- Animations des 24 mai, 13 juin 2014 et autres actions de communication	52
1. Rappel des objectifs initialement définis	53
2. Déroulement des animations.....	55
4. Autres actions de communication sur cette opération	58
6- Regards croisés sur cette opération : recueil d'avis	59
1. Méthodologie suivie pour le recueil des avis.....	60
2. Avis de membres du groupe de travail sur cette opération	60
3. Avis de membres du groupe de travail sur les enjeux majeurs et sur les besoins en matière de biodiversité en Pays Midi-Quercy	63
7- Bilan financier (synthèse)	64
LISTE DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX	65
LISTE DES ANNEXES	66
PRINCIPAUX DOCUMENTS DE SYNTHESE DISPONIBLES – CONTACTS	67

1-

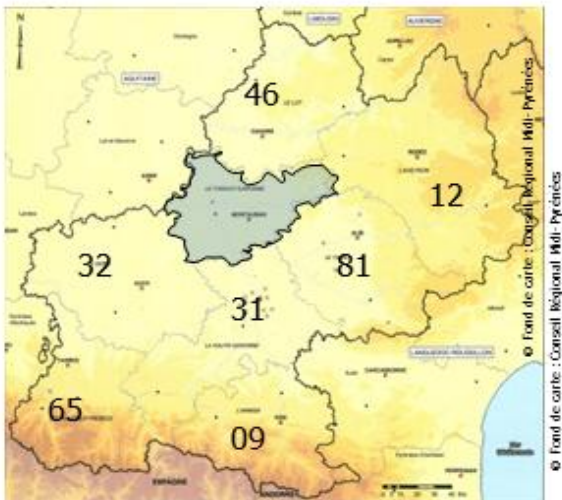
Eléments de cadrage sur l'opération

1. Le contexte territorial

En 2011, les acteurs du Pays Midi-Quercy ont marqué leur volonté de placer la forêt au cœur des réflexions sur le développement durable de ce territoire, en élaborant et en mettant en œuvre une **Charte Forestière de Territoire à l'échelle du Pays Midi-Quercy**.

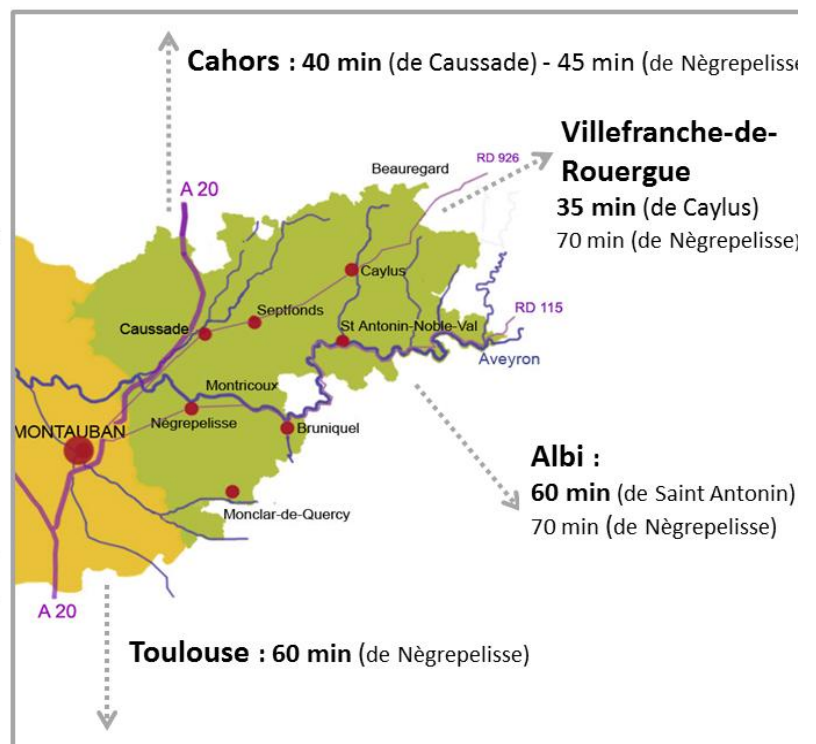
Le Pays Midi-Quercy, constitué entre 4 Communauté de communes, comprend 49 communes et compte, en 2014, près de 49 000 habitants (48 978). Il est porté et animé par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, créé en 2003. Il coordonne ou participe à des actions en cohérence avec le document fondateur du Pays - sa Charte de développement durable - de conventions territoriales et de différents programmes, plans et chartes thématiques : charte paysagère, charte forestière, Plan Climat Energie, Schéma de développement culturel, programme d'actions touristiques, programme européen LEADER, inventaire du patrimoine bâti, Plan local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi. En 2014, l'équipe technique de ce Pays comprend une quinzaine d'agents.

EN MIDI-PYRENEES

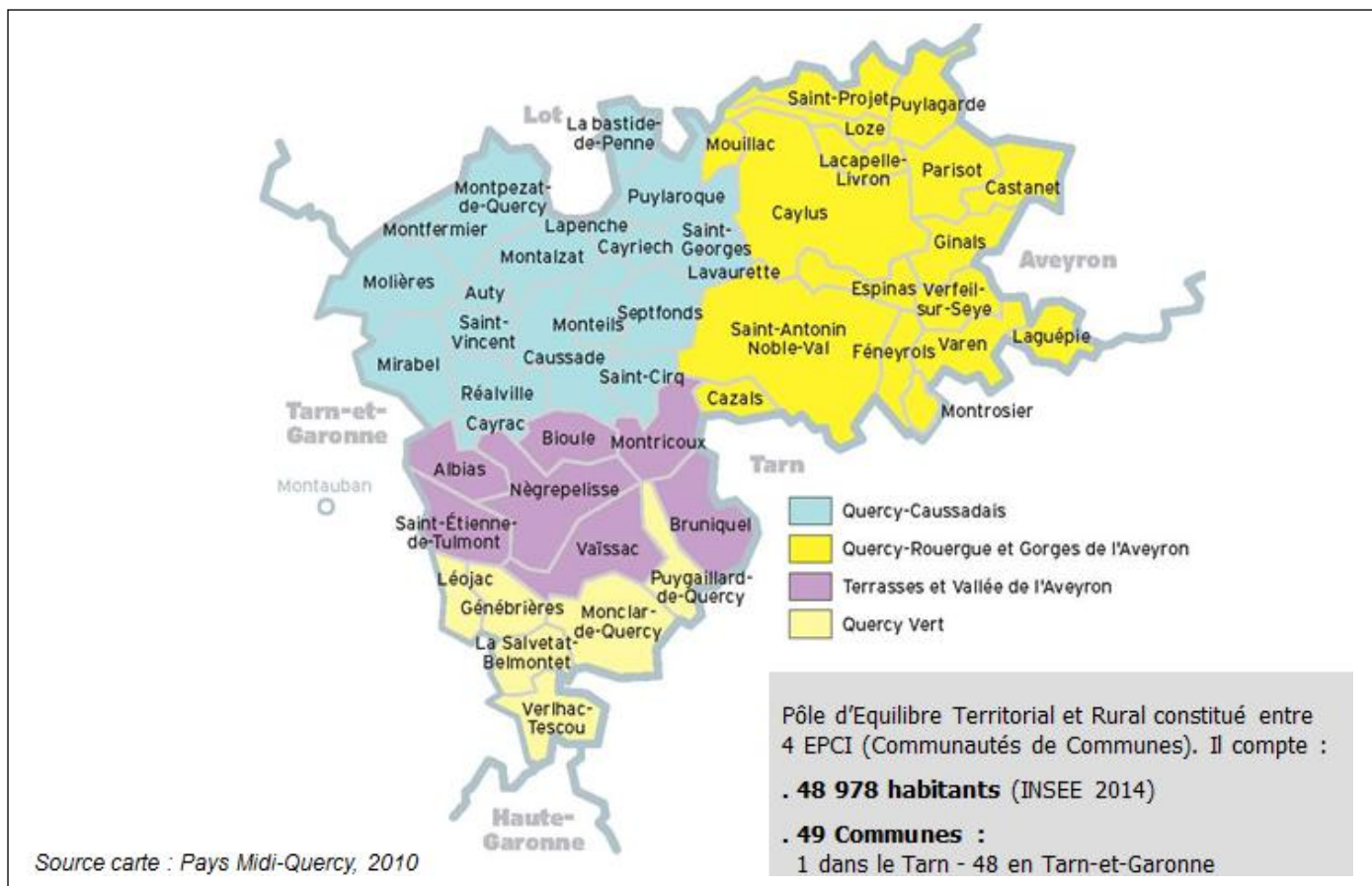


Sources : d'après fonds de carte IGN et Conseil Régional Midi-Pyrénées, 2006 - SMPMQ, 2009

EN TARN-ET-GARONNE (PARTIE EST)



Cartes de situation du Pays Midi-Quercy



Carte : périmètre du Pays Midi-Quercy : Communes et Communautés de Communes

Cette Charte Forestière de Territoire a bénéficié, pendant sa phase d'élaboration en 2011, de l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées. Cette Charte est le **fruit de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire** : élus, collectivités, organismes forestiers (CRPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés de Tarn-et-Garonne, coopérative forestière COFOGAR,...), acteurs du monde agricole (Fédération Départementale des CUMA Tarn-et-Garonne, CUMA locales, Chambre d'agriculture Tarn-et-Garonne...), association de promotion des énergies renouvelables (Quercy Energies), Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn-et-Garonne, naturalistes et association de l'environnement (Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, France Nature Environnement, CPIE Midi-Quercy,...)

Cette **démarche concertée** a permis, d'une part, de bénéficier d'une meilleure connaissance de l'espace boisé en Pays Midi-Quercy et, d'autre part, de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux relatifs aux fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt.

Au regard des principaux éléments d'analyse du diagnostic technique et des résultats de la concertation, 3 enjeux forestiers principaux ont été identifiés sur le territoire du Pays Midi-Quercy :

1. **Dynamiser la gestion forestière**
2. **Maintenir et développer les activités de la filière bois**
3. **Favoriser la multifonctionnalité de la forêt**

En conséquence, le plan d'action de la Charte forestière se structure autour de 6 grandes actions visant une valorisation économique, écologique et sociale de la forêt :

- Action 1. Agir sur le foncier pour dynamiser la gestion forestière
- Action 2. Créer, à travers un réseau de propriétaires forestiers, une dynamique de gestion forestière favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables
- Action 3. Développer et structurer la filière bois-énergie
- Action 4. Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt
- Action 5. Diffuser l'information relative à la filière forêt-bois
- Action 6. Suivre et animer la Charte Forestière de Territoire

Plan d'actions de la charte forestière de 2012 à 2014, validé par le Comité de Pilotage de la Charte Forestière de Territoire et le Comité Syndical du Pays Midi-Quercy fin 2011)

Au regard des objectifs fixés dans la Charte Forestière de Territoire, le Pays Midi-Quercy a choisi de répondre, en avril 2012, à l'appel à projets national « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier ».

Cet appel à projets, lancé dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, vise à encourager et à favoriser la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts.

Conscient de la nécessité d'appréhender cette biodiversité de manière concertée, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et ses partenaires (le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées, le Syndicat des Forestiers Privés de Tarn-et-Garonne, la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, le Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées, France Nature Environnement, la Fédération Départementale des Chasseurs de Tarn-et-Garonne, les services de l'Etat) se sont associés autour d'un projet et d'une ambition commune **« Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes en Midi-Quercy »** (réponse au lot 1).

Le dossier de candidature proposé a été retenu au niveau national par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

2. Les objectifs de cette opération

2.1. Introduction : état des connaissances

La présence de nombreux inventaires et mesures de gestion et de protection de l'environnement témoignent de la grande richesse écologique de ce territoire. Sont notamment présents en Pays Midi-Quercy :

- 5 sites Natura 2000, dont 4 Zones Spéciales de Conservation ¹
- 38 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- 3 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- 9 Espaces Naturels Sensibles
- une cinquantaine de sites inscrits et classés (patrimoine naturel et culturel)

Ces sites et inventaires permettent de bénéficier de connaissances relatives aux différents milieux naturels, aux espèces de la faune et de la flore présents sur le territoire, mais ils donnent une vision partielle et des données localisées insuffisantes pour caractériser, de manière fine, le territoire du point de vue de la biodiversité et des milieux forestiers. D'autre part, les liens entre espèces et milieux forestiers, et espèces et mesures de gestion ne sont pas toujours évidents à identifier. La biodiversité dite « ordinaire » n'est que peu appréhendée.

2.2. Objectifs de l'opération définie en réponse à l'appel à projets national

Les richesses floristiques et faunistiques de la forêt dépendent de la gestion mise en œuvre. A ce titre, les propriétaires forestiers qui exploitent leur forêt en suivant les principes d'une gestion durable sont les garants du maintien de la biodiversité.

Cependant, ils ne peuvent exercer leur activité dans le respect de la biodiversité que s'ils disposent de connaissances nécessaires à l'intégration de ces principes de gestion durable, ou s'ils sont en capacité de faire appel à des structures qui disposent de cette connaissance, et de données adaptées au territoire. Les documents de gestion durable des forêts intègrent déjà un certain nombre de préconisations, mais il s'agit, dans l'approche présentée, de **prendre en considération les spécificités du territoire, et d'adapter ainsi les préconisations aux enjeux locaux, c'est-à-dire de « mieux connaître, pour mieux gérer » dans le cadre d'une démarche partagée** (via des actions de concertation).

Le projet porté par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy vise donc :

➔ **A une meilleure connaissance des habitats et des espèces forestières du territoire et à une identification des zones à fort enjeux du point de vue de la biodiversité. Plus précisément, il s'agit de :**

- Mieux connaître et mieux appréhender la biodiversité remarquable et ordinaire en forêt : habitats et espèces représentatives des milieux forestiers de ce territoire,
- Identifier les zones forestières où les enjeux de maintien de la biodiversité sont importants et où il est donc pertinent et nécessaire de cibler les actions de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers.

¹ Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est maître d'ouvrage de l'animation des Documents d'objectifs (DOCOB) de deux de ces sites Natura 2000 : site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et site « Causse de Gaussou et sites proches »

Outre les habitats forestiers, il a été choisi de mettre en avant l'ensemble des **milieux et habitats associés aux milieux forestiers, formant généralement des mosaïques avec ces derniers**. Ils participent de manière importante à la diversité des ensembles forestiers, et constituent des corridors écologiques et fonctionnels de premier ordre. Dans ce cadre, le projet visait à :

- Une identification des espèces inféodées aux habitats forestiers et milieux associés en Pays Midi-Quercy
- Un croisement de deux type de diagnostics (habitats/ espèces) et à une identification des zones à plus fort enjeux.

➔ **Communiquer, « porter à connaissance », valoriser les données qui auront été recueillies. A cette fin, l'opération avait pour objet de :**

- Mener une réflexion partenariale entre naturalistes, forestiers et chasseurs, dans l'objectif de concilier les différents enjeux, notamment la préservation de la richesse biologique des milieux et les activités sylvicoles
- Emettre des préconisations de gestion forestière rationnelles et favorables à la biodiversité, en vue de favoriser un équilibre sylvo-cynégétique (sous forme de fiches techniques ou d'une charte de bonnes pratiques)
- Informer, sensibiliser (notamment les propriétaires forestiers puis le grand public) à la biodiversité forestière et aux moyens de la maintenir, par l'intermédiaire de d'animations et d'un document pédagogique.

3. La concertation au cœur de l'étude – les moyens humains et techniques qu'il était prévu de mobiliser

3.1 Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy : pilote de l'opération

Au niveau du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, il était prévu que cette opération soit suivie par Melle Laetitia MORABITO, chargée de mission charte forestière de territoire (sous la direction de M. Philippe DARBOIS), à hauteur de 40 % de son temps de travail. Cela représentait une dépense d'ingénierie interne de **19 030 € TTC** (réf. : montant prévu dans la convention passée entre l'Etat-MEDDE et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy).

3.2 Les partenaires techniques et financiers

Dans le cadre de l'appel à projets, **la qualité des partenariats établis ou envisagés aux différents stades du projet** (de l'élaboration à sa finalisation) notamment **entre les collectivités locales, les acteurs forestiers et la société civile** (associations environnementales, d'activités de loisirs en forêt ...) **était un critère de sélection des dossiers de candidature**. Celui-ci devait préciser, entre autres, les partenariats établis lors de l'élaboration du projet et la méthode de co-construction de ce projet ; les partenaires envisagés pour la mise en oeuvre du projet, le mode de gouvernance de l'opération **De ce point de vue, sur cette opération, il était prévu de mobiliser :**

- **UN GROUPE DE TRAVAIL** constitué de diverses structures, notamment : le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Midi-Pyrénées et d'autres partenaires scientifiques naturalistes ; le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées (CRPF MP) ; la Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne (FDC 82) ; le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Midi-Quercy (CPIE Midi-Quercy) ; le Syndicat des Forestiers Privés 82. Ce groupe devait se réunir en tant que de besoin pour la définition et la mise en oeuvre de l'opération.

- **UN COMITE DE PILOTAGE** constitué d'élus du Pays Midi-Quercy, du Conseil de Développement du Pays MQ, du Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées, du Syndicat des Forestiers Privés de Tarn-et-Garonne, de la Fédération Départementale des Chasseurs de Tarn-et-Garonne, de l'Office National des Forêts (ONF), du Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, de France Nature Environnement (FNE) Tarn-et-Garonne, de la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne (SSNTG 82), du Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBN PMP), de Nature Midi-Pyrénées, du CPIE Midi-Quercy, des services de l'Etat (DDT, DREAL, DRAAF), du Conseil Régional et du Conseil Général 82.

- **LES INSTANCES DU PAYS** : prévoir des temps de restitution au sein du Comité Syndical du Pays Midi-Quercy ainsi qu'auprès du Conseil de Développement du Pays.

LES FINANCEURS mobilisés sur cette opération sont :

- L'Etat (MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie).
- L'Union Européenne (projet soutenu par le fond FEADER dans le cadre du programme LEADER Midi-Quercy)
- Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (autofinancement)

Le bilan financier de cette opération (prévu / réalisé) est présenté à la fin du présent rapport d'activités.

2- Les moyens effectivement mobilisés et la concertation mise en place

1. Les moyens humains et techniques mobilisés au niveau du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

1.1 En 2013

L'animation et la coordination de cette opération a été assurée par Melle Laëticia MORABITO, chargée de mission Charte Forestière de Territoire et Natura 2000 au sein du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

La chargée de mission a notamment :

- rédigé les différentes conventions de partenariats
- fait le lien avec les différents détenteurs de données et les partenaires du projet
- donné un avis sur les différents documents et sur les cartographies
- organisé et animé 5 réunions de travail réunissant les différents partenaires du projet et une réunion du comité de pilotage (le 12 décembre)
- rédigé et diffusé les comptes rendus de réunion
- participé au séminaire de mi-parcours de l'appel à projets de la SNB « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier » qui s'est tenu le 28 novembre 2013 dans les locaux du MEDDE
- réalisé le suivi financier de l'étude (lien avec la DDT, suivi des tâches administratives requises pour procéder au paiement des différentes prestations...).

La coordination de l'étude a nécessité **38 jours de travail, représentant 19 % du temps de travail de la chargée de mission**. Le temps de travail réalisé en 2013, moins élevé que le nombre de jours prévisionnel, peut être expliqué entre autres par le temps requis pour la réalisation de l'étude scientifique (qui a pris plus de temps que prévu) ; les résultats de cette étude influençant les autres actions envisagées dans le cadre de l'opération, et servant de base à celles-ci.

1.2 En 2014

Suite à la suppression du poste d'animation de la charte forestière de territoire, au départ de Melle Laëticia MORABITO et à une modification dans la répartition du suivi de certaines actions d'animation de la charte forestière (suivi réparti entre plusieurs agents), l'animation et la coordination de cette opération a été assurée, au sein du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, par Melle Bertille DANIEL, chargée d'urbanisme et d'environnement.

Dans le cadre de l'avenant passé entre l'Etat et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sur cette opération en 2014, les dépenses prévisionnelles d'ingénierie ont été portées à **18 460 € TTC**, et les dépenses de communication majorées.

La chargée de mission a notamment :

- donné un avis sur les documents produits par les différents partenaires techniques ; assuré les liens et une communication régulière auprès de ces partenaires, de la DDT 82 et des élus du Pays Midi-Quercy (notamment au Président et au directeur du Syndicat Mixte du Pays et aux élus membres du Comité Syndical du Pays)
- coordonné l'élaboration du livret pédagogique « Préservons la biodiversité des milieux forestiers », en lien avec les différents partenaires techniques du groupe de travail qui a été mis en place
- coordonné l'édition du livret en concertation avec la chargée de communication du Pays (la conception graphique a été réalisée par celle-ci) et organisé sa diffusion sur support papier (en 4000 exemplaires) et sur support électronique
- organisé et animé 3 réunions du groupe de travail technique ; organisé et co-animé une réunion du comité de pilotage de la charte forestière avec la collaboration et des interventions de partenaires techniques et du chargé de mission Plan Climat Energie Territorial du Pays (le 26 novembre)
- participé à une réunion préparatoire aux animations, organisée par le CPIE Midi-Quercy (le 14 mai)
- participé à la préparation et au déroulement de 2 animations qui se sont déroulées le 24 mai (à Saint Antonin-Noble-Val) et le 13 juin (à Vaïssac)
- rédigé et diffusé des comptes rendus de réunion (17 janvier - 26 novembre)
- assuré une communication sur l'opération au grand public par l'intermédiaire du site Internet du Pays Midi-Quercy, de la newsletter électronique du Pays, de communiqués de presse, des animations réalisées et, plus ponctuellement, d'une émission sur une radio locale.

- réalisé le suivi administratif et financier de l'opération (liens réguliers avec la DDT, les divers prestataires, réalisation de tâches administratives requises pour procéder au paiement des différentes prestations, élaboration du dossier de demande d'acompte et de solde...)

La coordination de cette opération a nécessité, en 2014, **62 jours de travail, représentant 30,7 % du temps de travail de la chargée de mission.**

En résumé, en 2013 et en 2014 :

- cette opération a nécessité, au niveau du maître d'ouvrage, **100 jours de travail** au total
- **l'ensemble des dépenses prévisionnelles au titre de l'ingénierie interne ont été réalisées, et même dépassées** : elles se sont finalement élevées à 19 463,94 € TTC.

2. La concertation

2.1 La concertation est au cœur de cette opération

Cette opération est le fruit de la concertation entre des acteurs naturalistes, chasseurs, forestiers représentés notamment par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (M. Nicolas GOUIX), le CPIE Midi-Quercy (M. Philippe MANNELLA), le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, antenne de Caylus (M. Francis KESSLER), un naturaliste bénévole membre de la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne (M. Louis COUBES), la Fédération Départementale des Chasseurs, le Centre Régional de la Propriété Forestière (M. Johann HUBELE), **et certains autres acteurs du territoire**, représentés par le Pays Midi-Quercy, le Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy et la DDT 82 (M. Gilles LEBLANC).

Il a été mis en place, comme prévu :

- **UN GROUPE DE TRAVAIL** incluant une dizaine de structures : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP) ; le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées (CRPF MP) ; la Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne (FDC 82) ; le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Midi-Quercy (CPIE Midi-Quercy) ; le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBN PMP) ; la DDT 82 ; le Syndicat des Forestiers Privés 82 ; M. Louis COUBES (naturaliste, bénévole à la Société des Sciences Naturelles 82) ; le Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy ; France Nature Environnement ; l'Office National des Forêts 82.

Par ailleurs, ont participé ponctuellement à l'opération, notamment pour la fourniture de données : Nature Midi-Pyrénées (association) ; la CCI 82 ; la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 82.

Après la préparation du Dossier de candidature lié à l'appel à projets, ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en 2013 et 2014 pour préparer le déroulement et la mise en œuvre de cette opération (cf. page suivante).

- **UN COMITE DE PILOTAGE.** Le projet, son avancement et ses résultats ont été présentés lors de plusieurs réunions du **comité de pilotage de la Charte forestière de territoire**. Il s'est réuni une fois par an. Ses membres ont été invités à donner un avis sur cette opération. Ce comité comporte **plus de 65 structures**, dont entre autres : les 49 Communes du Pays Midi-Quercy, la DDT 82, l'ONF, le CRPF, la Fédération départementale des CUMA, les chambres consulaires, l'ADEME, l'ARPE, Quercy Energies, tous les membres du groupe de travail mentionné...
- **LE COMITE SYNDICAL DU PAYS MIDI-QUERCY**, organe décisionnaire du Syndicat Mixte comportant une quarantaine de membres élus, a été tenu informé de l'avancement du projet lors de diverses réunions du comité syndical du Pays Midi-Quercy. En 2014, notamment, plusieurs notes d'information ont été rédigées et diffusées aux élus, en vue de ces réunions du comité syndical (pour les séances du 12 décembre – 10 juillet – 22 mai – 10 mars). En 2013, des notes écrites sur cette opération n'ont pas été transmises avant ces réunions, toutefois, des informations ont pu être diffusées oralement, lors des réunions du comité syndical du Pays (exemple : lors des séances du comité syndical du 14 octobre et du 16 décembre).

Le Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy a été associé principalement dans le cadre du groupe de travail et a été destinataire des informations diffusées dans le cadre des principales actions de communication.

2.2 Les étapes majeures de la concertation sur cette opération

Une concertation a été réalisée en amont, lors de la préparation du Dossier de candidature en réponse à l'appel à projets « *Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier* ». Les actions réalisées dans cette phase amont ne sont pas présentées dans le présent rapport d'activités .

En 2013

5 réunions avec des partenaires techniques ont été organisées entre janvier et octobre 2013 :

Le 16 janvier – 8 mars – 24 mai – 9 septembre – 2 octobre.

La réunion du comité de pilotage de la charte forestière s'est tenue le 12 décembre.

De nombreux échanges par courrier électronique et téléphone ont eu lieu entre les différents partenaires.

L'étude a pu avancer grâce à cette concertation : la méthodologie a été affinée au fur et à mesure des discussions, de même les analyses à mener ont été identifiées et précisées au cours des différents échanges.

Les réunions mobilisant l'ensemble des acteurs ont permis en outre d'échanger sur les tenants et les aboutissants de l'étude scientifique, sur la méthodologie à mettre en œuvre, sur les données à mobiliser, sur les analyses à mener en fonction des données et des contraintes rencontrées...

Les réunions ont notamment été le moment de tester la pertinence de croisements de telles et telles données pour mener à bien l'analyse.

Toutes les analyses menées ont été le résultat de discussions, de débats, et ont été validées par l'ensemble des membres partenaires du projet.

En 2014

4 réunions avec le groupe de travail ont été organisées :

. 3 réunions en salle : 31 octobre - 26 février - 17 janvier

. 1 réunion sur plusieurs sites, pour préparer les animations prévues : le 14 mai.

Plusieurs membres du groupe de travail étaient également présents lors des 2 animations organisées, le 24 mai (à Saint Antonin-Noble-Val) et le 13 juin (à Vaïssac), notamment en tant qu'intervenants auprès du public.

La réunion du comité de pilotage de la charte forestière s'est tenue le 26 novembre. Lors de cette réunion, l'opération réalisée a été présentée de manière relativement détaillée, par la chargée de mission urbanisme environnement du Pays Midi-Quercy et par plusieurs membres du groupe de travail tels que le CEN MP, le CRPF et le CPIE Midi-Quercy. M. COUBES (bénévole à la société des sciences naturelles 82) et M. KESSLER (CBN PMP, antenne de Caylus) ont également pu apporter un témoignage sur les actions réalisées, auxquelles ils ont pris part. La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays Midi-Quercy a rédigé le compte-rendu de cette réunion, en concertation avec le chargé de mission Plan Climat Energie Territorial.

Ce comité de pilotage a été préparé en concertation avec les principaux partenaires membres du groupe de travail, notamment par une réunion de travail qui s'est tenue le 31 octobre (animée par le Pays Midi-Quercy) et par l'envoi (par le Pays) de la présentation envisagée, pour avis et compléments (cf. présentation diffusée pour avis et compléments le 29 octobre, ainsi que le 18 novembre), à une dizaine de personnes.

D'une manière générale, le déroulement de cette opération a également fait l'objet de nombreux échanges avec le groupe de travail (par courrier électronique et par téléphone), en particulier pour la préparation du livret d'information et de recommandations destinée aux propriétaires forestiers, et pour la préparation des animations. Des informations plus précises sur ces sujets figurent dans la suite du rapport d'activités.

En résumé, entre 2013 et 2014 :

9 réunions de travail avec des partenaires techniques (cf. groupe de travail)

2 réunions du comité de pilotage de la charte forestière, soit une par an

2 animations sur le terrain d'une demi-journée chacune pour les propriétaires forestiers et le grand public

De nombreux échanges par courrier électronique et téléphone entre les membres du groupe de travail

Des informations sur le projet diffusées durant l'opération, à plusieurs reprises, aux élus du comité syndical du Pays

Des informations complémentaires sur les réunions qui se sont tenues en 2013 et en 2014 (fiches de présence, comptes rendus disponibles, photos...) figurent dans les Annexes du présent Rapport d'activités.

3. Les partenariats formalisés et les prestations

Les structures qui sont intervenues dans ces cadres-là sont les suivantes :

- **CEN Midi-Pyrénées** : travail sur l'élaboration de l'étude scientifique (définition des zones forestières à fort enjeux d'un point de vue du maintien de la biodiversité avec réalisation de diagnostics sur les habitats et les espèces) ; la participation à l'élaboration de recommandations techniques et à la valorisation des connaissances scientifiques produites.

- **CRPF Midi-Pyrénées** : travail sur l'identification et la caractérisation des habitats forestiers et des milieux forestiers associés (mise à disposition et analyse de données pour l'identification et la caractérisation des milieux forestiers, tels que les données de l'IFN, des cartographies...); sur la participation à l'élaboration de recommandations techniques et à la communication-sensibilisation du public (propriétaires forestiers).

De plus, le CRPF a réalisé des envois d'invitation pour l'animation du 13 juin auprès de propriétaires forestiers, pour le compte du Pays Midi-Quercy (cf. adresses de propriétaires dont dispose le CRPF).

- **Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne** : travail sur la définition de zones forestières à fort enjeux d'un point de vue du maintien de la biodiversité (mise à disposition de données issues de l'inventaire des mares établi par la FDC et de recensements nocturnes sur les communes du Pays Midi Quercy) ; sur la participation à l'élaboration de recommandations techniques et à la communication- sensibilisation du public.

- **CPIE Midi-Quercy** : prestation liée à l'organisation des animations des 24 mai et 13 juin 2014. Des informations plus précises sont mentionnées dans la partie 5 (titre 1.1).

- **Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, et association Nature Midi-Pyrénées** : prestations pour la mise à disposition de données naturalistes.

- **CCI de Tarn-et-Garonne** : prestation pour la mise à disposition de fichiers d'adresses postales d'entreprises exerçant une activité liée à des travaux forestiers (exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, bûcherons, débardeurs et scieries inscrits dans le répertoire de la CCI du Tarn-et-Garonne).

- Pour mémoire : la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn-et-Garonne** a également mis des données à la disposition du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, à titre gracieux.

- **TechniPrint** : prestation d'impressions du livret d'information et de recommandations ; de pliage et d'impressions du courrier de présentation des livrets établi à l'attention des propriétaires forestiers.

- **La Poste et NEOLOG** : prestations pour la mise sous pli des livrets et de lettres d'accompagnement ainsi que pour l'affranchissement et l'envoi de ces courriers auprès de propriétaires forestiers du territoire.

Des informations complémentaires sur ces sujets figurent dans les Annexes du présent Rapport d'activités.

3- L'étude scientifique produite

1. Rappel des objectifs initialement définis

L'étude visait à identifier des zones forestières à fort enjeux du point de vue de la biodiversité (ci-après nommés « enjeux naturalistes »). Cette identification devait être effectuée en établissant deux types de diagnostics :

- Un diagnostic visant à identifier et à caractériser les « habitats forestiers et milieux forestiers associés » estimés intéressants du point de vue de la biodiversité (via une prise en compte des inventaires existants type ZNIEFF, peuplements IFN... et de milieux d'intérêt : ripisylves, mare, zones humides...)
- Un diagnostic visant à identifier « les espèces inféodées aux habitats forestiers et milieux forestiers associés » (base : inventaires et atlas existants)

Afin d'identifier les zones à fort enjeux du point de vue de la biodiversité, **ces deux diagnostics devaient ensuite être croisés** (cf. détermination des habitats et des espèces sensibles à la gestion forestière et à la non-gestion, par types de peuplements).

De plus, l'étude devait permettre d'identifier les « espèces déterminantes » des espaces forestiers du Pays Midi-Quercy.

2. Une étude coordonnée par le CEN Midi-Pyrénées

Le volet analyse des enjeux naturalistes du territoire en lien avec la forêt a été coordonné par le Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées en association avec les différents partenaires techniques du projet. L'étude a été scindée en 2 étapes principales :

- L'identification des enjeux naturalistes du territoire
- La caractérisation d'espèces forestières en lien avec les types de peuplements.

3. L'identification des enjeux naturalistes du territoire

Les enjeux naturalistes du Pays Midi-Quercy ont été traités sur la base des données d'espèces connues sur le territoire, recueillies auprès de différentes structures naturalistes locales et régionales. Ces données ont servi à l'établissement de :

- la liste des espèces connues en Pays Midi-Quercy. Pour chacune d'entre elles, leur affinité envers les milieux forestiers a été qualifiée
- la liste des espèces forestières remarquables du Pays Midi-Quercy
- une compilation de données dans un logiciel de SIG (QGIS 2.4) en vue de traitements cartographiques.

A partir de cette compilation, une synthèse des données par maille a été produite afin de dégager les secteurs à plus forts enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire.

4. La méthodologie

4.1 Le recueil des données

Le recueil des données s'est articulé autour des structures régionales qui centralisent les données naturalistes de la région, notamment à travers la réalisation d'Atlas ou de programmes de connaissance comme par exemple la modernisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Toutefois, la Société de Sciences Naturelles de Tarn et Garonne, porteuse de plusieurs démarches d'atlas à l'échelle du département n'a pas souhaité participer au projet.

Structures sollicitées	Données recueillies	Convention
Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	Données Flore	Convention CBN PMP -CEN MP - SMPMQ
Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées (CBNPMP)	Données Faune et Flore, Atlas des Papillons de Midi-Pyrénées, Atlas des araignées de Midi-Pyrénées	Convention CEN MP - SMPMQ
DREAL Midi-Pyrénées	Données ZNIEFF	Convention DREAL-SMPMQ-CRPF MP - CEN MP
Fédération des Chasseurs 82	Localisation des mares	Convention SMPMQ-FDC 82
Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées (CEN- GCMP)	Atlas des Chauves-souris de Midi-Pyrénées	Convention CEN MP - SMPMQ
Nature Midi-Pyrénées (BAZNAT)	Atlas des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées	Convention NMP - SMPMQ
	Atlas des mammifères de Midi-Pyrénées	
	Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-pyrénées	
	Données Baznat	
Société de Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne	Pas de données fournies	

Tableau : Structures sollicitées pour le recueil des données de l'étude scientifique

Au total, 23 792 données ont été recueillies auprès des différentes structures sollicitées. Une zone tampon de 2 Km autour du périmètre du Pays Midi-Quercy a été considérée dans ce recueil pour intégrer des enjeux proches potentiels sur le territoire.

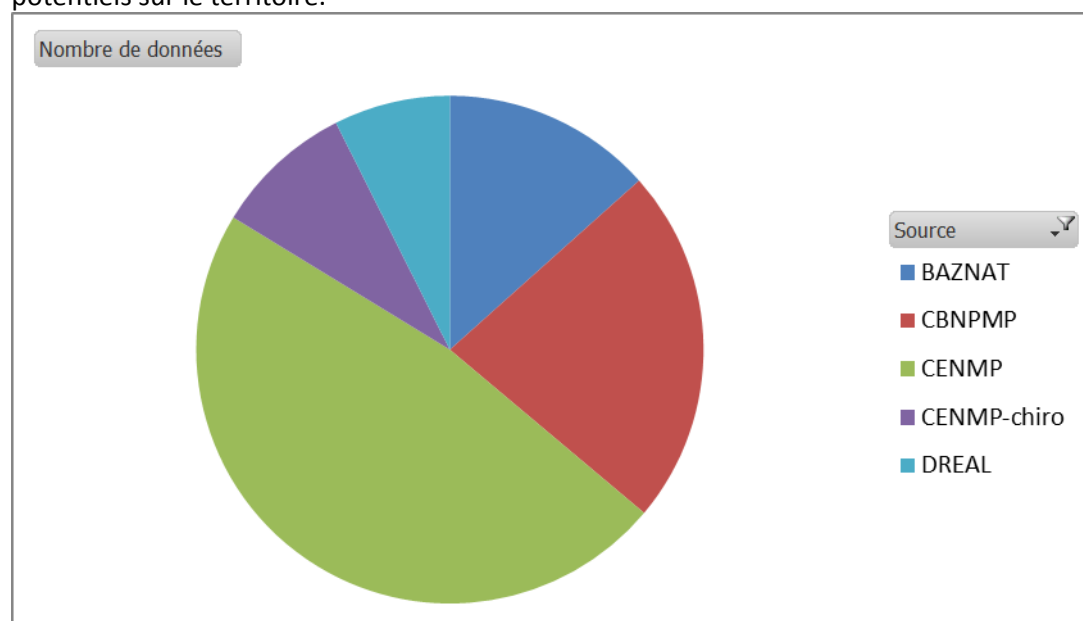


Figure : Origine des données naturalistes recueillies (n=23 792)

A. La caractérisation des espèces

Les espèces sont caractérisées en fonction de leur affinité envers le milieu forestier et en fonction de leur caractère remarquable.

L'affinité des espèces envers les milieux forestiers a été qualifiée par les experts partenaires du projet :

Groupe taxonomique	Contributeur
Faune	Equipe du CEN Midi-Pyrénées, Fédération des chasseurs 82
Fonge	Gilles CORRIOL (Conservatoire Botanique National - CBNPMP)
Flore	Louis COUBES, Francis KESSLER (Conservatoire Botanique National - CBNPMP)

Tableau : Partenaires techniques ayant contribué à la qualification de l'affinité forestière des espèces

Par « affinité forestière », on entend les espèces qui dépendent plus ou moins des milieux forestiers ou d'arbres forestiers. 3 catégories ont été retenues :

- Espèce forestière
- Espèce en partie forestière
- Espèce non forestière

Les espèces « en partie forestière » sont des espèces non strictement dépendantes de caractéristiques forestières mais fréquemment rencontrées dans les forêts.

Le caractère remarquable des espèces est lié au statut des espèces. Il reflète les espèces rares, menacées ou devant faire objet d'une attention particulière sur le territoire.

Pour la faune, la liste des espèces considérées comme remarquables se base sur la **liste des espèces déterminantes ZNIEFF et déterminantes dans le cadre de la SCAP (Stratégie nationale de Création des Aires Protégées)**. Le choix d'utiliser ces critères s'appuie sur le caractère récent de ces travaux qui sont issus d'une longue phase de concertation avec l'ensemble des acteurs naturalistes régionaux. Le fait d'utiliser des listes locales permet d'éviter la considération d'espèces à enjeux au niveau national et international mais largement répandues au niveau local. **Le but étant dans cette étude de discriminer, par la présence d'espèces, les milieux forestiers à enjeux. Si les espèces largement répandues sur le territoire d'étude sont introduites dans notre analyse, ces dernières limiteront nos capacités à identifier les secteurs les plus remarquables.**

Pour la flore, la liste des espèces considérées comme remarquables se base sur **les espèces déterminantes ZNIEFF, la liste des espèces protégées en France, Midi Pyrénées et en Tarn-et-Garonne et sur les résultats préliminaires de liste rouge en Midi-Pyrénées.**

B. Traitement des données

L'ensemble des données ont ensuite été compilées dans un tableur Excel et intégrées en tant que couche cartographique (.shp) dans le logiciel de SIG (Système d'information Géographique) QGIS (www.qgis.org/).

Une des difficultés rencontrées dans la gestion de ces données est l'hétérogénéité du type de données recueillies. Les données d'Atlas ont pour la plupart du temps été fournies à la maille (UTM 10 km *10 km, maille 1/50 000^e). Certaines données ne sont disponibles qu'à l'échelle de la commune, d'autres correspondent à un zonage écologique (ex : une ZNIEFF) ou à une zone d'étude (ex : un massif forestier).

En raison de cette difficulté d'homogénéisation, la synthèse de ces données dans un système maillé facilite grandement l'intégration de connaissances disponibles. Cette synthèse a été effectuée selon le maillage 5 * 5 km du territoire national, disponible sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (<http://inpn.mnhn.fr>).

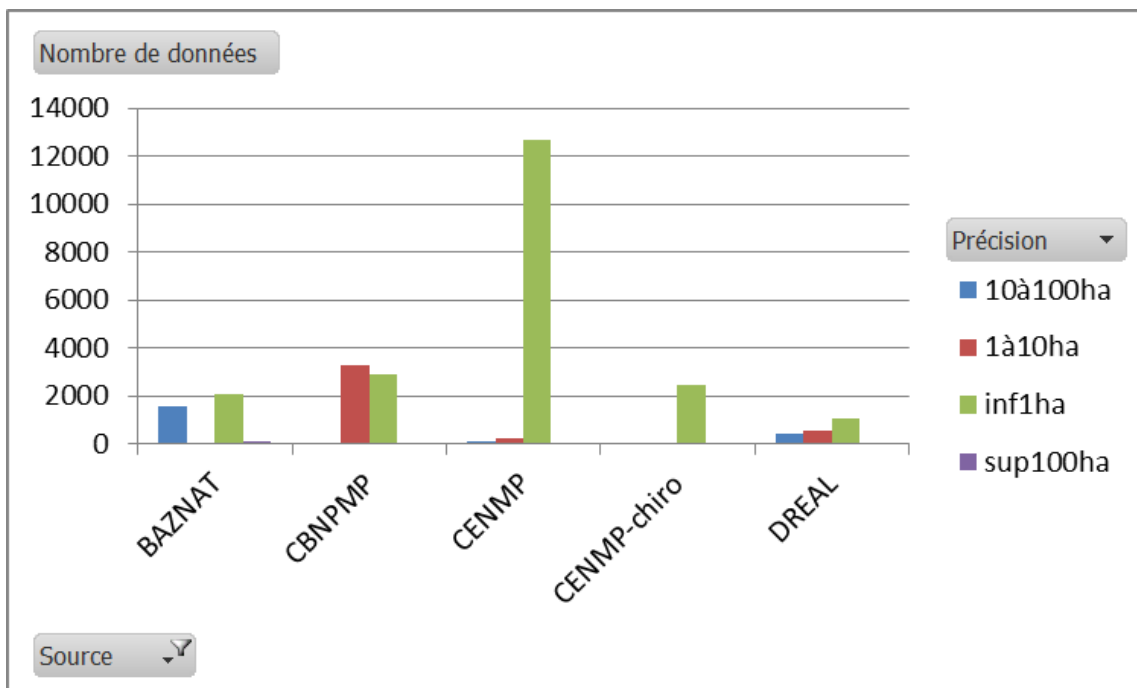


Figure : Précision sur les données recueillies

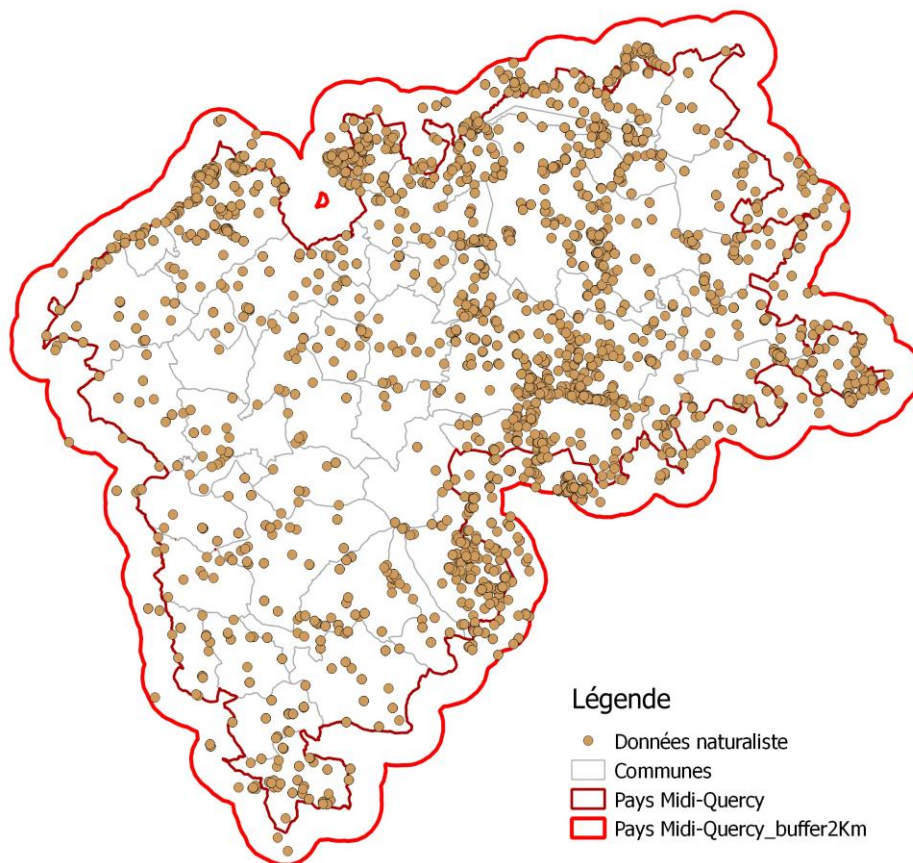
C. Résultats

C1. Recueil de données

Plus de 23 000 données correspondant à 2646 espèces, sous espèces et variétés ont été recensées sur le territoire d'étude. Chaque espèce a été observée en moyenne 3 fois sur le territoire avec une importante variation selon les cas. Ainsi, près de 1000 espèces n'ont été observées qu'une seule fois et 50 % des espèces ont été notées au maximum 3 fois.

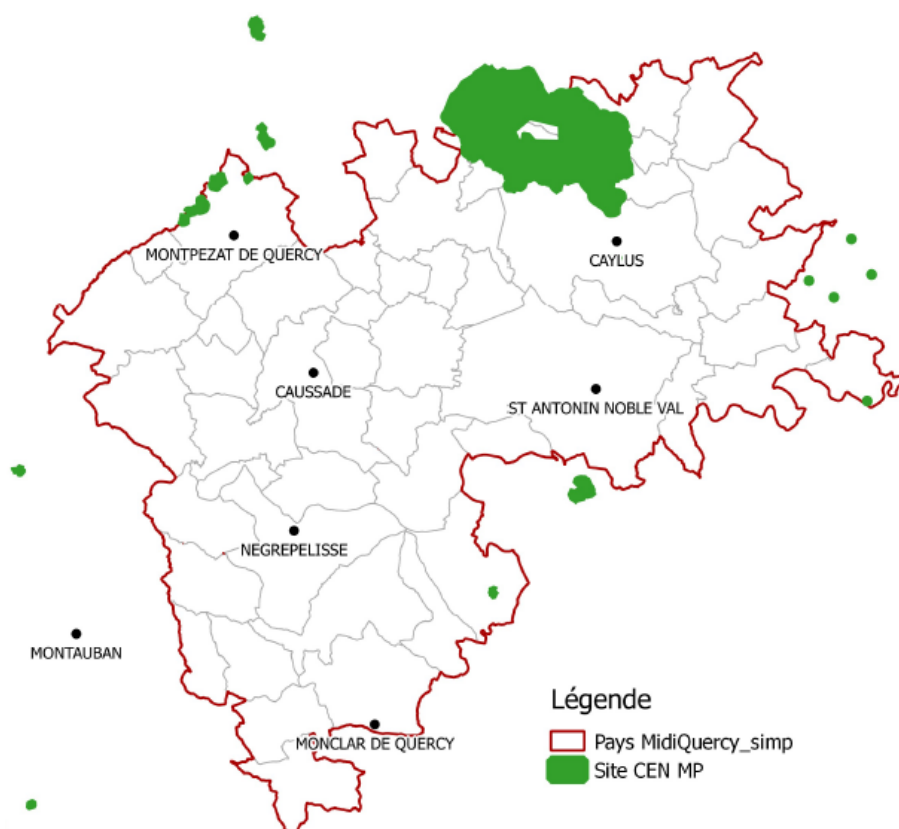
	Espèce	Sous espèces	Variété	TOTAL
Faune	1220	34		1254
Fonge	86	1	1	88
Flore	1099	186	19	1304
Total	2405	221	20	2646

Tableau : Nombre de données recueillies pour la faune, la fonge et la flore



Carte : Répartition des données naturalistes précises recueillies sur le Pays Midi-Quercy et ses environs (2Km)

Les données se répartissent de manière non homogène sur le territoire. Une part importante des données acquises sont en lien avec les programmes menés par le Conservatoire d’Espaces Naturels sur les zones humides de la vallée du Lemboulas, sur la gestion du terrain militaire de Caylus et sur la présence de site en gestion conservatoire sur le territoire. **Ainsi, plus de 50 % des données naturalistes recueillies proviennent de la base de données du Conservatoire d’Espaces Naturels.**



Carte : Localisation des sites gérés par le Conservatoire d’Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CE N MP)

Un second facteur influence la répartition des données : une connaissance plus approfondie des secteurs d'intérêt écologique reconnus et notamment des ZNIEFF.

Une carte de la localisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique au sein du Pays Midi-Quercy est présentée ultérieurement dans le présent Rapport d'activités (*titre E5 : cartes pages 37-38*).

C2. Caractérisation des espèces à affinité forestière et remarquables

Parmi les espèces recensées, 675 espèces sont considérées comme ayant une affinité envers les milieux forestiers.

Espèce à affinité forestière	OUI	EN PARTIE	TOTAL
Animalia	247	57	304
Fungi	43	17	60
Plantae	195	116	311
Total	485	190	675

Tableau : Nombre d'espèces recensées considérées comme ayant une affinité forestière

Sur les 304 espèces de faune rattachées aux milieux forestiers, 55 sont considérées comme remarquables :

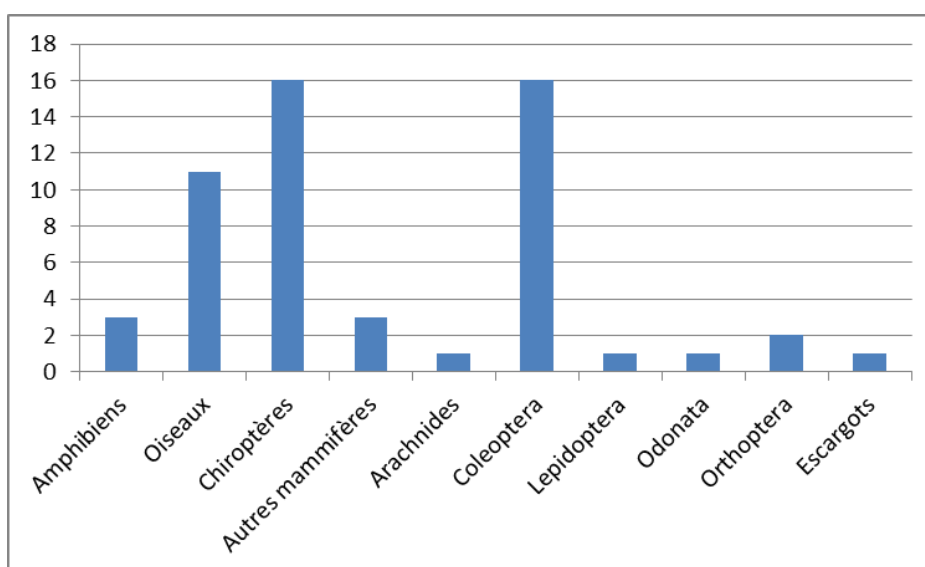


Figure : Nombre d'espèces remarquables par groupe taxinomique pour la faune

Les groupes d'espèces majeurs concernant les enjeux forestiers sont les chiroptères et les coléoptères.

Les chiroptères ont un attachement aux milieux forestiers en termes de gîtes pour certaines espèces qui utilisent les cavités d'arbres, les fissures (Bodin, 2011). Les coléoptères sont, pour un grand nombre, spécialisés dans la dégradation du bois mort (Brustel, 2001).

Les oiseaux ont également une importance particulière, avec notamment plusieurs espèces de rapaces strictement inféodées aux milieux forestiers pour la nidification et l'alimentation.

Sur les 195 espèces de flore rattachées aux milieux forestiers, 48 sont considérées comme remarquables.

Quatre espèces de fonge ont également été considérées comme remarquables.

La liste complète des espèces remarquables à affinité forestière est fournie dans les pages suivantes (107 espèces).

Liste des espèces remarquables à affinité forestières identifiées sur le territoire du Pays Midi-Quercy

REGNE	CLASSE	ORDRE	FAMILLE	LB_NOM_REF	Espèce protégée	Espèce Chassable	Statut	ZNIEFF	Statut SCAP	LR Regional Flore	Espèces à affinités forestières
Animalia	Arachnida	Araneae	Linyphiidae	<i>Palliduphantes alutacius</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Anthribidae	<i>Platyrhinus resinosus</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Biphyllidae	<i>Biphyllus lunatus</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Buprestidae	<i>Eurythyrea quercus</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Cerambycidae	<i>Cerambyx cerdo</i>	oui		N12, CDH2, CDH4, IBE2	ZNIEFF	3		oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Cetoniidae	<i>Gnorimus variabilis</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Cetoniidae	<i>Osmoderma eremita</i>	oui		N12, CDH2, CDH4, IBE2	ZNIEFF	1+		oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Cetoniidae	<i>Protaetia speciosissima</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Elateridae	<i>Elater ferrugineus</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Elateridae	<i>Ischnodes sanguinicollis</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Elateridae	<i>Limoniscus violaceus</i>	oui		CDH2	ZNIEFF	1+		oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Elateridae	<i>Megapenthes lugens</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Lucanidae	<i>Sinodendron cylindricum</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Melandryidae	<i>Dircaea australis</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Tenebrionidae	<i>Pseudocistela ceramboides</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Tenebrionidae	<i>Tenebrio opacus</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Coleoptera	Trogositidae	<i>Temnochila caerulea</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Satyrium pruni</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Odonata	Cordulegastridae	<i>Cordulegaster bidentata</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Cyrtaspis scutata</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Insecta	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Phaneroptera falcata</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Malacostraca	Decapoda	Astacidae	<i>Austropotamobius pallipes</i>	oui		NEC1, CDH2, CDH5, IBE3	ZNIEFF	2+		oui
Animalia	Amphibia	Urodela	Salamandridae	<i>Lissotriton helveticus</i>	oui		NAR3, IBE3	ZNIEFF			En partie
Animalia	Amphibia	Urodela	Salamandridae	<i>Salamandra salamandra</i>	oui		NAR3, IBE3	ZNIEFF			oui
Animalia	Amphibia	Urodela	Salamandridae	<i>Triturus marmoratus</i>	oui		NAR2, CDH4, IBE3	ZNIEFF			oui

Liste des espèces remarquables à affinité forestières identifiées sur le territoire du Pays Midi-Quercy

REGNE	CLASSE	ORDRE	FAMILLE	LB_NOM_REF	Espèce protégée	Espèce Chassable	Statut	ZNIEFF	Statut SCAP	LR Regional Flore	Espèces à affinités forestières
Animalia	Aves	Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Scolopax rusticola</i>	oui	oui	CDO21, CDO32, IBE3, IBO2, Ngib_ch_1	ZNIEFF			oui
Animalia	Aves	Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia turtur</i>	oui	oui	CDO22, IBE3, IBO2, Ngib_ch_1	ZNIEFF			oui
Animalia	Aves	Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter gentilis</i>	oui		NO3, IBE2, IBO2, NO6	ZNIEFF			oui
Animalia	Aves	Falconiformes	Accipitridae	<i>Circaetus gallicus</i>	oui		CDO1, NO3, IBE2, IBO2	ZNIEFF	1-		oui
Animalia	Aves	Falconiformes	Accipitridae	<i>Hieraetus pennatus</i>	oui		CDO1, NO3, IBE2, IBO2	ZNIEFF	2-		oui
Animalia	Aves	Falconiformes	Accipitridae	<i>Milvus milvus</i>	oui		CDO1, NO3, IBE2, IBO2	ZNIEFF	1-		oui
Animalia	Aves	Passeriformes	Fringillidae	<i>Loxia curvirostra</i>	oui		NO3, IBE2	ZNIEFF			oui
Animalia	Aves	Passeriformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	oui		NO3, IBE2	ZNIEFF			oui
Animalia	Aves	Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos medius</i>	oui		CDO1, NO3, IBE2	ZNIEFF	2+		oui
Animalia	Aves	Piciformes	Picidae	<i>Dryocopus martius</i>	oui		CDO1, NO3, IBE2	ZNIEFF			oui
Animalia	Aves	Piciformes	Picidae	<i>Jynx torquilla</i>	oui		NO3, IBE2	ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Carnivora	Mustelidae	<i>Martes martes</i>	oui	oui	CDH5, IBE3, Ngib_ch_1	ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Molossidae	<i>Tadarida teniotis</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			En partie
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Rhinolophidae	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF	1+		oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Barbastella barbastellus</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Eptesicus serotinus</i>	oui		NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			En partie

Liste des espèces remarquables à affinité forestières identifiées sur le territoire du Pays Midi-Quercy

REGNE	CLASSE	ORDRE	FAMILLE	LB_NOM_REF	Espèce protégée	Espèce Chassable	Statut	ZNIEFF	Statut SCAP	LR Regional Flore	Espèces à affinités forestières
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Hypsugo savii</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			En partie
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis alcathoe</i>	oui		NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis bechsteinii</i>	oui		NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF	2-		oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis mystacinus</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis nattereri</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Nyctalus leisleri</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Nyctalus noctula</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			En partie
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE3, IBO2	ZNIEFF			En partie
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			En partie
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Plecotus auritus</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Plecotus austriacus</i>	oui		IBOEU, NM2, CDH4, IBE2, IBO2	ZNIEFF			oui

Liste des espèces remarquables à affinité forestières identifiées sur le territoire du Pays Midi-Quercy

REGNE	CLASSE	ORDRE	FAMILLE	LB_NOM_REF	Espèce protégée	Espèce Chassable	Statut	ZNIEFF	Statut SCAP	LR Regional Flore	Espèces à affinités forestières
Animalia	Mammalia	Rodentia	Muridae	<i>Mus spretus</i>				ZNIEFF			oui
Animalia	Mammalia	Soricomorpha	Soricidae	<i>Suncus etruscus</i>	oui		IBE3	ZNIEFF			oui
Fungi	0	Entolomatales	Entolomataceae	<i>Clitopilus pinsitus</i>				ZNIEFF			oui
Fungi	0	Entolomatales	Entolomataceae	<i>Entoloma placidum</i>				ZNIEFF			oui
Fungi	Basidiomycetes	Agaricales	Crepidotaceae	<i>Crepidotus crocophyllus</i>				ZNIEFF			oui
Fungi	Basidiomycetes	Agaricales	Crepidotaceae	<i>Crepidotus subverrucisporus</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Asparagaceae	<i>Convallaria majalis</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Asparagaceae	<i>Polygonatum multiflorum</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Asparagaceae	<i>Scilla bifolia</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Asparagaceae	<i>Tractema lilio-hyacinthus</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Orchidaceae	<i>Cephalanthera rubra</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Orchidaceae	<i>Epipactis atrorubens</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Orchidaceae	<i>Epipactis helleborine subsp. helleborine</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Orchidaceae	<i>Epipactis microphylla</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Orchidaceae	<i>Epipactis palustris</i>	oui		PD 82	ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Orchidaceae	<i>Neottia nidus-avis</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Orchidaceae	<i>Orchis provincialis</i>	oui		PN1	ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Asparagales	Orchidaceae	<i>Orchis simia</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	<i>Aster amellus</i>	oui		PN1	ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	<i>Cyanus triumfettii</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	<i>Inula spiraeifolia</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	<i>Leucanthemum subglaucum</i>	oui		PR MP	ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Asterales	Campanulaceae	<i>Campanula persicifolia</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Brassicales	Brassicaceae	<i>Hesperis matronalis</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Cornales	Cornaceae	<i>Cornus mas</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Dipsacales	Adoxaceae	<i>Adoxa moschatellina</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Dipsacales	Caprifoliaceae	<i>Lonicera etrusca</i>				ZNIEFF			En partie

Liste des espèces remarquables à affinité forestières identifiées sur le territoire du Pays Midi-Quercy

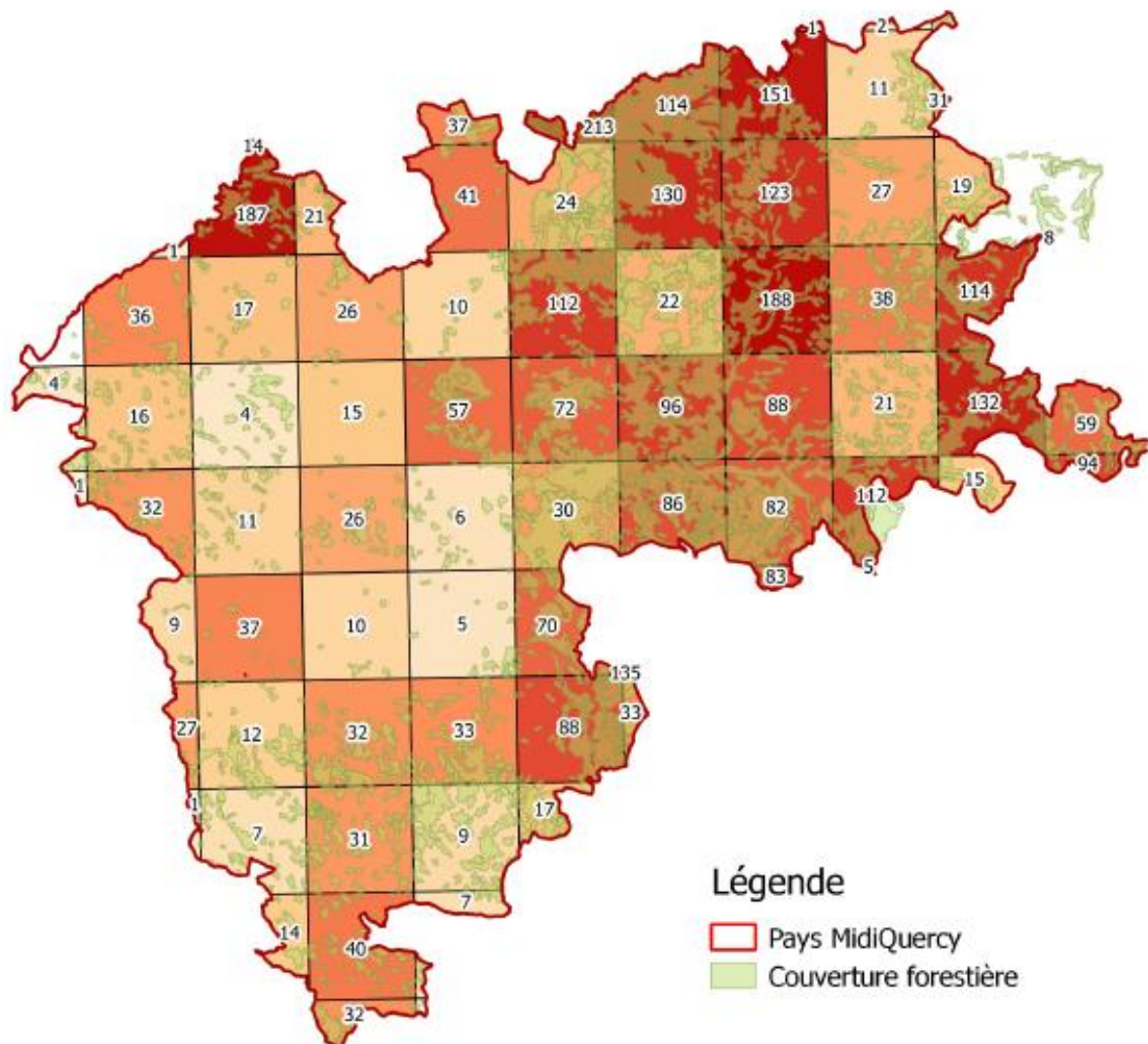
REGNE	CLASSE	ORDRE	FAMILLE	LB_NOM_REF	Espèce protégée	Espèce Chassable	Statut	ZNIEFF	Statut SCAP	LR Regional Flore	Espèces à affinités forestières
Plantae	Equisetopsida	Equisetales	Equisetaceae	<i>Equisetum hyemale</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Ericales	Balsaminaceae	<i>Balsamina lutea</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Ericales	Ericaceae	<i>Arbutus unedo</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Ericales	Ericaceae	<i>Erica scoparia</i>				ZNIEFF			en partie
Plantae	Equisetopsida	Fabales	Fabaceae	<i>Cytisus germanicus</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Fabales	Fabaceae	<i>Trifolium rubens</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Fabales	Fabaceae	<i>Vicia bithynica</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Lamiales	Lamiaceae	<i>Melittis melissophyllum</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Lamiales	Oleaceae	<i>Fraxinus angustifolia</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Lamiales	Oleaceae	<i>Jasminum fruticans</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Lamiales	Orobanchaceae	<i>Lathraea squamaria</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Lamiales	Orobanchaceae	<i>Melampyrum vaudense</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Liliales	Liliaceae	<i>Erythronium dens-canis</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Liliales	Liliaceae	<i>Lilium martagon</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Liliales	Liliaceae	<i>Lilium pyrenaicum</i>	oui		PD 82	ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Osmundales	Osmundaceae	<i>Osmunda regalis</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Poales	Cyperaceae	<i>Carex depauperata</i>	oui		PR MP	ZNIEFF		VU	En partie
Plantae	Equisetopsida	Poales	Poaceae	<i>Piptatherum paradoxum</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Poales	Poaceae	<i>Piptatherum virescens</i>	oui		PN1	ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Aconitum lycoctonum</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Isopyrum thalictroides</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Rosales	Rosaceae	<i>Agrimonia procera</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Rosales	Rosaceae	<i>Fragaria viridis</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Rosales	Rosaceae	<i>Prunus mahaleb</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Rosales	Rosaceae	<i>Rosa sempervirens</i>				ZNIEFF			oui
Plantae	Equisetopsida	Santalales	Santalaceae	<i>Osyris alba</i>				ZNIEFF			En partie
Plantae	Equisetopsida	Sapindales	Anacardiaceae	<i>Pistacia terebinthus</i>				ZNIEFF			En partie

Légende des statuts utilisés

Code	Article	Intitulé
CDH2	Annexe II	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)
CDH2	Annexe II	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)
CDH4	Annexe IV	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)
CDH5	Annexe V	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)
CDH5	Annexe V	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)
CDO1	Annexe I	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux)
CDO21	Annexe II/1	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux)
CDO22	Annexe II/2	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux)
CDO32	Annexe III/2	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux)
IBE2	Annexe II	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)
IBE3	Annexe III	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)
IBE3	Annexe III	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)
IBO2	Annexe II	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn)
IBOEU	Accord EUROBATs - ANNEXE 1	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn)
NAR2	Article 2	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection
NAR3	Article 3	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection
NEC1	Article 1	Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain
Ngib_ch_1	Premier	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée
NI2	Article 2	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
NM2	Article 2	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection
NM2	Article 2	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection
NO3	Article 3	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
NO3	Article 3	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
NO6	Article 6	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
PD82		Liste des espèces végétales protégées dans le Tarn et Garonne
PN1		Liste des espèces végétales protégées en France métropolitaine
PRMP		Liste des espèces végétales protégées en Midi-Pyrénées

D. Mise en évidence des secteurs à enjeux pour la biodiversité forestière du Pays Midi-Quercy

Afin de dégager les secteurs à enjeux pour la biodiversité forestière d'après les données acquises, des cartes de synthèse à la maille 5km * 5 km ont été réalisées.

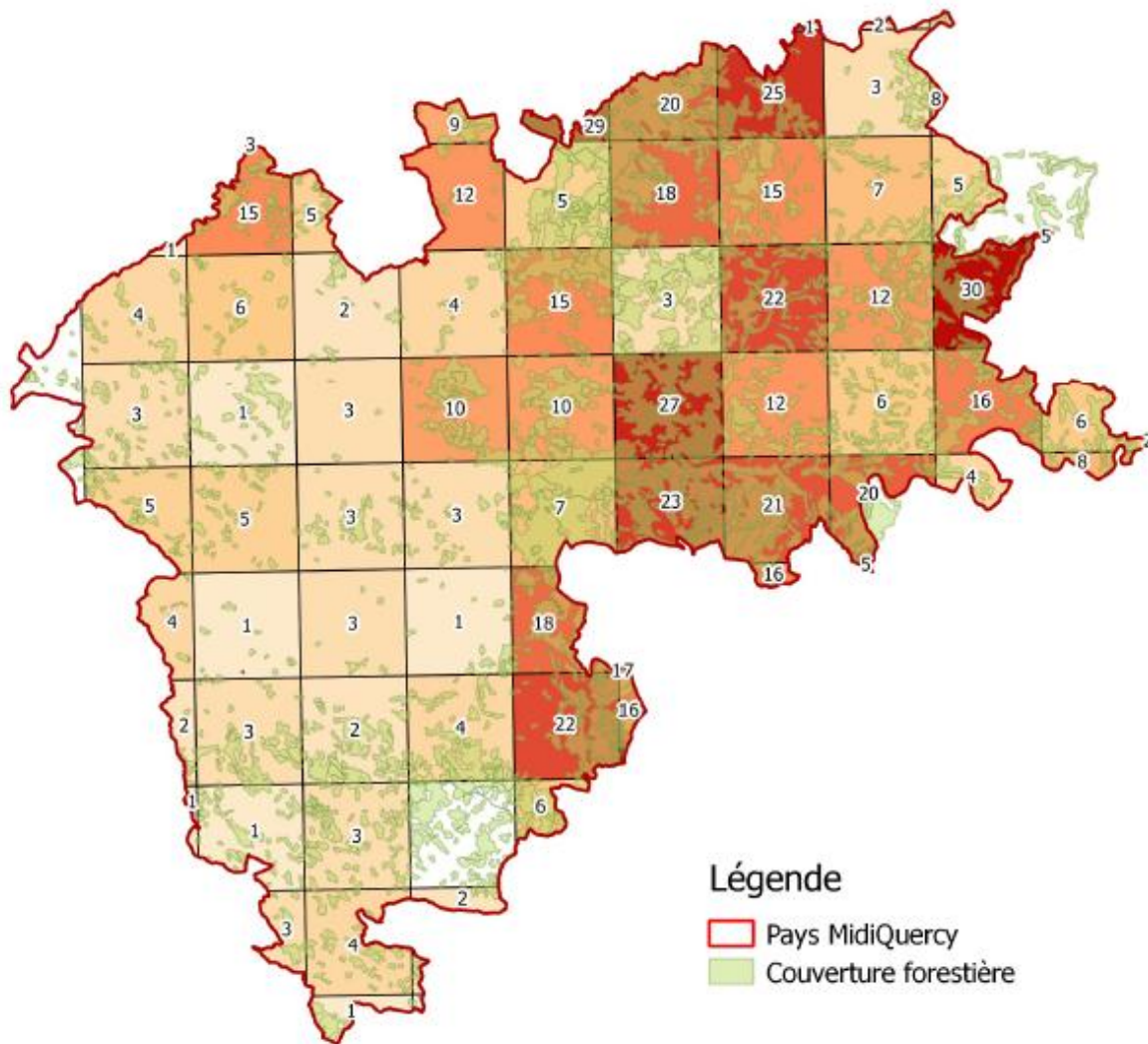


Carte : Nombre d'espèce à affinité forestière par maille 5km * 5km

La carte du nombre d'espèces à affinité forestière par maille met en exergue plusieurs zones du territoire, en particulier :

- les zones de cause (Anglars, Caylus)
- les grandes vallées (Vallée de la bonnette, de la Seye et de la Baye ...)
- l'influence de la forêt de la Grésigne

La maille avec la plus forte diversité se situe à l'extrémité Nord-Ouest du territoire sur la commune de **Montpezat-de-Quercy** avec 187 espèces à affinité forestière identifiées. Cette maille se situe sur les sites de la **vallée du Lemboulas**. Des prospections poussées y sont menées par le Conservatoire d'Espaces Naturel dans le cadre de ces actions sur les zones humides du secteur (<http://www.cen-mp.org/vallee-du-lemboulas>). Cette pression d'observation explique ce résultat. La seconde maille la plus diverse avec 151 espèces forestières identifiées se situe sur le territoire du **camp militaire de Caylus**, où la encore le Conservatoire (CEN) a réalisé plusieurs campagnes d'inventaires dans le cadre de la réalisation du plan de gestion du camp militaire.



Carte : Nombre d'espèce remarquable à affinité forestière par maille 5km*5km

Lorsque l'on s'intéresse uniquement aux **espèces forestières remarquables**, on précise les **zones à fort enjeux sur le territoire**. Le secteur de la vallée du Lemboulas, qui ne se compose pas de massif forestier conséquent, apparaît ainsi moins marqué.

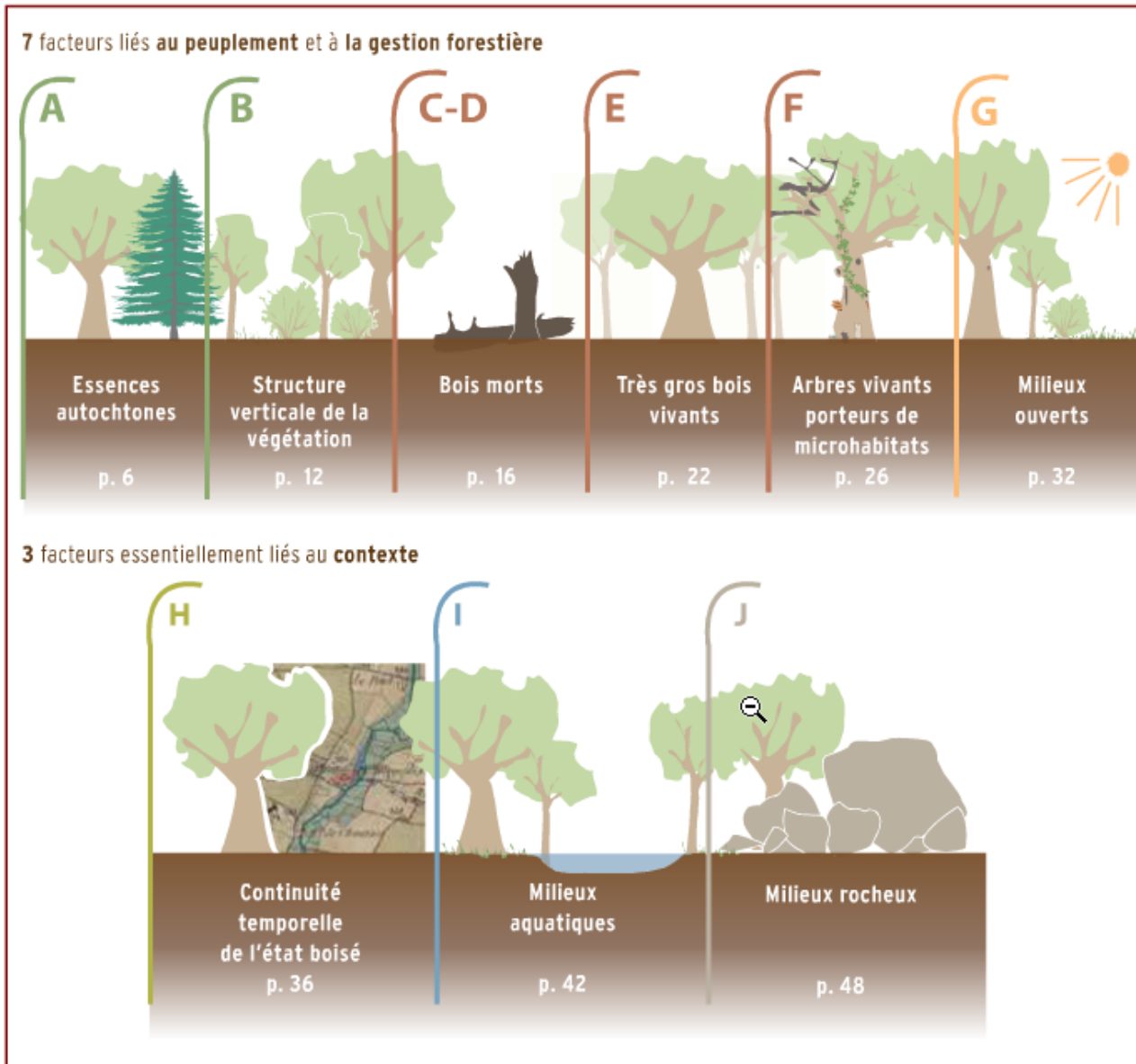
En revanche, la zone de Caylus, du causse d'Anglars et des « Vallées de la Baye, du Jouyre, du Ferran et de Fargues et Puechs de Genibrous et Mourtayrol » apparaissent comme d'intérêt majeur.

On voit également au Sud l'influence de la **forêt de Grésigne**, connu pour sa biodiversité remarquable.

E. L'identification et la caractérisation des habitats forestiers et des milieux forestiers associés, d'une grande richesse écologique patrimoniale et ordinaire en Pays Midi-Quercy

Le point précédent a permis de traiter des enjeux naturalistes inféodés à la forêt du Pays Midi-Quercy. **L'intérêt des milieux forestiers pour la biodiversité est certes lié la diversité mais dépend aussi d'un ensemble de conditions permettant la présence de ces espèces.** La complexité des processus qui interagissent pour aboutir à la biodiversité présente sur un site a fait l'objet d'une approche synthétique développée en Midi-Pyrénées. Elle simplifie l'appréhension de la diversité des espèces forestières aux travers de 10 facteurs liés aux caractéristiques du peuplement, aux effets de la gestion forestières et au contexte du site (Emberger et al. 2013)

LES 10 FACTEURS DE L'IBP

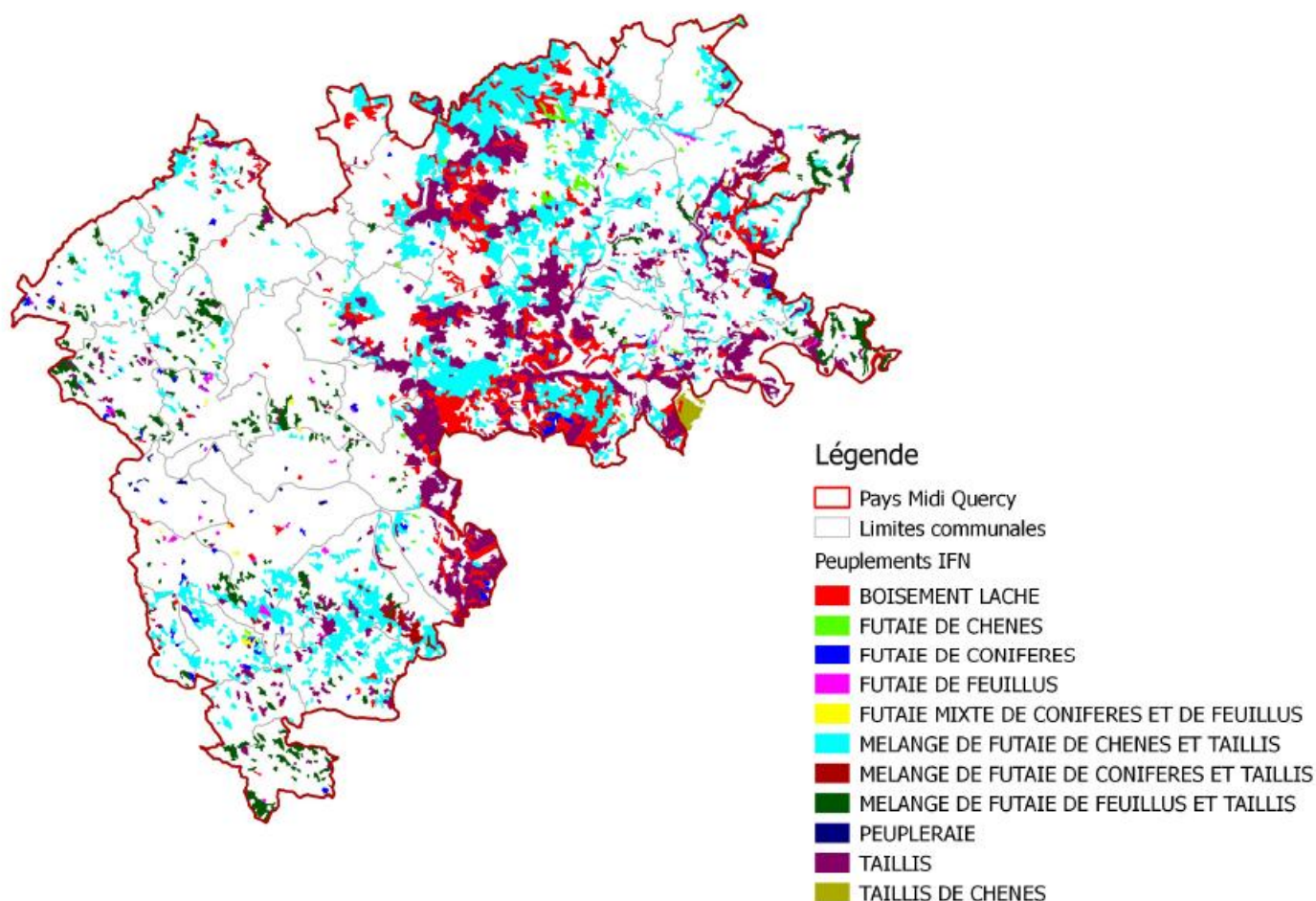


Source : Emberger C., Larrieu L., Gonin P. : 2013 – « Dix facteurs clés pour la diversité des espèces en forêt. Comprendre l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) » Document technique. Paris : Institut pour le développement forestier, mars 2013, 56 p., extrait page 1. Document en ligne sur le site Internet « Le Portail des Forestiers Privés »

En complément de l'approche liée aux enjeux naturalistes produite précédemment, ce chapitre s'attache à **informer sur les zones forestières présentant un intérêt potentiel particulier en lien avec l'un de ces facteurs qui permettent une appréhension simplifiée de la biodiversité.**

E1. La structure des peuplements

Des informations concernant la structure des peuplements sont disponibles au travers des données de l'**Inventaire Forestier National**. Le type d'essences et de conduite sylvicoles en place dans les forêts sont notamment distingués.



Carte : Structure des peuplements en Pays Midi-Quercy

Il s'agit d'un découpage par photo-interprétation des peuplements homogènes réalisé par l'**Inventaire Forestier National**. La précision de ces données issues de l'inventaire de 1998 est de l'ordre de 2.25 ha. Bien que l'inventaire soit relativement ancien, ces données sont tout à fait compatibles avec les données d'inventaires localisées. **C'est donc à partir de cette base que le croisement a été effectué. Une nouvelle base de données sera bientôt disponible pour le Tarn-et-Garonne. Elle aura un niveau de précision de l'ordre de 0.5 ha.**

On compte sur cette zone 11 types de peuplements IFN :

- Boisement lâche
- Futaie de chênes
- Futaie de conifères
- Futaie de feuillus
- Futaie mixte de conifères et de feuillus
- Mélange de futaie de chênes et taillis
- Mélange de futaie de conifères et taillis
- Mélange de futaie de feuillus et taillis
- Peupleraie
- Taillis
- Taillis de chênes

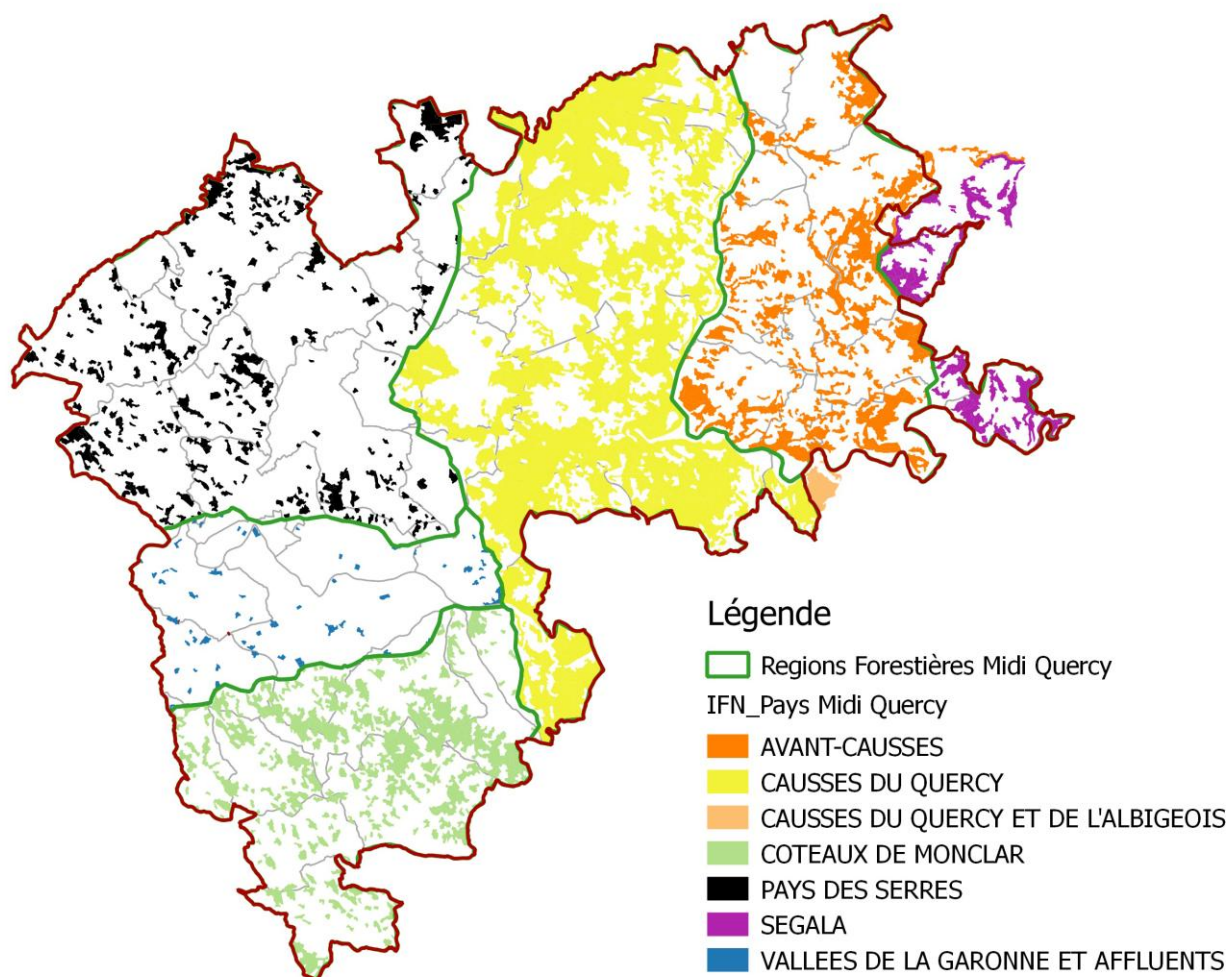
Type_peuplement	Surface	nbre_entités
BOISEMENT LACHE	5 699.06	247
FUTAIE DE CHENES	410.5	44
FUTAIE DE CONIFERES	507.72	54
FUTAIE DE FEUILLUS	257.19	35
FUTAIE MIXTE DE CONIFERES ET DE FEUILLUS	78.41	11
MELANGE DE FUTAIE DE CHENES ET TAILLIS	13 106.2	412
MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS	459.23	38
MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	2 982.86	187
PEUPLERAIE	115.65	22
TAILLIS	10 638.09	269

Les deux types de peuplements majoritaires sont les taillis et les mélanges de futaie de chênes et taillis. Composés principalement de chênes pubescent, sessile ou pédonculé et de châtaigniers (charme et robinier également mais dans une moindre quantité), ces peuplements constitués d'arbres issus de taillis ont très souvent quelques réserves de chênes ou de pins maritimes (dans les mélanges avec des conifères) de plus fortes dimensions (arbres qui avaient été préservés lors de coupes précédentes de bois de chauffage pour pouvoir avoir du bois d'œuvre en cas de nécessité – charpente à refaire par exemple - ou une réserve de revenus en cas de besoin financier).

Les boisements lâches correspondent aux peuplements de faible consistance qui comportent des parties non boisées, par plages aux limites floues. Entrent notamment dans cette catégorie les accrues forestières, caractérisées par l'importance d'arbres d'essences pionnières, de bas branchus ou de petites dimensions.

Les futaies de chênes, conifères, feuillus, mixtes et peupleraies correspondent à des peuplements qui ont été plantés (ou semés) ou dont l'allure globale s'apparente à des arbres de francs pieds et qui sont tous du même âge. Ces peuplements restent largement minoritaires à l'échelle du territoire du Pays Midi-Quercy.

Ces peuplements sont inclus dans des grandes régions forestières. **7 grandes régions forestières sont identifiées sur le Pays Midi-Quercy :**



Carte : Régions forestières du Pays Midi-Quercy

Ces régions sont incluses dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, qui est le document cadre de gestion des forêts privées. Il est élaboré par le Centre Régional de la Propriété Forestière et validé par arrêté préfectoral. Avant de définir les orientations de gestion forestière, une délimitation des zones où règnent, du point de vue forestier, des conditions similaires ou équivalentes et qui présentent généralement des types de forêts ou des types de paysages comparables a été réalisée.

3 Zones sont identifiées sur le secteur du Pays Midi-Quercy:

- **Coteaux et bassin de la Garonne** (regroupant les régions IFN Pays de Serres, Garonne et affluents et coteaux de Monclar)
- **Causse** (Régions IFN des Causses du Quercy et Avant causses)
- **Grande châtaigneraie** (région IFN du Segala)

L'approche de la couverture forestière peut également être envisagée à partir des données Corine Land Cover (CLC). Dans le rapport d'activités intermédiaire, il avait été constaté que les données CLC étaient plus récentes (2006) par rapport aux données IFN (1998).

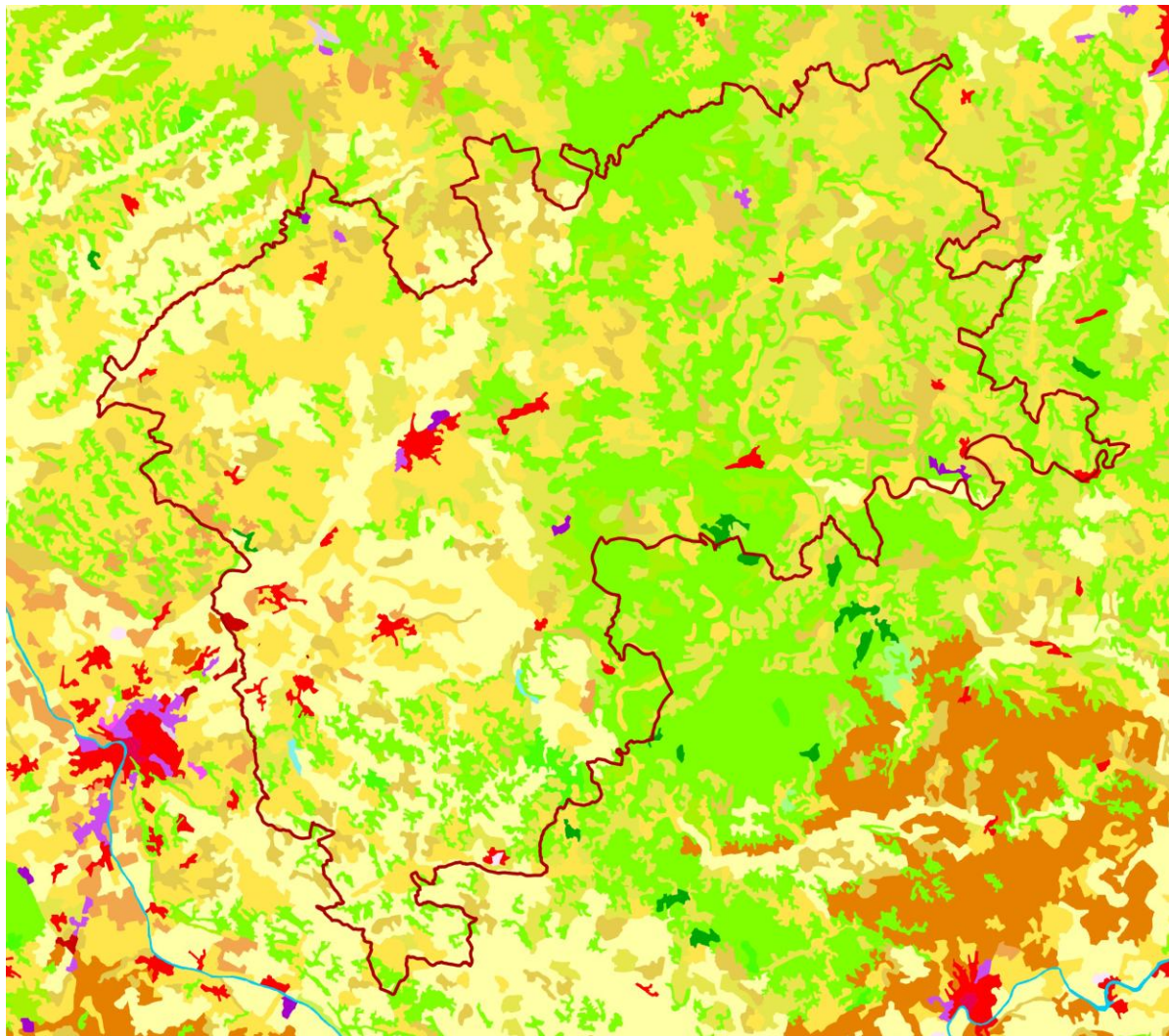


Figure : Comparaison zonage IFN (à gauche) et CLC (à droite) sur la couverture forestière d'un même secteur.

A partir des données CLC, il a été possible d'estimer le taux de déboisement entre 1990 et 2006. Il est de l'ordre de 23 % (d'après Corine Land Cover -2006) soit de l'ordre de 32 400 ha. Seulement 16 % de cette surface boisée est constituée de boisements anciens. La forêt du secteur est donc plutôt récente

La carte représentant les données Corine Land Cover est fournie page suivante.

(concernant les boisements anciens et actuels, voir également les cartes présentées p. 34-35 : contours des forêts anciennes et couverture forestière actuelle).



Carte : Couverture forestière et occupation du sol en Pays Midi-Quercy (CLC)

Couleur	Code CLC	Libellé
	111	Tissu urbain continu
	112	Tissu urbain discontinu
	121	Zones industrielles et commerciales
	122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
	123	Zones portuaires
	124	Aéroports
	131	Extraction de matériaux
	132	Décharges
	133	Chantiers
	141	Espaces verts urbains
	142	Equipements sportifs et de loisirs
	211	Terres arables hors périmètres d'irrigation
	212	Périmètres irrigués en permanence
	213	Rizières
	221	Vignobles
	222	Vergers et petits fruits
	223	Oliveraies
	231	Prairies
	241	Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
	242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes
	243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

	244	Territoires agro-forestiers
	311	Forêts de feuillus
	312	Forêts de conifères
	313	Forêts mélangées
	321	Pelouses et pâturages naturels
	322	Landes et broussailles
	323	Végétation sclérophylle
	324	Forêt et végétation arbustive en mutation
	331	Plages, dunes et sable
	332	Roches nues
	333	Végétation clairsemée
	334	Zones incendiées
	335	Glaciers et neiges éternelles
	411	Marais intérieurs
	412	Tourbières
	421	Marais maritimes
	422	Marais salants
	423	Zones intertidales
	511	Cours et voies d'eau
	512	Plans d'eau
	521	Lagunes littorales
	522	Estuaires
	523	Mers et océans

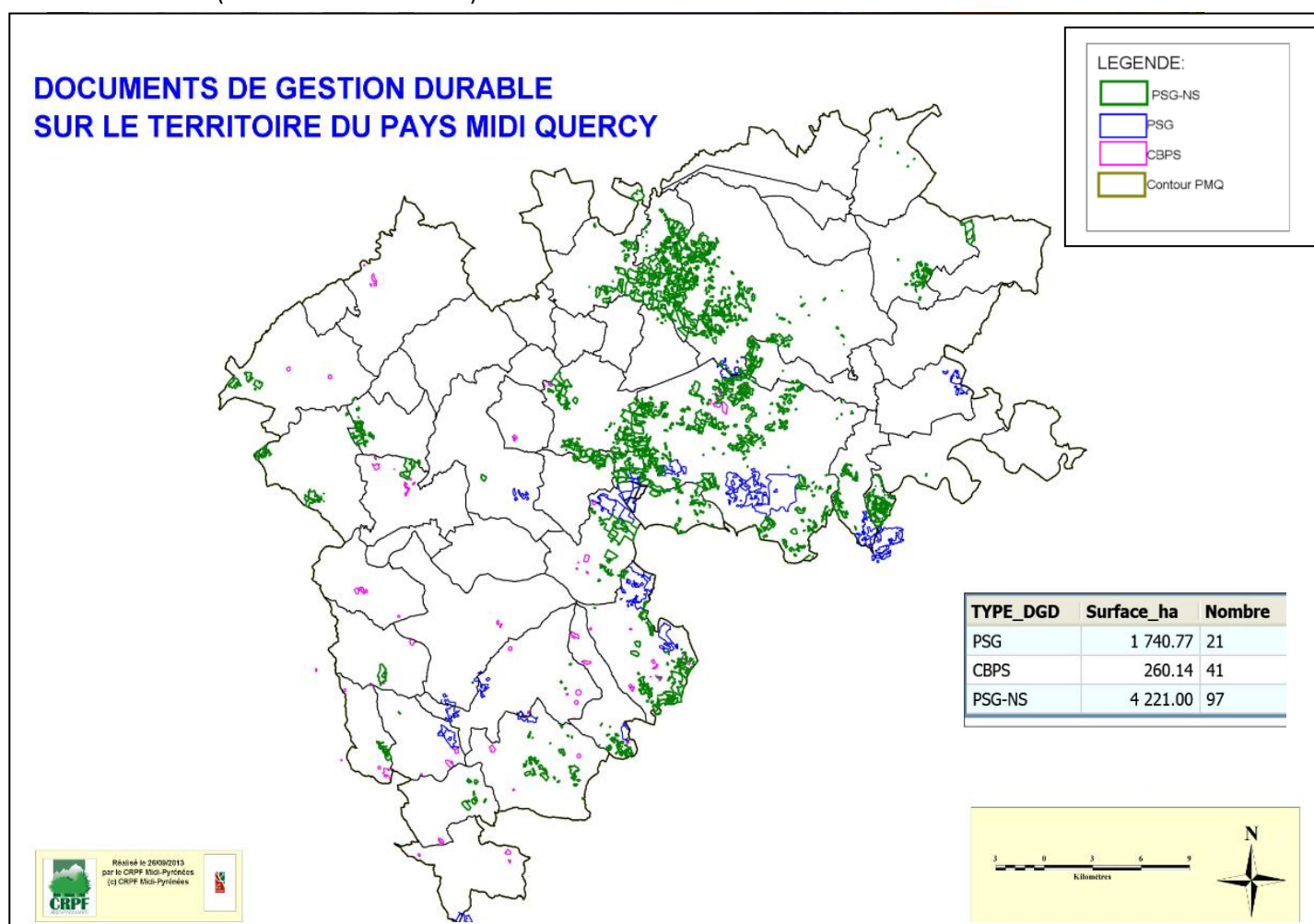
E2. Documents de gestion durable

Il existe trois types de documents de gestion durable en forêt privée :

- **le Plan simple de gestion (PSG)**. Ce document à la fois administratif et technique revêt un caractère obligatoire dès lors que la propriété dépasse 25 ha de bois. Il peut, en outre, être réalisé à partir de 10 ha. Il contient notamment, en plus de la description des parcelles, la détermination des objectifs du propriétaire et un calendrier des opérations sylvicoles à mener pour une durée de 10 à 20 ans.
- **le Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)**, document de gestion simplifié adapté aux propriétés ne pouvant pas réaliser de PSG. Ce document, réalisé par le CRPF et validé par le préfet, décrit les bonnes pratiques pour chaque grand type de peuplement.
- **le Règlement type de gestion (RTG)**, proposé localement par la coopérative forestière COFOGAR. Ce document de gestion est également adapté aux propriétés ne pouvant pas bénéficier d'un PSG.

En septembre 2013, en Pays Midi-Quercy, on dénombrait 21 PSG pour une surface de 1 740 ha et 41 CBPS pour 260 ha. En 2013, 6 % de la surface boisée bénéficiait d'une garantie de gestion durable.

En décembre 2014, en Pays Midi-Quercy, 13 PSG sont en cours de validité (surface totale : 1424 ha) et 73 CBPS ont été établis (surface totale : 600 ha).



PSG-NS : PSG nouveaux seuils – PSG : Plan Simple de Gestion – CBPS : Code des bonnes pratiques sylvicoles – PMQ : Pays Midi-Quercy

Carte : Documents de gestion durable sur le territoire du Pays Midi-Quercy (données 2013)

Cette cartographie n'a pas été utilisée dans la phase initiale de l'étude mais elle permet de démontrer, malheureusement, qu'aujourd'hui assez peu de propriétés sont dotées d'une garantie de gestion durable. **Les modifications introduites par la loi forestière (nouveaux seuils fixés pour l'élaboration des PSG) permettront d'augmenter le nombre de propriétés gérées avec un PSG : en Pays Midi-Quercy, 97 propriétés forestières pourraient être amenées à déposer un PSG d'ici 6 ans, représentant une surface d'approximativement 4 220 ha.**

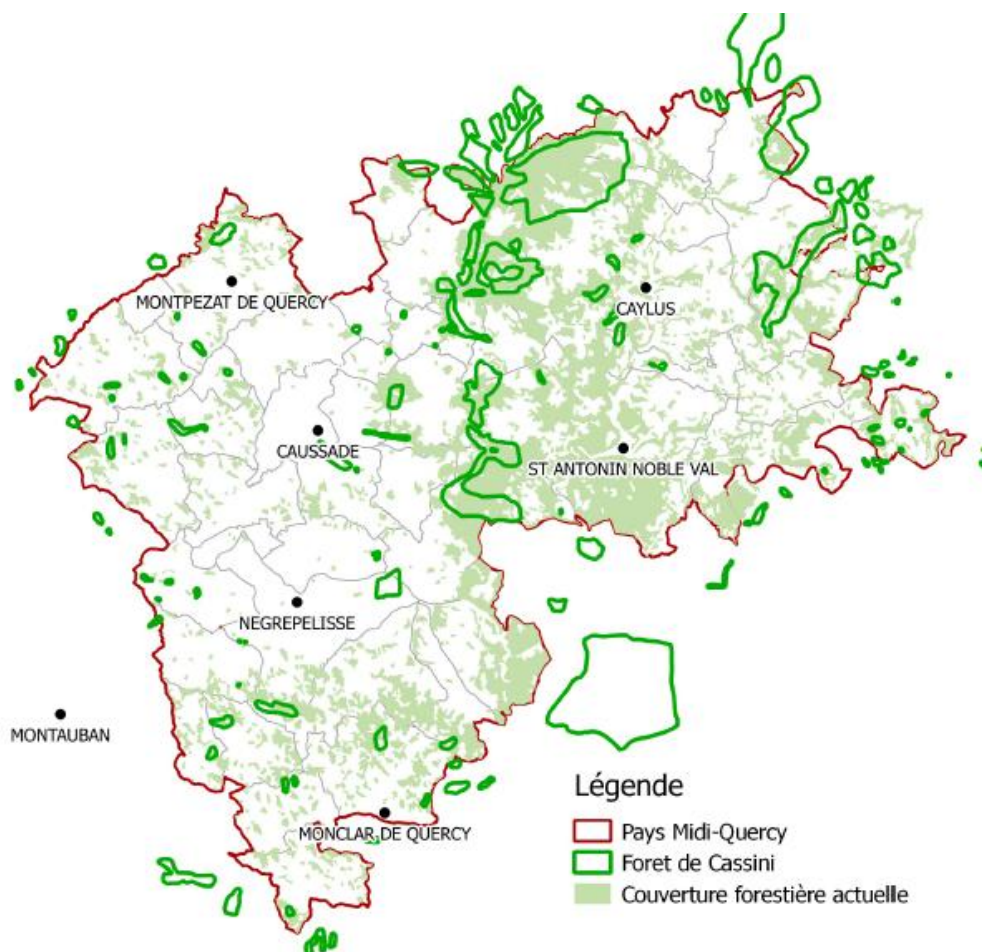
Les recommandations techniques issues de cette étude pourront être transmises en priorité à ces propriétaires qui seront amenés à rédiger leur premier PSG.

E3. La continuité temporelle de l'état boisé

La continuité de l'état boisé décrit le maintien d'un milieu à l'état de forêt au cours du temps. L'ancienneté de l'état boisé joue un rôle prépondérant dans le maintien de la biodiversité au sein d'un site (Emberger et al. 2013). Pour identifier les secteurs de forêts potentiellement anciennes, on utilise couramment les cartes de Cassini. Réalisées au XIX^{ème} siècle (1749 – 1790), elles renseignent sur la présence des massifs boisés existants à cette époque.

Cette période est considérée comme une période de référence pour distinguer des forêts anciennes de forêts récentes, pour 3 raisons (Emberger et al. 2013) :

- c'est la période où la surface forestière française était à son minimum. Les forêts présentes à cette date ont donc une forte probabilité d'avoir connu une longue continuité de l'état boisé ;
- des documents écrits, textes et cartes, permettent de localiser avec précision les limites forestières à cette époque ;
- des recherches ont montré que les effets de la continuité de l'état boisé sur la biodiversité, en prenant cette période comme référence, étaient très significatifs.

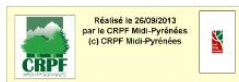
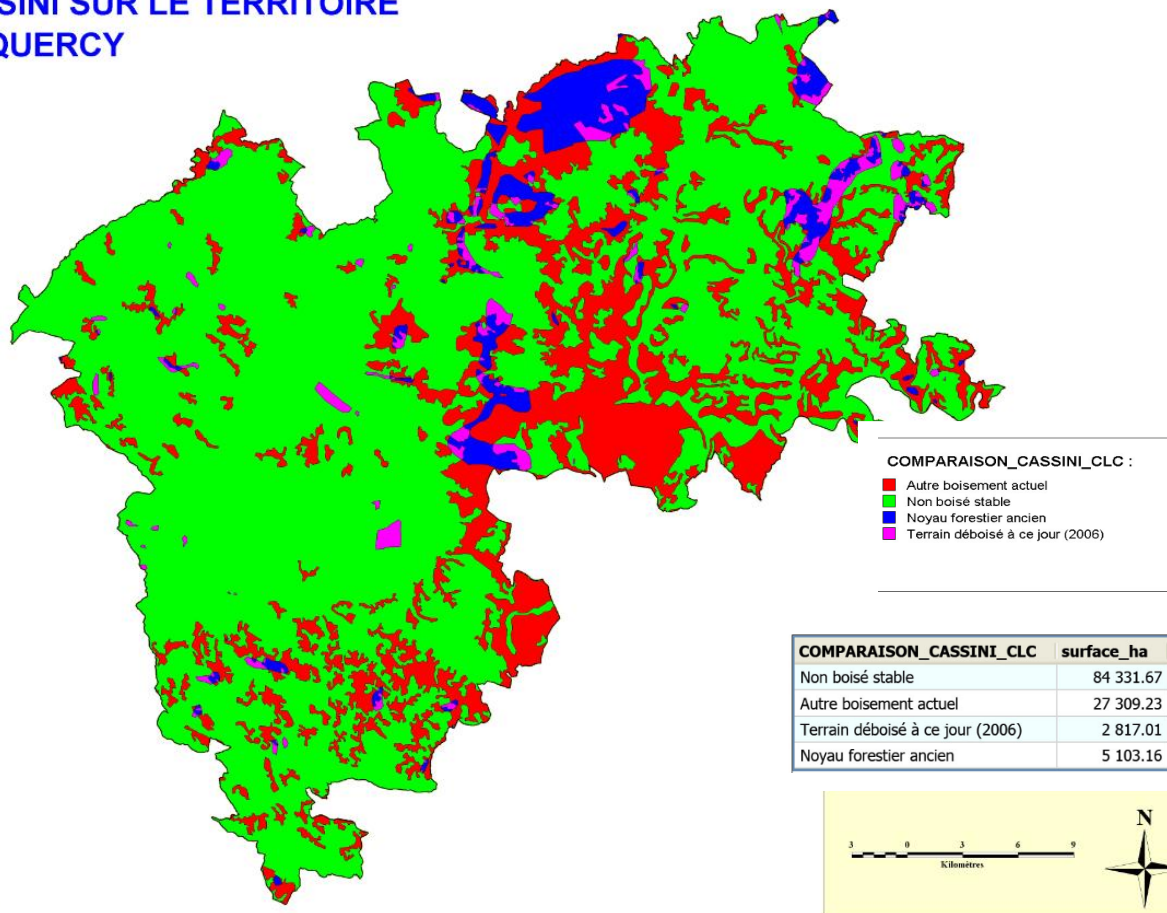


Carte : Comparaison entre la couverture forestière actuelle et les contours des forêts présentes sur les cartes de Cassini

La superposition de cartes (XVIII et XXI^{ème} siècle) anciennes avec la couverture forestière actuelle permet de faire ressortir la disparition de forêts potentiellement anciennes, au profit de « terrains déboisés ». Lors des photo-interprétations, on a constaté la **disparition de 2 800 ha de forêts décrites par Cassini. Il reste à présent 5 100 ha de "forêts potentiellement anciennes" sur le territoire. Des prospections complémentaires mériteraient d'être**

produites sur ces secteurs pour évaluer l'état actuel de ces boisements potentiellement remarquables pour la biodiversité.

CARTE DE CASSINI SUR LE TERRITOIRE DU PAYS MIDI QUERCY



Carte : Comparaison entre les boisements forestiers anciens (cartes forêt de Cassini), la couverture forestière actuelle et les terrains déboisés en Pays Midi-Quercy

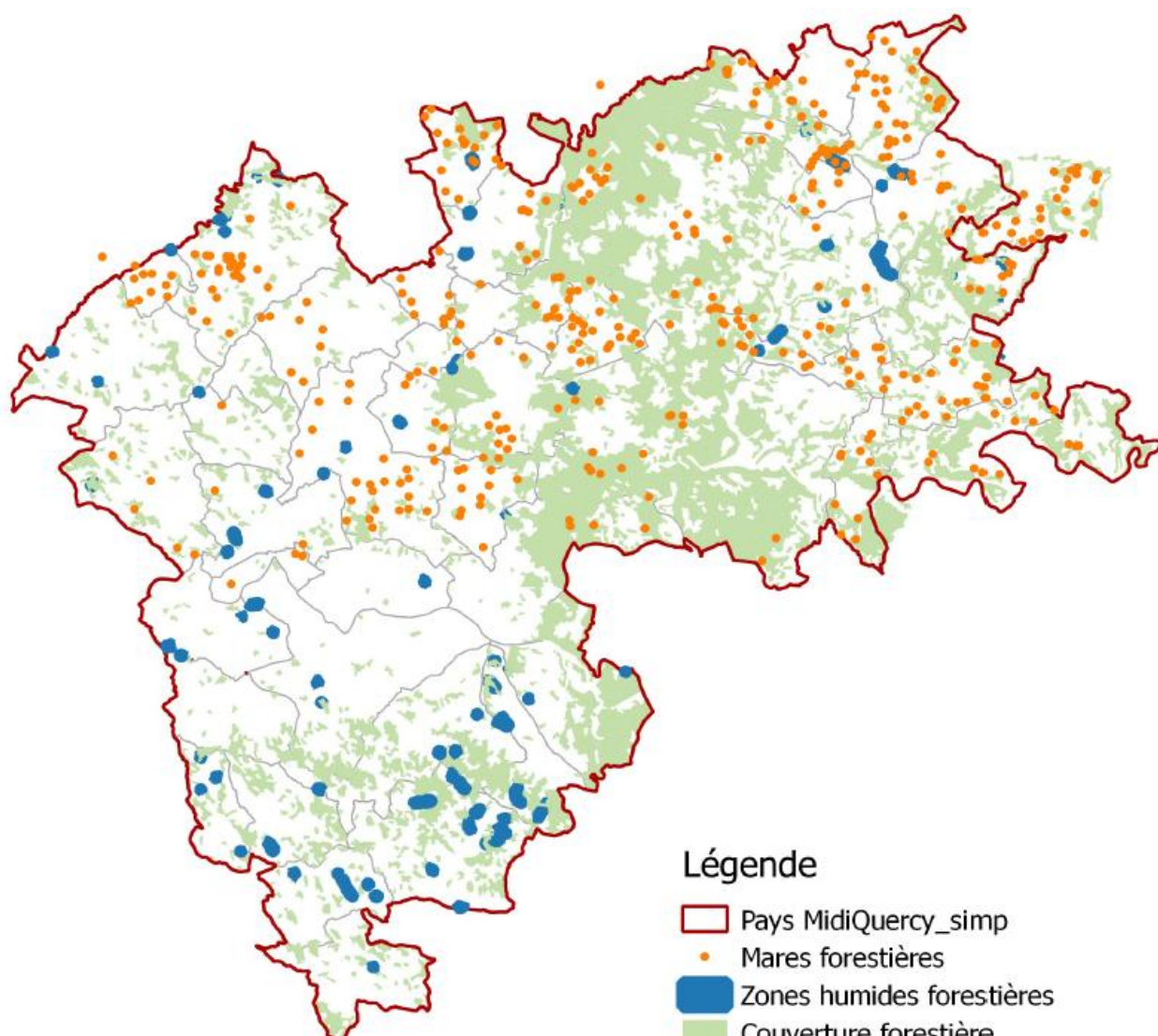
Une approche synthétique par l'utilisation d'indicateurs type tels que l'Indice de Biodiversité Potentielle - IBP (Emberger et al. 2013) pourrait être utilisée pour caractériser la capacité d'accueil de ces boisements envers la biodiversité. Des prospections de naturalistes permettraient de confirmer l'intérêt pour des taxons forestiers.

Rappelons que la présence de forêts anciennes ne signifie pas que de vieux arbres de fortes dimensions sont aujourd'hui encore présents, puisque des exploitations ont été régulièrement menées. En revanche, compte-tenu du fait que l'état boisé a été maintenu, une flore et une faune sensibles au déboisement a pu se maintenir. A contrario, l'abandon de terres au profit de landes puis de forêts favorise dans un premier temps le développement d'espèces animales et végétales différentes des forêts anciennes.

E4. Les milieux aquatiques et les zones humides

L'eau est un élément important dans le cycle de développement de l'écosystème forestier. Les zones d'eau stagnantes (mares) et d'eau libre sont également un facteur important dans la diversité des espèces d'un milieu. C'est un lieu de vie pour les espèces d'amphibiens, d'écrevisses... Ces lieux jouent un rôle prépondérant pour les populations de mammifères. Ils sont essentiels pour l'abreuvement de la faune sauvage (ex : sanglier, cerf...). Ces zones concentrent une diversité d'insectes favorables à l'alimentation des chauves-souris notamment.

La carte des zones humides forestières et des mares forestières a été produite pour localiser les zones potentiellement à enjeux en lien avec ce type de milieu sur le territoire du Pays Midi-Quercy.



Carte : Zones humides et mares forestières du Pays Midi-Quercy

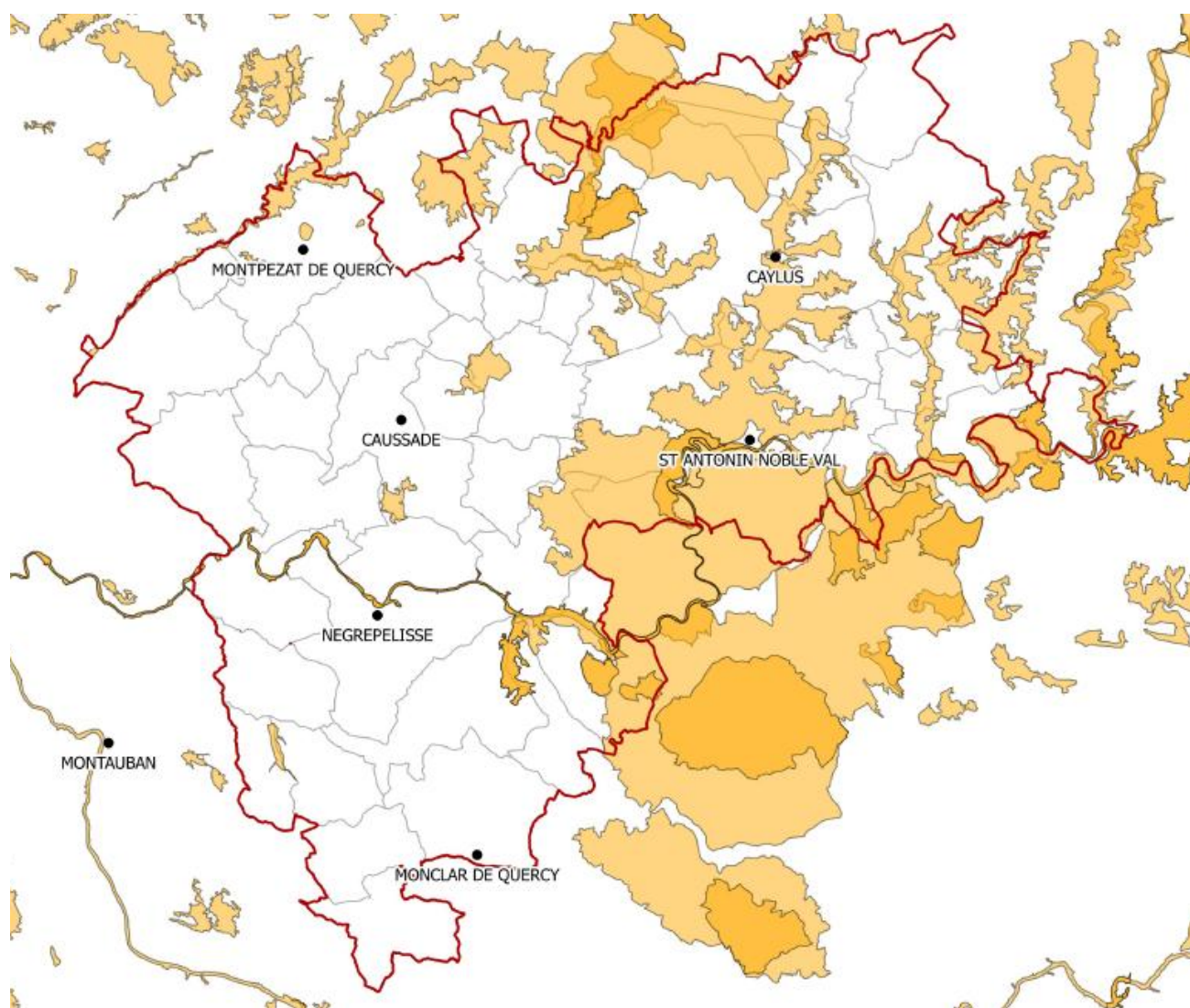
Les données sur les mares sont issues des inventaires réalisés par la Fédération Départementale des Chasseurs de Tarn-et-Garonne. (notamment : FDC 82, MONDAIN D., « Analyse de la connectivité des éléments paysagers en vue de prioriser des mares à restaurer : diagnostic territorial et analyse cartographique », 2013).

Les données sur les zones humides proviennent de l'inventaire départemental des zones humides établi par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne. (réf. SATESE et site Internet du Conseil Général, SIG départemental : [www. http://www.carto.cg82.fr/mission/zones-humides?cible=1](http://www.carto.cg82.fr/mission/zones-humides?cible=1))

E5. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique du Pays Midi-Quercy

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent un inventaire du patrimoine naturel à l'échelle nationale. Un premier inventaire a été initié dans les années 80 et ses résultats pour Midi-Pyrénées ont été publiés en 1989. Au niveau régional, cet inventaire est mis en œuvre par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Dans la considération d'un milieu forestier, il convient donc de s'informer sur la présence ou pas d'une de ces zones. Les données sont disponibles sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées (<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-r2050.html>)



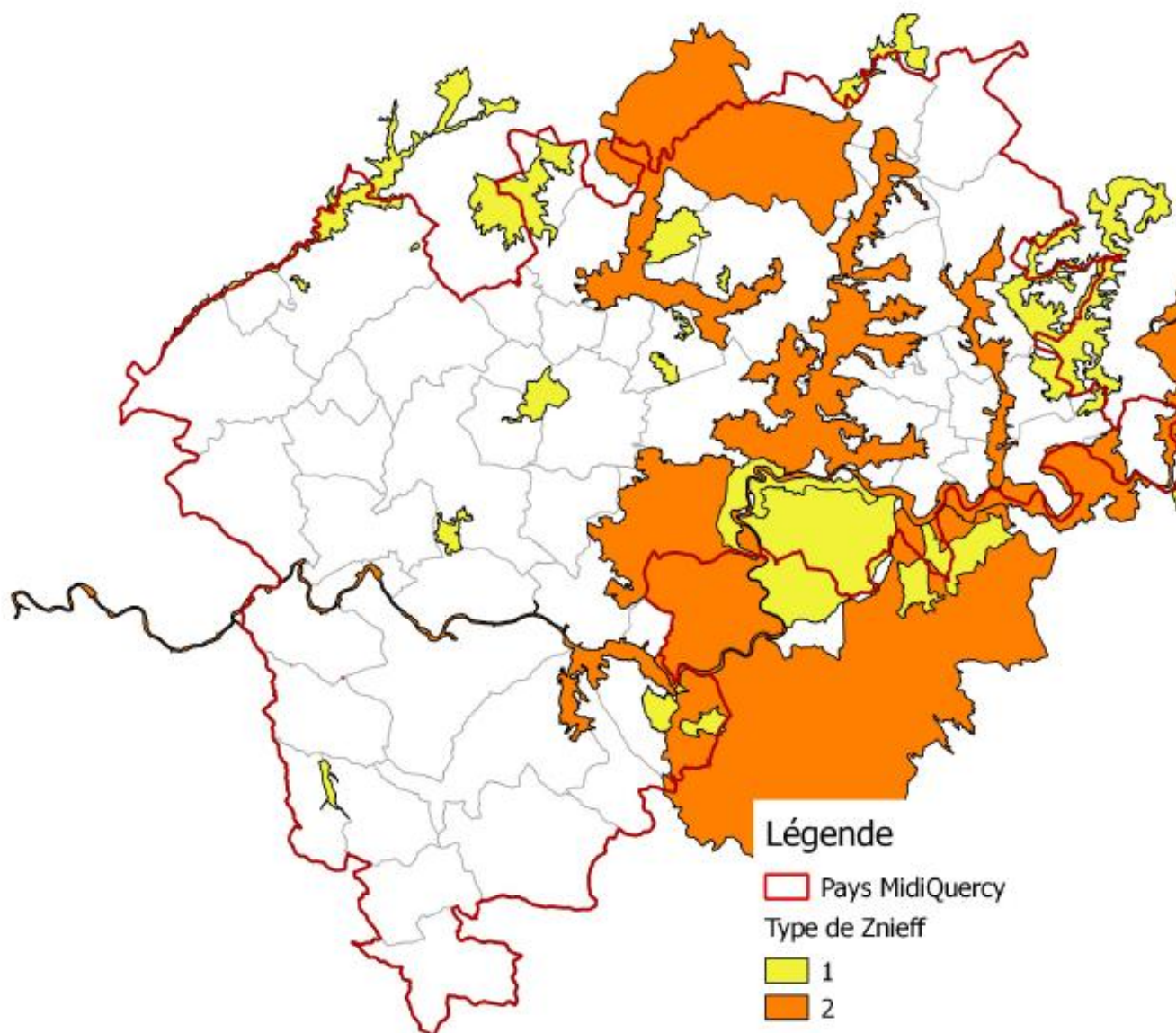
Carte: Localisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) au sein du Pays Midi-Quercy

Les ZNIEFF se concentrent principalement dans les secteurs forestiers et les vallées boisées du territoire. Il est donc important de ne pas les négliger.

Le croisement des zonages ZNIEFF avec la couverture forestière IFN conduit à l'identification de 35 ZNIEFF avec une part forestière, dont 6 de type II (cf. liste fournie page 39).

Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins **une espèce et/ou un habitat rare ou menacés, d'intérêt** aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des **espaces d'un grand intérêt fonctionnel** pour le fonctionnement écologique local.

Les ZNIEFF de type II sont de **grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés**, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.



Carte : Localisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique avec des caractéristiques forestières en Pays Midi-Quercy

La liste des ZNIEFF avec des caractéristiques forestières est fournie page suivante.

ID ZNIEFF	TYPE	LIBELLE
Z1PZ0066	1	Grottes de Saint-Géry et vallée encaissée de la Bonnette
Z1PZ0067	1	Vallée du lac du Gouyre
Z1PZ0949	1	Rivière Aveyron
Z1PZ9013	1	Pech Brunet
Z1PZ0091	1	Pelouses marno calcaires du plateau de Belfort de Quercy et Labastide de Penne
Z1PZ0387	1	Vallée de la Lère Morte et Bois d'Aubrelong
Z1PZ0201	1	Ruisseau du Lemboulas et ruisseau du Boulou
Z1PZ0579	1	Vallée de Bonnan, Forêt de Grézelles et vallon de Bayolle
Z1PZ0062	1	Causse de Gaussou
Z1PZ0063	1	Vallée de Saint Symphorien
Z1PZ0064	1	Butte de Racanières et Pech Cagnac - Caylus
Z1PZ0069	1	Vallées de la Baye, du Jouyre, du Ferran et de Fargues et Puechs de Genibrous et Mourtayrol
Z1PZ0070	1	Pech calcaire de Célarié
Z1PZ0082	1	Forêt de Pech Mignon
Z1PZ0106	1	Village et falaise de Bruniquel
Z1PZ0079	1	Bois de la Tanguine
Z1PZ0080	1	Butte de Sirech
Z1PZ0086	1	Cirques de Thouryes et de Béne
Z1PZ0117	1	Causse d'Anglars
Z1PZ0113	1	Escarpelements rocheux de Viel Four d Anglars
Z1PZ0090	1	Basse vallée de la Lère et Bois Redon
Z1PZ0105	1	Causse sud de Bruniquel, basse vallée de la Vère et falaises de Combe Male
Z1PZ0104	1	Falaises et pentes de Nidauzel
Z1PZ0103	1	Ensemble de grottes des Barthasses
Z1PZ0043	1	Retenue de Léojac-Génébrières
Z1PZ0065	1	Vallée Sèche de Mouillagol et plateau de Ganiole
Z1PZ0268	1	Vallons bocagers du ruisseau de Boulat et des cours d'eau tributaires
Z1PZ0578	1	Vallon et hauts de versant de Laussière
Z1PZ0518	1	Basse vallée du Viaur
Z1PZ2210	2	Forêt de Grésigne et environs
Z1PZ2007	2	Causse du Frau et falaises rive droite de l'Aveyron entre Montricoux et Saint-Antonin-Noble-Val
Z1PZ2008	2	Causse de Caylus, vallée de Sietges et haute vallée de la Lère
Z1PZ2003	2	Vallée de la Bonnette et vallée de la Seye
Z1PZ2329	2	Vallée de l' Aveyron
Z1PZ2326	2	Vallée du Viaur et ses affluents

Tableau : Liste des ZNIEFF avec des caractéristiques forestières

Conclusion de la première phase de l'étude

La première phase de l'étude a permis de préciser quels étaient les enjeux de biodiversité liés à la forêt au sein du Pays Midi-Quercy, avec la caractérisation d'espèces forestières remarquables.

La constitution de cette liste constitue une avancée fondamentale dans la prise en considération de la biodiversité forestière du Pays Midi-Quercy. Elle permet de disposer d'un état actuel de connaissances qui pourra servir de socle à de futures études sur la biodiversité forestière. Elle interpelle également sur les enjeux potentiellement présents et qui doivent être pris en considération dans le cadre de document d'aménagement, de planification, de travaux sylvicoles....

La localisation des enjeux a été précisée à travers des cartes de synthèse à l'échelle de mailles 5 km*5 km. Ces cartes mettent en évidence des secteurs où une attention particulière doit être engagée lors des réflexions sur le type de sylviculture à mener. En complément de ces cartes, des secteurs potentiellement favorables à la biodiversité (forêt anciennes, présence de zones humides) ont été cartographiés.

Ces cartographies de synthèse sont disponibles auprès du Pays Midi-Quercy. Celui-ci pourra sensibiliser aux enjeux potentiels les gestionnaires et les propriétaires de ces forêts.

F. Recherche de croisement des deux diagnostics et d'identification des enjeux

La seconde phase du travail scientifique avait pour objectif d'identifier des espèces caractéristiques de pratiques forestières (via l'identification d'espèces par types de peuplement). Le but était de pouvoir considérer les avantages et les inconvénients, envers les espèces, de différentes opérations sylvicoles.

Pour atteindre cet objectif, **des croisements entre les données naturalistes et les typologies de peuplement IFN ont été testés.**

Le premier niveau d'analyse a été de **calculer la représentation de chaque espèce en fonction des types de peuplements.**

Un second niveau d'analyse était envisagé au début de l'étude. Il visait à la caractérisation d'espèces caractéristiques à travers l'utilisation d'indices type INDVAL :

http://old.biodiversite.wallonie.be/outils/methodo/especes_indicatrices.htm

Sur le Pays Midi-Quercy, on compte 11 types de peuplements IFN :

- Boisement lâche
- Futaie de chênes
- Futaie de conifères
- Futaie de feuillus
- Futaie mixte de conifères et de feuillus
- Mélange de futaie de chênes et taillis
- Mélange de futaie de conifères et taillis
- Mélange de futaie de feuillus et taillis
- Peupleraie
- Taillis
- Taillis de chênes

Certains types de peuplements ont été regroupés pour simplifier les analyses et notamment de préconisations pour l'élaboration de fiches techniques.

Type IFN	Regroupement retenu
Boisement lâche	Boisement lâche
Futaie de chênes	Futaie de feuillus
Futaie de feuillus	
Futaie de conifères	Futaie de conifères
Futaie mixte de conifères et de feuillus	Futaie mixte de conifères et de feuillus
Mélange de futaie de conifères et taillis	Mélange de futaie de conifères et taillis
Mélange de futaie de chênes et taillis	Mélange de futaie de feuillus et taillis
Mélange de futaie de feuillus et taillis	
Peupleraie	Peupleraie
Taillis	Taillis
Taillis de chênes	

Tableau : Types de peuplements retenus et regroupements effectués

L'analyse s'est portée en particulier sur les espèces forestières remarquables. Sur 2084 données localisées d'espèces forestières remarquables, 1079 se situent en dehors de la couverture forestière IFN du Pays Midi-Quercy. Les peuplements les plus riches sont liés aux espèces feuillues, principalement le chêne et le châtaignier sur le territoire du Midi-Quercy. Seul 6 données sont inféodées aux peuplements de futaie de conifères.

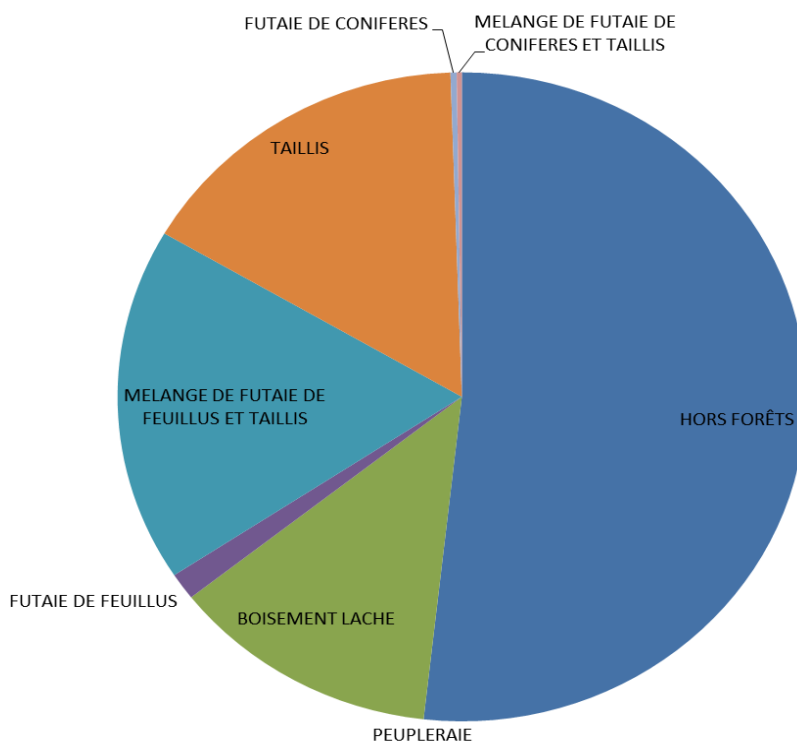


Figure : Répartition des données localisées d'espèces à affinité forestière en fonction des types de peuplements.

Ces résultats sont toutefois à relativiser par le fait que de nombreuses données d'espèces forestières se situent en dehors du périmètre de la couverture forestière définie par l'IFN. Plus de la moitié des données d'espèces forestières remarquables se situent ainsi hors forêt, que ce soit pour la faune ou pour la flore (cf. figure page suivante).

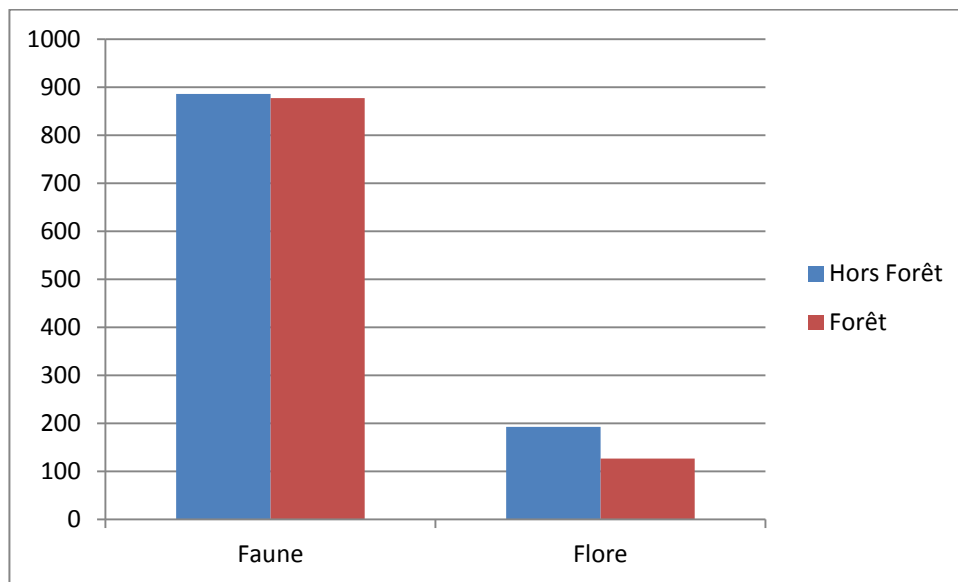


Figure : Nombre de données au sein et en dehors du périmètre IFN pour la faune et la flore

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. Techniquement, on peut s'interroger sur un **manque de précision des données naturalistes et/ou des données de l'IFN**. Nous n'avons utilisé pour cette analyse que 2084 données concernant 107 espèces. Près de 1300 données ne concernent que le groupe des chiroptères.

Ecologiquement, les espèces forestières ne sont pas forcément présentes sous le couvert forestier tel que défini par l'IFN. De nombreuses espèces dépendantes de vieux arbres trouvent refuge dans les arbres champêtres en milieux agricoles. Ces arbres, entretenus depuis plusieurs générations par les exploitants agricoles, sont souvent vieux et porteurs de nombreux micro-habitats (cavités, écorces décollées...). La présence de ces micro-habitats est particulièrement favorisée par les techniques de taille pratiquées. A l'inverse, peu de vieux arbres ont été maintenus dans le cadre de la gestion forestière. **Les espèces forestières inféodées aux micro-habitats de très vieux arbres ont ainsi souvent quitté les espaces boisés sans habitats favorables à leur développement. Ils ont trouvé dans les vieux arbres champêtres des habitats de substitution.**

Nombre d'espèces forestières sont en réalité plus associées au micro-habitat dans lequel elles réalisent leur cycle de vie qu'au type de peuplement. Ainsi, la présence d'un très vieil arbre à cavité dans un taillis très jeune suffira au maintien d'espèces dépendantes cavicoles qui a priori ne sont pas associées au taillis.

Certains groupes d'espèces telle que les chiroptères ou les rapaces vont être plus sensibles à l'état de la couverture forestière. Ces espèces étant fortement mobiles, il n'est pas évident de les rattacher à un peuplement par croisement cartographique.

On peut également s'étonner de la présence de données floristiques hors forêt en si grande proportion. Rappelons que nous avons caractérisé les espèces en fonction de leur affinité forestière et que plusieurs d'entre elles ne sont pas strictement inféodées à la forêt (catégorie « En partie »). De plus, plusieurs espèces sont **dépendantes des lisières forestières**. Aussi, la projection des données de lisière se situe à la limite de la couverture forestière, ce qui explique que les données puissent être hors forêt.

En raison des difficultés rencontrées, la recherche d'espèces indicatrices de types de peuplements particuliers par voie statistique n'a pas pu aboutir. Trois raisons principales sont mises en avant :

- **Le manque de données naturalistes précises d'espèces forestières.** Sur les 675 espèces forestières, plus de 500 espèces ont été mentionnées moins de 10 fois. La recherche d'espèces indicatrices nécessite d'obtenir au moins plus de données par espèces que de modalité du facteur étudié pour obtenir des résultats satisfaisants. Ici, le facteur étudié est le type de peuplement. 8 catégories ont été retenues après la simplification des types de peuplement.

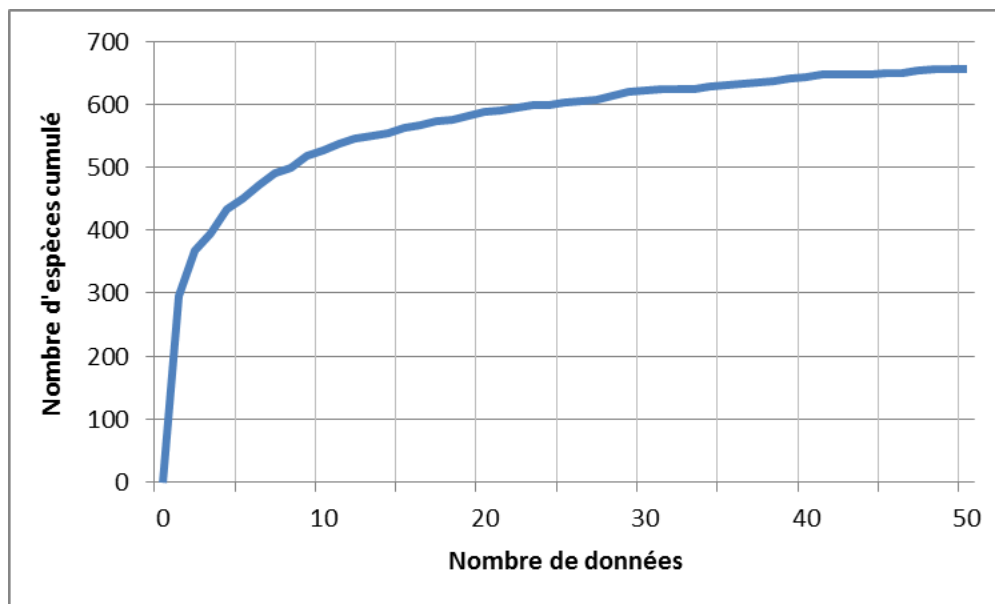


Figure : Nombre d'espèces cumulé en fonction du nombre de données acquises

- **Les espèces pour lesquelles de nombreuses données ont été acquises sont soit mobiles soit très répandues sur le territoire avec de nombreuses occurrences hors forêt.** De nombreuses données de chiroptères ou d'oiseaux forestiers par exemple sont hors forêt car les observations ont été réalisées au cours du déplacement des espèces.

Espèce	Nombre de données
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	946
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	150
<i>Carex flacca</i>	134
<i>Lissotriton helveticus</i>	116
<i>Teucrium chamaedrys</i>	113
<i>Salamandra salamandra</i>	92
<i>Barbastella barbastellus</i>	90
<i>Bufo bufo</i>	71
<i>Triturus marmoratus</i>	70
<i>Lacerta bilineata</i>	66

Tableau : Liste des 10 espèces avec le plus de données sur le territoire du Pays Midi-Quercy

- **Le manque de concordance avec les données IFN**, qui s'explique à la fois par le manque de précision de certaines données naturalistes et par la pertinence des données IFN vieillissantes. Outre la qualité des données, certaines espèces apprécient en particulier les lisières forestières et peuvent à ce titre apparaître hors des massifs boisés sur la carte.
- **Enfin, de nombreuses espèces forestières dépendent en particulier de la présence de vieux arbres et des micro-habitats qui les composent**, par exemple les organismes dépendant des cavités d'arbres (coléoptères saproxyliques, chiroptères ...). Ces vieux arbres (de plus de 250 ans environs) ont la plupart du temps disparu des forêts exploitées. Les forêts de reconquêtes sont encore trop jeunes pour les accueillir. Ce types de vieux arbres est cependant présent dans le paysage agricole (ex : arbres têtard) ou au bord des routes et chemins (arbres d'alignement) et constituent un refuge pour les espèces saproxyliques. Toutefois, ces arbres ne sont pas considérés dans l'approche forestière de l'IFN, apparaissant hors de la couverture forestière.

Les difficultés rencontrées montrent que la biodiversité ne peut être expliquée simplement par le type de peuplement. Les travaux de synthèse des facteurs favorables à la biodiversité forestière réalisés dans le cadre de l'Indice de Biodiversité Potentiel (<http://www.foretpriveefrancaise.com/ibp/>) met en avant la diversité d'éléments qui interagissent pour aboutir à la présence des espèces. L'IBP simplifie l'appréhension de la diversité des espèces forestières aux travers de 10 facteurs liés aux caractéristiques du peuplement, aux effets de la gestion forestière et au contexte du site (cf. schéma présenté antérieurement, partie E. du présent rapport). Ce travail est conçu pour servir de guide auprès des propriétaires forestiers.

Conclusion de la seconde phase de l'étude

Cette seconde phase d'étude n'a pas apporté les résultats envisagés en raison de la difficulté d'intégration et de croisement des données naturalistes en fonction des types de peuplements IFN. Dès le début, cet objectif était apparu très ambitieux au regard du temps disponible pour réaliser cette étude.

Toutefois, les difficultés rencontrées mettent en évidence la nécessité d'obtenir des données naturalistes plus précises pour mener des analyses plus fines. La plupart des données recueillies sont liées à des programmes régionaux avec une hétérogénéité à la fois dans le type de données mais également concernant la répartition des données sur le territoire. Des campagnes de prospection pilotées localement permettraient le recueil de données plus homogènes et plus facilement exploitables dans le cadre de ce type de projet. L'implication de la **Société de Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne** apparaît à ce titre indispensable.

La présence d'une antenne du Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées sur le territoire est également une opportunité pour le Pays Midi-Quercy de pouvoir engager des suivis botaniques complémentaires.

La caractérisation des potentialités d'accueil de la biodiversité forestière à travers l'utilisation d'indices tel que l'Indice de Biodiversité forestière (IBP) serait un complément intéressant, notamment en vue d'obtenir des informations sur les facteurs favorisant (ou limitant) l'expression de la biodiversité dans un massif étudié.

L'étude menée aura permis un réel dialogue entre les différents acteurs et un état des connaissances sur la biodiversité liée à la forêt au sein du Pays Midi-Quercy. Ces résultats constituent une base solide pour le Pays Midi-Quercy afin d'orienter ses actions en faveur de la biodiversité forestière à l'échelle du Pays.

4- Le livret pédagogique

« Préservons la biodiversité des milieux forestiers : informations et recommandations pour les propriétaires forestiers du Pays Midi-Quercy »



DES ESPÈCES REPRÉSENTATIVES DES MILIEUX FORESTIERS DU PAYS MIDI-QUERCY

Les espèces saproxyliques

Les espèces saproxyliques sont des espèces dépendantes du bois mort. Elles représentent le quart des espèces présentes en forêt. Elles se composent principalement d'insectes qui dégradent le bois jusqu'à le transformer en terreau. Les pics se nourrissent d'insectes qui sont dans le bois. Ils creusent des cavités utilisées par les chouettes ou les chauves-souris.




Les espèces aquatiques

Les milieux aquatiques forestiers (mares, petits cours d'eau) sont favorables à de nombreuses espèces d'amphibiens (grenouilles agiles, crapauds communs...), de crustacés et de micro-crustacés, qui s'y reproduisent.

Ces espèces sont très souvent sensibles à la qualité des eaux et à la destruction de leurs habitats.

Ces milieux permettent aussi à de nombreuses autres espèces de s'abreuver, notamment en été.




La coupe par bandes

En alternative à la coupe rase, cette méthode permet d'effectuer une récolte de bois importante (environ 50 % des arbres) et de préserver une « ambiance forestière » favorable à la repousse du taillis. Elle présente aussi un intérêt important pour la faune et la flore.

RECOMMANDATIONS :

☞ **Marquer ces bandes sur le terrain :** couper des bandes d'une largeur correspondant à la moitié de la hauteur du peuplement.

Par exemple :
pour un peuplement de 12 m de haut, couper une bande de 6 m de large et en laisser une de 6 m sans couper d'arbres, et ainsi de suite.



Coupe de chênes par bande.

- Nécessité de marquer des bandes

- Aménagement technique requis

+ Favorable à la faune, à la flore

+ Intérêt pour les paysages (impact visuel limité)

+ Récolte assez importante

1. Rappel des objectifs initialement définis

Il était prévu d'élaborer des fiches techniques de préconisation en matière de gestion forestière dans le cadre « d'une charte de bonnes pratiques ». Ce document était destiné à « porter à connaissance » auprès de divers publics les résultats de l'étude, dont :

- Des informations sur les espèces, habitats et milieux forestiers du territoire, notamment sur les espèces forestières « déterminantes » (requalifiée ensuite, dans le cadre de l'étude scientifique, en espèces à affinités forestières).
- Des préconisations concernant des interventions sylvicoles, dans l'objectif de concilier les enjeux environnementaux (prise en compte de la biodiversité et des espèces à affinité forestière) et économiques (projets de gestion et de valorisation sylvicole), et tenant compte des résultats de l'étude scientifique réalisée.

Cette charte devait donc **résulter d'une démarche de concertation, notamment entre forestiers, naturalistes et chasseurs** (via un groupe de travail, réuni en tant que de besoin).

Les publics cibles de ce document étaient, avant tout, les propriétaires forestiers (public-cible principal) ainsi que (dans une moindre mesure) les gestionnaires, exploitants et entrepreneurs forestiers.

Les préconisations devaient **aborder différents types d'opération de gestion sylvicole et tenir compte des itinéraires techniques forestiers majeurs pouvant être mis en œuvre au regard du cadre légal** (cf. recherche d'une approche contrastée permettant d'apporter une première information sur différents cas et pratiques de gestion sylvicole), **en intégrant à une approche à la fois économique et environnementale.**

C'est en considérant ces objectifs que le livret d'informations et de recommandations a été élaboré. Les raisons pour lesquelles la notion de « charte » a été modifiée, par un consensus entre les membres du groupe de travail, au profit d'un livret d'informations et de recommandations, est expliquée ci-après, dans la méthodologie.

2. La méthodologie suivie pour élaborer le livret

2.1. Le groupe de travail mis en place et les avis sollicités

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a coordonné la conception et l'édition de ce document. Il a organisé et animé les réunions de travail de ce groupe en lien avec l'élaboration de ce livret.

Le contenu de ce livret, tant sur le fond que sur la forme, résulte d'une concertation menée par les membres du groupe de travail mentionné précédemment (partie 2, titre 2.1). Plus précisément :

- Les membres ayant participé de manière régulière ou ayant donné au moins un avis sur la maquette du livret sont : **Le CEN MP, le CRPF MP, la Fédération des chasseurs 82, le Conservatoire Botanique National (CBN PMP), le CPIE Midi-Quercy, L. Coubès (bénévole SSNTG), la DDT 82, le Pays Midi-Quercy (il s'agit des principaux contributeurs)** ainsi que le Conseil de Développement Pays MQ, France Nature Environnement 82, l'ONF 82 et le Syndicat des forestiers privés 82.

- D'autres membres du groupe de travail n'ont pas donné d'avis sur le contenu du livret ou participé aux réunions de concertation, mais ont été invités et destinataires de plusieurs maquettes du livret :

Société sciences naturelles 82 (dir.), association Nature Midi-Pyrénées.

Le représentant de l'association Nature Midi-Pyrénées contacté a précisé que, pour une question de temps et compte-tenu des structures compétentes déjà mobilisées dans ce groupe de travail (sollicitées pour la rédaction du livret), la participation de cette association n'était pas estimée indispensable (les points de vue naturalistes étant déjà bien représentés).

2.2. Les étapes majeures de la conception, sur le fond et sur la forme

A. Sur le fond

La conception du livret a été réalisée par plusieurs moyens :

• Deux réunions du groupe de travail :

Ces réunions se sont déroulées le 17 janvier et le 26 février 2014. Elles n'étaient pas exclusivement centrées sur l'élaboration de ce document pédagogique, mais un temps conséquent a été consacré aux échanges sur ce sujet.

Réunion du 17 janvier 2014 :

Les membres du groupe de travail ont été invités à définir les orientations majeures pour ce document de communication : clés d'entrées principales (choix de présenter des préconisations à partir des itinéraires forestiers majeurs, et en tenant compte des différents types de peuplements) ; choix de présenter des « groupes d'espèces » majeurs ; confirmation du rôle de certaines structures pour le choix des illustrations. Il a été convenu que le Pays Midi-Quercy élaborerait une trame générale de ce document, à compléter et à amender par le groupe de travail.

Au niveau de la forme, le groupe a souhaité (pour des questions de délais de l'opération) établir un document « relativement court », d'une dizaine de pages. L'avis des membres du groupe de travail a également été sollicité sur la composition du groupe de travail, en vue d'un éventuel d'élargissement de sa composition (qui n'a pas eu lieu car la composition proposée a été estimée pertinente par les participants). Il y a eu un échange sur l'organisation de la diffusion du livret et sur le rôle du CRPF (cf. diffusion ciblée auprès de propriétaires forestiers). Enfin, compte-tenu des délais initiaux de l'opération, le groupe de travail souhaitait achever le travail sur le fond du document pour la fin du mois de mars (pour que des impressions et une diffusion en mai).

Réunion du 26 février 2014 :

Les participants ont convenu de ne plus employer le terme de « charte », ce terme impliquant (à l'instar de ce qui a été réalisé en Pays Midi-Quercy dans le domaine touristique, dans le site Natura 2000 des gorges de l'Aveyron) plusieurs actions : établir un « contrat moral » entre le maître d'ouvrage et les structures signataires de cette charte ; convenir des divers engagements que les signataires s'engageront à respecter et qui figureront dans ce document ; organiser les signatures de cette charte (lancer un appel à signature, réaliser un suivi, faire des relances) ; faire vivre cette charte dans le temps. Cela impliquait donc la réalisation d'actions à court, moyen et long terme. Les moyens d'une animation de ce type n'ont pas été prévus, notamment à moyen et long terme.

Le contenu prévisionnel a fait l'objet d'échanges page par page, à partir de la trame générale proposée antérieurement par le Pays, et du texte proposé par le CRPF, notamment pour la présentation des opérations sylvicoles et de leur contenu.

La trame générale du document et les titres projetés ont été modifiés pour tenir compte des échanges. Certaines illustrations ont été choisies collectivement ainsi que les groupes d'espèces majeurs à présenter.

Les principaux rédacteurs du document ont également été confirmés :

- . Trame générale, introduction et dernière page (sauf carte) : Pays Midi-Quercy
- . Présentation de la forêt et Pays MQ et des diverses opérations de gestion sylvicole : CRPF Midi-Pyrénées
- . Présentation de la biodiversité en forêt et élaboration de la carte de la couverture forestière : CEN MP
- . Présentation des groupes d'espèces représentatifs des milieux forestiers du territoire : CEN MP et Fédération des chasseurs 82
- . Page sur les idées reçues « vrai » ou « faux » : CRPF Midi-Pyrénées

Il a été convenu que les textes proposés par les principaux rédacteurs du document seraient soumis à l'avis des autres membres du groupe de travail, afin de prendre en compte les divers points de vue, approches et enjeux ; les textes initiaux constituant une première base de travail communiquée pour avis et amendements.

Avant cette réunion, le Pays MQ avait envoyé une série de documents pour avis du groupe (le 14 février) : trame générale indicative proposée, texte rédigé par le CRPF, modèle à compléter pour la rédaction des textes, exemples concernant le format du livret, rappel synthétique sur le projet d'ensemble.

Au-delà des relectures et des avis rendus sur les maquettes, et en plus des rédacteurs initialement prévus, plusieurs membres du groupe de travail ont participé gracieusement à la rédaction du livret et/ou à la fourniture d'illustrations, notamment :

. le CPIE Midi-Quercy

Rédaction d'une partie des textes sur les milieux aquatiques et les amphibiens forestiers, proposition de photos

. le Conservatoire Botaniques des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Rédaction de la page « Comment appréhender les enjeux de la biodiversité sur le site ?, proposition de photos

. M. COUBES, bénévole à la SSNTG

Compléments sur les forêts, sur la page « Vrai ou faux ? », proposition de photos.

Concernant les délais de réalisation : le travail de conception du livret et la concertation correspondante ont pris plusieurs mois de plus que prévus initialement, ainsi le groupe de travail a achevé sa tâche sur le fond à la fin du mois de mai et les impressions ont été réalisées en octobre 2014. Le nombre de pages a été majoré de 4 pages (16 pages au lieu de 12 initialement envisagées) afin de permettre d'aérer le texte, d'insérer plus d'illustrations et de rendre le document visuellement plus attractif.

Ce délai supplémentaire était nécessaire à la bonne exécution de l'opération, afin, d'une part, de laisser un temps suffisant pour une réelle concertation et un consensus sur le fond du document et, d'autre part, de préparer et de réaliser la conception graphique en interne. Le nombre de partenaires associés à la rédaction du livret, les nombreux avis reçus sur les maquettes, et l'avancement dans la rédaction des textes (plus long que prévu) a conduit le Pays MQ à faire ce choix, en concertation avec les membres du groupe de travail dont la DDT 82.

En conséquence, la finalisation de ce document a été rendue possible grâce à l'élaboration d'un avenant à la convention initiale passée entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'Etat qui a permis d'ajourner, à la fin du mois de décembre 2014, l'exécution de l'opération.

•La diffusion de plusieurs maquettes du livret pour avis et compléments, au fur et à mesure de son avancement :

Ce travail a été réparti entre les mois de janvier 2014 et fin mai 2014 (5 mois). Durant cette période, 5 maquettes ont été diffusées par le Pays Midi-Quercy aux membres du groupe de travail, pour avis et compléments sur le fond :

- . 14 février : diffusion de la trame générale du livret et du texte sur les opérations forestières rédigé par le CRPF MP
- . 28 février : diffusion de la trame générale modifiée et de la répartition précise du travail, suite à la réunion du 26,
- . 27 mars : diffusion de l'introduction proposée, des textes du CRPF modifiés, de la carte élaborée par le CEN...
- . 1^{er} avril : diffusion de la totalité des textes sauf la partie sur la flore et des illustrations proposées
- . 7 mai : diffusion de la totalité des textes et de la quasi-totalité des illustrations (à quelques rares exceptions près)

Sur ces 5 maquettes, 2 d'entre elles comportaient la totalité des textes (ou un seul manquant, pour maquette 4). Le contenu des maquettes était directement lié aux contributions apportées par les rédacteurs principaux.

•Des échanges par courrier électronique et la prise en compte par le Pays Midi-Quercy des nombreux avis reçus

Le Pays Midi-Quercy a pris en compte les nombreux avis émis par le groupe de travail suite à l'envoi de chacune des maquettes. Il a parfois opéré des choix entre plusieurs propositions, notamment lorsque des avis différents étaient émis par des partenaires techniques sur un même sujet. Dans ce cas, il a porté à la connaissance du groupe de travail les propositions résultant de cet arbitrage et attiré l'attention sur les principales modifications émises.

Plusieurs membres du groupe ont donné un avis sur les différents documents produits par les divers partenaires techniques, au fur et à mesure de leur réception (avis adressés directement par les membres du groupe de travail aux autres membres et/ou intégrés par le Pays dans les maquettes puis diffusés au groupe).

La prise en compte de ces avis a représenté un travail conséquent, pour l'élaboration du livret et dans les échanges. A titre indicatif sur ce travail : suite aux maquettes envoyées le 1^{er} avril 2014 et le 7 mai, **le Pays Midi-Quercy a reçu plus de quarante courriers électroniques des partenaires techniques contenant diverses observations, propositions et éléments à prendre en compte** (sans compter ici les réponses qui ont été formulées en retour, dont les explications apportées par le Pays MQ suite aux propositions et avis, afin que les principaux choix qui ont été opérés « en synthèse » soient justifiés et compris). Par ailleurs, le Pays Midi-Quercy a procédé à plusieurs relances ciblées auprès de partenaires du groupe de travail, dans le cadre des contributions prévues sur les textes et sur les illustrations.

• [Des échanges réguliers par téléphone avec les principaux rédacteurs du livret](#)

• [La diffusion de la maquette du livret à dix autres structures, pour information et observations éventuelles](#)

De plus, plusieurs mois avant la finalisation du livret et le lancement des impressions, un courrier d'information sur le projet de livret, accompagné d'une maquette complète du livret (version de projet) a été envoyée par courrier électronique (le 9 mai), pour information et observations éventuelles, aux structures suivantes :

- 4 Communautés de communes du Pays Midi-Quercy
- 3 principaux opérateurs économiques dans le domaine sylvicole : ValBois - COFOGAR - SEBSO
- Fédération départementale des CUMA ; Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne ; CCI de Tarn-et-Garonne.

Suite à cet envoi, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy n'a pas reçu d'observations de la part de ces structures.

La prise en compte des observations de fond sur les deux dernières maquettes, la finalisation des textes et la préparation du travail de conception graphique (par la chargée de mission urbanisme-environnement du Pays), c'est-à-dire la finalisation de la maquette pour transmission à la chargée de communication du Pays Midi-Quercy a été réparti essentiellement sur 2 mois (juillet- août). A titre indicatif, en temps réel (en comptant un travail de 8h par jour sur cette tâche unique), ces actions ont représentés approximativement 5 jours de travail.

B. Sur la forme

Le Pays Midi-Quercy a coordonné l'édition du livret, en concertation avec la chargée de communication du Pays Midi-Quercy (qui a fait cette conception graphique) et avec le groupe de travail.

• [Travail préparatoire à la conception graphique :](#)

La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays Midi-Quercy a préparé toutes les illustrations à partir des contributions des membres du groupe de travail et sélectionné des photos apportées par le Pays. Ces actions ont impliqué de faire un tri et des choix parmi diverses photos, d'établir un classement en format numérique page par page, de vérifier la qualité de chacune des illustrations (afin qu'elle soit suffisante pour une impression en format papier), de dresser une liste des crédits associés à chacune des illustrations (cf. mention des crédits en dernière page de couverture du livret)...

Elle a également rédigé une note pour la chargée de communication du Pays en vue du travail de conception graphique et établi une convention de cession des droits pour l'utilisation du schéma figurant en page 4 et 5 du livret . Dans ce cadre, elle a contacté les auteurs de ce schéma, M. GONIN et M. LARRIEU. Elle a adressé des documents à M. GONIN, qui a donné au nom des deux auteurs son accord sur la convention de cession des droits proposée (signature).

• [Coordination de la conception graphique en concertation avec la chargée de communication du Pays](#)

Le travail sur la forme du document, portant sur l'approfondissement et la finalisation de la conception graphique, a été effectué essentiellement entre les mois de juillet et d'octobre 2014 (travail réparti sur 4 mois).

La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays Midi-Quercy a suivi la conception graphique avec la chargée de communication : réalisation de plusieurs entretiens et séances de travail sur les maquettes graphiques, préparation d'avis sur les versions proposées, vérification des modifications effectuées...

Le travail de conception graphique par la chargée de communication du Pays (sans compter ici le travail de la chargée de mission urbanisme-environnement) a été réparti sur 1,25 mois, il s'est déroulé entre septembre et octobre. Le temps réel requis pour la conception graphique par la chargée de communication du Pays (en comptant cette tâche unique, à 8 h par jour) a représenté approximativement 7 jours de travail.

NB : le temps de travail de la chargée de communication du Pays Midi-Quercy, Mme Corinne TREVISAN, ne fait pas partie des dépenses comptabilisées dans le dossier de demande de solde (son temps de travail est financé dans un autre cadre). Les indications de temps sont donc fournis ici à titre indicatif, pour information et pour mémoire.

La maquette du livret incluant la conception graphique proposée par le Pays MQ a été envoyée pour information et avis au groupe de travail le 29 septembre. Plusieurs options pour la première page du livret ont été diffusées, suite à la proposition de certains membres du groupe de modifier la photo initialement envisagée. Les avis reçus ont été pris en compte par le Pays.

• In fine, le livret imprimé se présente sous la forme suivante :

Un livret de 16 pages, au format 10x21 cm, imprimé en recto-verso et en couleurs, structuré en 6 parties :

- Introduction / Les forêts en Pays Midi-Quercy
- La biodiversité en forêt, qu'est-ce que c'est ? / Les facteurs favorables à la biodiversité
- Espèces représentatives des milieux forestiers du Pays Midi-Quercy
- Questions clés à se poser avant d'intervenir en forêt
- Principales pratiques de gestion
- Quelques idées reçues (vrai ou faux ?)

En résumé, en 2014, pour la conception du livret :

TRAVAIL SUR LE FOND - De janvier à fin mai 2014 (de 1ère réunion aux dernières observations reçues) : 5 mois

Nombre de maquettes diffusées par le Pays MQ pour avis : 5 maquettes

dont avec la totalité des textes (ou un seul paragraphe manquant dans la maquette 4) : 2 maquettes

FINALISATION, TRAVAIL SUR LA FORME - De juillet à octobre 2014 (jusqu'aux impressions) : 4 mois

Prise en compte des observations sur les dernières maquettes, finalisation du contenu et préparation du travail de conception graphique (par le Pays) : 2 mois (juillet- août) - Temps réel (8h par jour, tâche unique) : 5 jours

Conception graphique (chargée de communication du Pays) : 1,25 mois (septembre-octobre)

Temps réel requis pour la conception graphique (par la chargée de communication) : 7 jours

Nombre de maquettes diffusée par Pays MQ pour avis (forme) : 1 maquette + diverses propositions de couverture

3. Les impressions et la diffusion du livret et de courriers

3.1 Impressions du livret et de courriers de présentation du livret

La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays Midi-Quercy a coordonné les prestations d'impressions des livrets et du courrier de présentation du livret, en concertation avec la chargée de communication du Pays. Dans ce cadre, elle a :

- **rédigé la partie du cahier des charges de la consultation de marché public liée aux impressions de ce livret** (cette partie était intégrée à une consultation de marché public plus générale incluant d'autres travaux impressions – cette consultation plus générale a été préparée et diffusée par la chargée de communication du Pays).

Dans le cadre de cette consultation, **TECHNI-PRINT** a été choisi pour réaliser les impressions de ce livret, **imprimé en 4000 exemplaires**. Le Pays a demandé d'utilisation d'un **papier recyclé, de type cyclus print ou équivalent, avec des encres végétales**. **L'entreprise choisie est labellisée IMPRIM'VERT et a utilisé un papier labellisé PEFC**.

-**établi une demande de devis pour le pliage et l'impression de lettres de présentation du livret**. **TECHNI-PRINT** a été choisi pour réaliser cette prestation complémentaire aux impressions du livret ; **2500 courriers** ont été imprimés. La chargée de mission a également rédigé le courrier de présentation du livret, et l'a adressé pour avis au CRPF MP.

-**préparé et diffusé plusieurs demandes de devis pour la préparation et l'expédition de courriers (mise sous pli des livrets, de lettres d'accompagnement, affranchissement des plis, dépôt en Poste et livraisons)**. Ces actions ont pris du temps car, dans un premier lieu, des demandes de devis ont été diffusées auprès de structures à vocation d'insertion sociale (dans les CAT du département 82). Aucune réponse n'ayant été fournie par les CAT pour la réalisation de ce travail, la demande initiale a été reformulée dans son contenu et adressé vers des professionnels spécialisés. Les candidats ont établi des réponses qui se sont avérées, après analyse détaillées, insuffisamment précises au regard du cahier des charges. Les offres remises ont nécessité de nombreux échanges et demandes d'informations complémentaires afin d'établir, de manière certaine et précise, le coût prévisionnel final des dépenses correspondant à la prestation demandée. En conséquence, le début des prestations de préparation et de mise sous pli des courriers a été retardé de plusieurs mois.

Le prestataire choisi pour réaliser ces actions a été **La Poste** (pour l'affranchissement des courriers) associé à **NEOLOG** (pour la mise sous pli, l'adressage et la préparation de l'expédition des courriers).

3.2 La diffusion du livret auprès des publics-cibles

A. Les données recherchées pour établir la liste des destinataires

Compte-tenu du public cible principal du livret (les propriétaires forestiers), le Pays Midi-Quercy a fait appel au CRPF afin que celui-ci mette à la disposition du Pays Midi-Quercy un fichier d'adresses de propriétaires forestiers au sein du Pays MQ. La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays a échangé avec CRPF pour convenir de la sélection à opérer parmi la liste des propriétaires forestiers, au regard du nombre de destinataires possibles (2500), et fourni des indications (conditions requises pour la présentation des adresses, en lien avec la prestation d'adressage assurée par NEOLOG). Les fichiers d'adresses n'ayant pu être transmis au Pays MQ pour une question de confidentialité, elle a facilité la mise en relation entre le CRPF et NEOLOG.

De plus, pour une diffusion des livrets auprès d'entreprises du Tarn-et-Garonne exerçant une activité dans le domaine des activités forestières, la chargée de mission urbanisme-environnement du Pays a contacté la CCI 82, la Chambre de Métiers 82 et l'association Quercy Energies. Chacune de ces structures a fourni des données utiles.

- Les chambres consulaires ont fourni les fichiers d'entreprises liés au codes APE correspondant aux activités suivantes : exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, bûcherons, débardeurs et scieries. Les fichiers fournis correspondent à la totalité des entreprises du département 82, dans ces domaines, soit une cinquantaine d'entreprises.
- Quercy Energies a fourni quelques contacts de scieries dans les départements de l'Aveyron et du Tarn proches du périmètre du Pays Midi-Quercy.

B. La liste de diffusion

La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays Midi-Quercy a élaboré la liste de diffusion du livret et organisé cette diffusion sur support papier et électronique.

Diffusion sur support papier (destinataires) :

- . Propriétaires forestiers du Pays Midi-Quercy : 2500 exemplaires + 25 (cf. prestation de NEOLOG)
- . Communes du Pays Midi-Quercy (avec des gradations selon les enjeux en matière de biodiversité en forêt et selon le nombre d'habitants) et Communautés de Communes du Pays Midi-Quercy : plus de 700 exemplaires
- . Partenaires techniques et financiers de l'opération : 370 exemplaires approximativement
- . Entreprises exerçant une activité dans le domaine forestier, notamment en Tarn-et-Garonne : 170 exemplaires
- . Membres de comités de pilotage thématiques (charte forestière, LEADER, quelques membres du COPIL des sites Natura 2000 sous maîtrise d'ouvrage du Pays MQ) et autres envois ciblés : > 100 exemplaires
- . Pays Midi-Quercy (équipe Pays - justificatifs - réserve) : 80 exemplaires approximativement

Diffusion par voie électronique auprès de divers publics essentiellement via :

- La newsletter du Pays Midi-Quercy : Mot de liaison du mois de novembre 2014 (plus de 2200 contacts)
- Les sites Internet et newsletter(s) de partenaires techniques (par exemple : l'ECO du CPIE Midi-Quercy...).

Types de destinataires : communes et EPCI du Pays, associations départementales, locales et régionales dans divers domaines d'activités, membres des comités de pilotages thématiques du Pays Midi-Quercy, partenaires financiers...

En résumé, en 2014, pour les impressions et la diffusion du livret :

4000 exemplaires ont été diffusés en format papier, dont 2500 auprès de propriétaires forestiers du Pays Midi-Quercy. Il a été diffusé par voie électronique à plus de 3000 destinataires (via les membres de Newsletters).

Ce livret est consultable sur le site Internet du Pays Midi-Quercy, à l'adresse :

<http://www.midi-quercy.fr/Preservons-la-biodiversite-des.html>

Des informations complémentaires figurent dans les Annexes du Rapport d'activités (livrets, liste de diffusion, courrier diffusé aux propriétaires forestiers, articles mis en ligne sur le site Internet du Pays Midi-Quercy...).

5- Animations des 24 mai, 13 juin 2014 et autres actions de communication



1. Rappel des objectifs initialement définis

Il était prévu de réaliser des sorties découvertes dans l'esprit des « 4 saisons de la forêt du Midi-Quercy » (animées par le CPIE Midi-Quercy en 2012 et 2013 afin de faire découvrir ou redécouvrir, au fil des saisons, la forêt et ses enjeux). Les objectifs de ces deux animations étaient de diffuser et de valoriser des connaissances sur la biodiversité du territoire, en prenant en compte l'étude scientifique produite dans le cadre de cette opération. Il s'agissait notamment de mieux faire connaître la biodiversité, ses composantes, les habitats et les espèces à affinité forestière présentes en Pays Midi-Quercy et des préconisations de gestion adaptées, selon les types d'opérations forestières envisagées.

1.1 Des animations préparées dans le cadre du groupe de travail technique

Ces animations ont été préparées en 2014 notamment dans le cadre de 3 réunions de concertation : réunions du 17 janvier – du 26 février – du 14 mai.

Les réunions du 17 janvier et du 26 février ont permis d'échanger sur : les publics cibles de chacune des animations ; les partenaires à associer à la préparation de ces animations et les contacts à prendre ; le déroulement prévisionnel des animations (contenu) ; les dates envisagées pour leur déroulement (celles-ci ont été modifiées, suite au retard pris dans l'élaboration du document pédagogique et aux disponibilités des intervenants techniques qu'il était prévu de mobiliser).

La réunion du 14 mai sur les sites envisagés pour ces animations a permis d'avoir une connaissance partagée de ces sites ; de confirmer ensemble les itinéraires précis de la balade naturaliste et de la visite des parcelles forestières ; de choisir de manière collective les points d'arrêts les plus adaptés au regard des caractéristiques des sites et les éléments majeurs à mettre en avant dans les interventions ; de convenir des documents pédagogiques à préparer.

La préparation et le déroulement des animations ont fait l'objet de prestations techniques.

Comme mentionné précédemment dans ce rapport, le CPIE Midi-Quercy a réalisé, pour le compte du Pays Midi-Quercy, une prestation liée à l'organisation des animations qui se sont déroulées les 24 mai et 13 juin 2014. Le CPIE avait pour rôle de participer de manière plus importante que d'autres partenaires à l'organisation de ces animations, en terme de communication, de proposition de déroulement des animations, de proposition d'itinéraire (au regard des résultats de l'étude scientifique), de contacts avec les autres membres du groupe de travail.... Cf. détails infra.

Dans le cadre de ces animations, les interventions suivantes ont également fait l'objet de prestations :

- Fédération des Chasseurs 82 et CEN Midi-Pyrénées : pour la préparation des interventions techniques lors des animations des 24 mai, 13 juin et la présence de ces structures lors de ces animations.
- CRPF Midi-Pyrénées : pour l'envoi de courriers d'invitation aux propriétaires forestiers pour l'animation du 13 juin (cf. page suivante, titre 1.2).

☞ **Rôle du CPIE Midi-Quercy pour ces animations (en résumé) :**

- *Coordination avec le Pays et avec les différents intervenants pressentis (contacts mails et téléphoniques) : avec le CEN MP (Nicolas Gouix) - le CRPF 82 (Johann Hubele) - le Conservatoire Botanique (CBN PMP - Francis Kessler) - La Fédération Départementale des Chasseurs 82 (Jean François Caussé) - La Société des Sciences Naturelles 82 (SSNTG - Louis Coubès)*
- *Préparation du contenu et du déroulement des 2 animations (diffusion d'une proposition de déroulement), proposition d'itinéraires adaptés et repérages des sites (recherche de secteurs à forte concentration d'espèces repères forestières, repérage de la boucle à Saint-Antonin-Noble-Val...), contact et réservation d'une salle auprès de la mairie de Vaissac (animation du 24 mai) ; préparation des pots d'accueil pour les deux animations ;*
- *En concertation avec les autres membres du groupe de travail, organisation et co-animation d'une réunion de présentation / débat suivie d'une visite pour les propriétaires forestiers à Vaissac (dans ce cadre : proposition de thèmes à aborder par les divers intervenants, préparation de l'intervention du CPIE Midi-Quercy)*
- *Recherche bibliographique, réalisation d'un poster des espèces forestières remarquables à observer lors de la balade du 24 mai ; présentation et remise de documents lors de la balade et de la réunion en salle,*
- *Appui à la communication sur les animations : diffusion d'informations par mailing et par la Newsletter du CPIE Midi-Quercy (l'ECO du CPIE, diffusé à plus de 3800 destinataires en Midi-Pyrénées),*
- *Participation aux deux réunions préparatoires mentionnées.*

1.2 Des animations relayées par des actions de communication

A. Balade naturaliste le 24 mai 2014 à Vaissac, pour le grand public

Cette animation a fait l'objet d'une large communication sur support papier et électronique :

Avant cette animation, une information a été préparée et diffusée **par voie électronique** dans plusieurs Newsletter (Newsletter du Pays Midi-Quercy du mois de mai, ECO du CPIE...), sur plusieurs sites Internet (site du Pays Midi-Quercy, site du Conseil Régional Midi-Pyrénées dans le cadre des Journées Nature de Midi-Pyrénées, site de partenaires techniques de l'opération) et auprès de partenaires techniques du groupe de travail, afin de faciliter la diffusion d'informations sur cette animation.

La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays Midi-Quercy a rédigé un communiqué de presse et l'a envoyé au journal l'action agricole ainsi qu'à la chargée de communication du Pays, qui l'a re-diffusé à divers médias (presse locale). Elle a préparé une information pour un journal communal (Saint Antonin-Noble-Val).

Plusieurs articles ont donc été publiés dans la presse locale, par exemple dans le Petit Journal (le 24 mai et le 20 mai), dans l'Action agricole (9 mai) et dans le journal de la Commune de Saint Antonin-Noble-Val (édition de mai).

Le Pays Midi-Quercy et le CPIE Midi-Quercy ont présenté cette animation lors d'une émission sur une radio locale (le MAG du Pays Midi-Quercy, diffusée sur radio CFM le 19 mai).

Enfin, une affiche présentant l'animation a été préparée par le Pays (en moins de dix exemplaires) et diffusée par celui-ci dans plusieurs lieux.

Après la réalisation de cette animation, une information a été diffusée sur le site Internet du Pays Midi-Quercy et dans la Newsletter du Pays Midi-Quercy du mois de juin 2014.

De plus, un lien vers un documentaire sonore, réalisé le jour de l'animation par une radio locale (Radio d'Oc) a été mis en ligne sur le site Internet du Pays Midi-Quercy.

B. Informations et échanges sur la gestion des milieux forestiers et la biodiversité le 13 juin 2014 à Vaissac

Avant cette animation, initialement destinée aux seuls propriétaires forestiers, un courrier d'invitation a été rédigé par la chargée urbanisme-environnement du Pays et diffusé en 835 exemplaires par le CRPF Midi-Pyrénées auprès de propriétaires forestiers du territoire, par courrier postal. Ce travail d'expédition et d'affranchissement de courriers par le CRPF a fait l'objet d'une prestation payante.

Le CRPF a également fait une relance par voie électronique auprès des propriétaires forestiers disposant d'une adresse électronique.

Compte-tenu du faible nombre de propriétaires forestiers inscrits avant le déroulement de l'animation, le Pays Midi-Quercy a décidé d'élargir les invitations à cette animation au grand public.

La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays a rédigé une information pour la presse locale ; suite à cette action un article a été diffusé dans Le Petit Journal le 11 juin.

Elle a adapté le courrier d'invitation pour les propriétaires forestiers au grand public (deux pages) et l'a adressé aux destinataires de la Newsletter du Pays Midi-Quercy (soit à près de 2200 contacts), le 10 juin. Des intervenants techniques mobilisés sur cette animation ont aidé à relayer l'information sur celle-ci.

Après la réalisation de l'animation, elle a préparé un article conséquent, diffusé sur le site Internet du Pays Midi-Quercy ; les 5 présentations techniques réalisées lors de cette animation (de type Power Point, cf. infra) ont été mises en ligne.

Une information sur cette animation a également été diffusée dans la Newsletter du Pays Midi-Quercy du mois de juillet.

La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays a également rédigé un communiqué de presse, que la chargée de communication du Pays a adressé à divers médias (presse locale).

Des exemples d'actions de communication réalisées figurent dans les Annexes du Rapport d'activités (communiqués de presse, exemples d'articles publiés dans la presse locales et sur le site Internet du Pays, liens vers l'émission radio et le documentaire sonore).

2. Déroulement des animations

2.1 Balade naturaliste le 24 mai 2014 à Saint Antonin-Noble-Val

Une vingtaine de personnes ont participé à cette animation.

Le Pays Midi-Quercy a tenu à jour la liste des personnes inscrites et adressé des informations complémentaires à certains participants, sur demande (ex. : envoi d'un plan précis pour le lieu de RDV, réponse à des questions...).

Les interventions techniques ont été réalisées par le Pays Midi-Quercy, le CPIE Midi-Quercy, la Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et des bénévoles de la Société des Sciences Naturelles 82.



Au fil de la balade, les intervenants ont fait découvrir au public la faune et la flore remarquables de ce site, les enjeux liés à sa préservation, les liens étroits entre biodiversité et milieux forestiers et la dynamique territoriale. Par exemple :

- **le Pays Midi-Quercy a présenté le contexte territorial et l'opération sur la prise en compte de la biodiversité dans les milieux forestiers, objet du présent rapport d'activités**, afin que les participants puissent resituer l'animation proposée dans le contexte plus général de cette opération ;
- **le Pays Midi-Quercy et le CPIE Midi-Quercy ont présenté les sites Natura 2000 des Gorges de l'Aveyron et de la Forêt de Grésigne** (le site choisi pour cette balade se prêtant à une intervention sur ce thème). La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays avait mis à jour pour les participants, avant la balade, un document pédagogique présentant les sites Natura 2000 en Pays MQ (laissé en consultation pour le public le jour de la balade)
- **le CPIE Midi-Quercy a présenté des éléments sur la biodiversité, les forêts et les services rendus par celle-ci, les amphibiens, les oiseaux forestiers** et un poster des principales espèces forestières présentes sur le site (cf. illustration page précédente, en ligne sur le site Internet du Pays Midi-Quercy)
- **la Fédération Départementale des Chasseurs 82 est intervenue sur le thème de la faune sauvage et du gibier** (repérage d'indices de présence d'animaux, informations sur les impacts de la faune sur les arbres...)
- **le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées a présenté les principaux habitats forestiers du Pays Midi-Quercy et certaines espèces,**
- **Deux bénévoles de la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne ont donné des informations sur la flore.** M. COUBES, en particulier, est intervenu pour présenter certains lichens, bio-indicateurs de la qualité des forêts.

Une animatrice de radio d'Oc, présente lors de cette animation, a réalisé un documentaire sonore. Un lien pour l'écouter a été mis en ligne sur le site Internet du Pays Midi-Quercy.

2.2 Informations et échanges sur la gestion des milieux forestiers et la biodiversité le 13 juin 2014 à Vaïssac

Une quinzaine de personnes ont participé à cette animation.

Un élu de la Commune de Vaïssac (M. RAEVEN, adjoint au Maire) a accueilli les participants et réalisé une introduction.

Les interventions techniques ont été réalisées par : le Pays Midi-Quercy, le CPIE Midi-Quercy, la Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées.

M. COUBES, bénévole à la Société des Sciences Naturelles 82, partenaire technique de l'opération, était également présent.

Cette animation s'est déroulée en deux temps :

Temps 1 : une présentation en salle



Cette réunion a permis de réaliser des présentations techniques et d'engager un échange avec les participants, notamment sur les divers thèmes abordés par les intervenants :

- Melle Bertille DANIEL (Pays Midi-Quercy) a **présenté l'opération engagée sur la prise en compte de la biodiversité dans les milieux forestiers du Pays Midi-Quercy**, objet du présent rapport d'activités,
- M. Nicolas GOUIX (CEN Midi-Pyrénées) a **présenté l'étude scientifique réalisée (méthodologie, résultats)**, destinée à mieux connaître les habitats forestiers et les espèces représentatives des milieux forestiers du territoire,
- M. Philippe MANNELLA (CPIE Midi-Quercy) a **précisé la notion de biodiversité, souligné les enjeux liés à sa préservation, les éléments qui y portent atteinte et les « services rendus »** par la forêt pour la biodiversité, tant pour certaines espèces, habitats, écosystèmes que pour les activités économiques, sociales, la médecine, l'habitat...
- **M. Nicolas GOUIX a présenté les principaux habitats et espèces forestières en Pays Midi-Quercy, par « familles » et à partir d'espèces emblématiques** : mammifères (cerfs, chauves-souris telles que le Murin de beschtein, oiseaux (Pic mar, Bécasse...), flore (Lys martagon, certaines orchidées...), etc. Il a mis en évidence les interactions entre les différentes espèces vivantes (cf. un fonctionnement en réseau / notion d'écosystème).
- **M. Jean-François CAUSSE (Fédération des chasseurs du Tarn-et-Garonne) a présenté les impacts du grand gibier sur la biodiversité**, notamment celle des grands mammifères : cerfs, chevreuil, sanglier. Il a précisé la notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique en présentant les objectifs du « plan de chasse » annuel, les évolutions des effectifs, le rôle des chasseurs...
- **Melle Elsa LIBIS (CRPF MP) a présenté les principaux « itinéraires sylvicoles » et opérations forestières, puis apporté des conseils génériques afin de favoriser le maintien de la biodiversité forestière lors de la réalisation de ces opérations.** Parmi les conseils donnés : conserver du bois mort ou de vieux arbres à faible valeur économique, des éléments ponctuels tels que des mares, des zones humides, des clairières naturelles...

Temps 2 : une visite sur le terrain, chez un propriétaire de parcelles forestières ayant fait l'objet d'opérations de gestion avec une intervention du CRPF Midi-Pyrénées

Les participants se sont rendus en forêt sur les parcelles de M. Alain CANONGE, qui était présent et a accompagné le groupe. Les participants ont pu voir plusieurs exemples d'actions réalisées, de questions qui se posent en matière de biodiversité et d'équilibre sylvo-cynégétique et poser diverses questions. Les intervenants ont pris la parole au fur et à mesure du parcours, selon les divers points d'arrêt qui avaient été définis : exemples d'opérations réalisées (diverses coupes), leur évolution dans le temps (à l'aide également de photos avant et après coupes, préparées par le CRPF) ; l'importance du bois mort ; les indicateurs de dégâts du gibier aux arbres ; la notion d'arbre d'avenir ...

L'objectif était également de mieux appréhender, dans le cadre de ces opérations forestières, les bonnes pratiques qui favorisent une préservation de la biodiversité (par exemple de la flore, de la faune, des champignons...) et plus particulièrement des espèces et des habitats liés aux milieux forestiers.



4. Autres actions de communication sur cette opération

• Information des élus du Pays dans le cadre des réunions du comité syndical du Pays Midi-Quercy

La chargée de mission urbanisme-environnement du Pays Midi-Quercy a porté à la connaissance des élus du Pays des données sur l'avancement de cette opération, en rédigeant 4 notes d'informations sur cette opération, diffusées aux élus avant les réunions des comités syndicaux qui se sont tenus aux dates suivantes :

12 décembre – 10 juillet – 22 mai – 10 mars 2014.

En 2013, comme mentionné précédemment dans ce rapport, des notes écrites sur cette opération n'ont pas été transmises avant ces réunions, toutefois, des informations ont pu être diffusées oralement lors des réunions du comité syndical du Pays (exemple : lors des séances du comité syndical du 14 octobre et du 16 décembre 2013).

• Communication sur le site Internet du Pays Midi-Quercy

La liste des différents articles publiés sur le site Internet du Pays Midi-Quercy sur cette opération (5 articles en 2014 et 2 articles en 2013) figure en Annexe du présent Rapport d'activités.

• Elaboration d'une fiche de présentation d'expérience

Afin de garder une mémoire du déroulement de cette opération et de favoriser la communication sur les actions réalisées (en Pays Midi-Quercy mais aussi au-delà, dans des territoires qui souhaiteraient réaliser une opération de même nature, par exemple), le Pays Midi-Quercy a proposé d'élaborer une fiche présentant l'opération réalisée sous la forme d'un document de synthèse de type « 4 pages ». Elle met en exergue quelques données clés.

En réalisant ce document, le Pays Midi-Quercy est allé au-delà de ce qui était prévu dans le cadre de son Dossier de candidature sur cette opération.

Principaux documents de synthèse disponibles sur cette opération

à l'adresse : <http://www.midi-quercy.fr/Biodiversite-et-forets-en-Pays.html>

☞ **Fiche de présentation d'expérience** (4 pages)

☞ **Livret d'informations et de recommandations** pour les propriétaires forestiers du Pays Midi-Quercy (16 pages)

☞ **Présentation technique de l'opération**, sous forme d'un Power Point (une soixantaine de diapositives). Cette présentation correspond à la présentation réalisée par le Pays Midi-Quercy et ses partenaires techniques lors de la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 26 novembre 2014.

☞ **Les présentations Power Point liées à l'animation du 13 juin 2014** (Pays, CEN MP, FDC 82, CPIE MQ, CRPF MP)

☞ **Le Rapport d'activités de cette opération.**

6- Regards croisés sur cette opération : recueil d'avis

1. Méthodologie suivie pour le recueil des avis

Ces avis ont été recueillis entre octobre et novembre 2014, en vue de la préparation de la réunion du comité de pilotage de la charte forestière qui s'est tenu le 26 novembre 2014, au cours de laquelle l'opération objet du présent Rapport d'activités a été présentée.

Dans un objectif de bilan et d'évaluation de cette opération qui s'est achevée le 31 décembre 2014, le Pays Midi-Quercy a souhaité recueillir l'avis de partenaires techniques et financiers qui ont participé à sa définition (en 2012) et à sa mise en œuvre (en 2013-2014). Une synthèse des avis exprimés est fournie ci-après, présentée selon les actions majeures réalisées. Ces avis ont été recueillis lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 31 octobre et/ou ultérieurement (de façon plus ponctuelle). En effet, plusieurs versions du document de préparation du comité de pilotage du 26 novembre ont été envoyées à ces partenaires, pour avis et observations éventuelles.

Avertissement - Le présent recueil d'avis, proche d'une démarche d'« auto-évaluation » présente certaines limites :

- ces avis manquent d'objectivité, puisqu'ils ne sont pas exprimés par des tiers extérieurs à l'opération mais par des personnes ayant participé à celle-ci ;
- ces regards croisés ont été recueillis quelques mois avant la fin de l'exécution de l'opération, le Pays MQ et ses partenaires ne disposaient donc pas du recul sur celle-ci qui peut être apporté par le temps,
- les observations qui suivent mériteraient d'être réévaluées en tenant compte de données complémentaires, telles que :
 - . des avis exprimés par d'autres membres du groupe de travail,
 - . pour les livrets, des avis exprimés par les propriétaires forestiers sur le livret (principal public cible) à partir d'un panel représentatif de propriétaires forestiers ;
 - . des avis exprimés par des structures professionnelles compétentes n'ayant pas participé directement à cette opération.

Structures ayant participé à la réunion de travail du 31 octobre (pour l'élaboration de ces regards croisés) :

Pays Midi-Quercy - Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne - Conservatoire d'Espaces Naturels de MP - Conservatoire Botanique des Pyrénées et de MP - M. COUBES (bénévole à la Société des Sciences Naturelles 82).

Autres structures ou personnes destinataires des documents préparatoire au comité de pilotage, sollicités sur la présentation de l'opération et sur ces regards croisés, pour avis et compléments :

CPIE Midi-Quercy - DDT 82 - Conseil de Développement Pays Midi-Quercy - Syndicat des Forestiers Privés 82 - ONF 82

Cette première approche, nécessairement partielle et incomplète, a néanmoins le mérite d'être proposée et est susceptible de pouvoir apporter des données utiles à la suite de la démarche de projet (par exemple, pour apporter un témoignage sur l'opération réalisée qui dépasse celui qui pourrait être exprimé par le maître d'ouvrage seul ; pour appuyer les réflexions sur la définition d'axes stratégiques de futures politiques publiques en matière de biodiversité et de gestion des milieux forestiers...).

2. Avis de membres du groupe de travail sur cette opération

2.1 Observations générales

Points positifs

Cette opération a permis à des acteurs de la gestion forestière, de la chasse et à des naturalistes de **travailler ensemble sur un projet d'intérêt collectif en essayant de favoriser une approche croisée**, non cloisonnée.

Elle a également permis de **renforcer les collaborations et les partenariats entre ces acteurs, structures et de mieux connaître collectivement** le travail de chaque partenaire.

Mais... (en amont de la mise en œuvre de l'opération)

Lors de la préparation du dossier de candidature, les conditions fixées par l'appel à projets ont conduit à certaines difficultés (cf. exigence de définition et de description des partenariats en phase d'élaboration du projet mis en rapport avec du délai alloué pour la préparation du dossier de candidature, très court).

⇒ *Un délai de plusieurs mois pour définir un projet collectivement et identifier les formes des partenariats, les prestations et les consultations à réaliser aurait été utile.*

2.2 Regards croisés sur l'étude scientifique

Points positifs perçus

Cette étude a permis de produire une **synthèse de données hétéroclites dont des cartographies de synthèse sur les espèces et les habitats liés aux milieux forestiers du territoire, ainsi qu'une liste d'espèces « à affinité forestière » qui n'existaient pas auparavant sur ce territoire.**

⇒ Elle apporte une plus-value de ce point de vue, et constitue un état de la connaissance de la biodiversité dans les milieux forestiers à l'échelle du Pays Midi-Quercy.

Un nombre conséquent de données ont été recueillies pour réaliser cette étude.

⇒ Elle a permis de croiser diverses bases de données naturalistes et forestières en réalisant un travail spécifique sur ce territoire, qui porte sur un champs large (en terme d'espèces et d'habitats considérés), qui n'avait jamais été réalisé auparavant.

L'étude permet d'avoir connaissance de « points de vigilance » sur la biodiversité dans ses liens avec la forêt (cf. zones à enjeux, carte des forêts anciennes, carte des zones humides...)

⇒ Elle permet de connaître ou de confirmer des secteurs à enjeux. En ce sens, elle peut aider à la définition de stratégie(s) territoriale(s) ou à la conception de futures politiques publiques et projets.

Difficultés rencontrées, freins...

Des données à des échelles très différentes, et parfois un manque de données, n'ayant pas permis de réaliser des cartes incluant un croisement précis de données sur les habitats forestiers et sur les espèces forestières par type de peuplement, contrairement à ce qui avait été envisagé initialement.

⇒ Si c'était à refaire... : **il serait conseillé de traiter moins de domaines en prenant un ou plusieurs groupes indicateurs** (ex. quelques familles d'espèces) où la donnée est importante. L'étude était ambitieuse de ce point de vue (au regard des domaines de connaissance, larges et divers, qui étaient à couvrir) ainsi qu'au regard des délais de réalisation.

Des données scientifiques non communiquées par certaines structures, qui auraient pu enrichir cette étude. Toutefois, les données produites sont estimées représentatives sur la thématique biodiversité en forêt.

Un frein important à la valorisation des données naturalistes produites dans le cadre de cette étude en raison de restriction sur les droits de diffusion des données, par divers détenteurs de ces données. Cette observation ne concerne pas la production des cartes de synthèse lors de l'étude, mais la valorisation, dans d'autres cadres, des cartes et données produites, notamment lorsque l'utilisation de données plus précises (à une échelle communale ou infra-communale, ou parcellaire) serait utile.

⇒ Une communication des documents source impossible sous format SIG pour certains types de données (ex. données sur les espèces avec une localisation précise) ; d'autres nécessitent une demande d'autorisation auprès de plusieurs détenteurs de données pour pouvoir transmettre à un tiers des données fines. Les conditions précises de leur transmission sous SIG, pour les catégories de données concernées, ne sont donc pas connues à ce jour (ex. pour utilisation de données dans les PLU, le projet de SCoT.. cf. l'appui à la définition des trames vertes et bleues).

⇒ Un « double paiement » de ces données à terme, pour leur valorisation (notamment dans d'autres cadres) ? Cette observation est à modérer : considérer qu'il y a une différence entre un travail de synthèse et d'analyse / l'achat de données brutes / et la production de données initiales. De plus, les cartes de synthèse produites dans le cadre de l'étude, diffusables à l'échelle du Pays Midi-Quercy (en format de type PDF) apportent des données naturalistes et permettent d'apprécier un certain nombre d'enjeux ; elles constituent bien, elles-mêmes, une valeur ajoutée.

Après la réalisation de cette étude, le croisement entre certaines données sous SIG est possible informatiquement par le maître d'ouvrage, mais nécessite du temps agent pour faire ces croisements, selon les éventuelle demandes ; avec la limite indiquée sur la diffusion des données.

Un retard de plusieurs mois dans la transmission des résultats de cette étude.

2.3 Regards croisés sur le livret d'informations et de recommandations

Points positifs perçus

Un contenu correspondant aux objectifs initiaux définis (en terme de thèmes à aborder) et **résultant d'un réel travail collectif** : co-rédaction et concertation en groupe de travail, avec un temps de concertation de plusieurs mois, majoré par rapport au prévisionnel (dans l'intérêt du projet)

Une diffusion ciblée, réalisée auprès d'un nombre conséquent de propriétaires du territoire (2500) et auprès d'autres publics (cf. 4000 exemplaires papier et diffusion par voie électronique)

Un outil pérenne, utilisable au-delà du temps de l'opération pour des actions d'information et de sensibilisation auprès de propriétaires et de porteurs de projets notamment, par les divers partenaires techniques.

Toutefois, un retour de la part des propriétaires forestiers, publics-cibles principal, serait nécessaire afin d'apprécier les résultats de la diffusion de ce livret (moyens à mobiliser en 2015 pour réaliser une évaluation adaptée dans ce cadre, par exemple sous forme de questionnaires / lors d'entretiens auprès de propriétaires ?).

Difficultés rencontrées / freins

Des délais de réalisation beaucoup plus longs que prévus notamment pour :

- **l'élaboration du contenu du livret** : un temps de concertation plus long, certains textes fournis avec plus de 2 mois de retard ;

- **la préparation des envois postaux (diffusion des livrets et de lettres de présentation auprès de propriétaires forestiers) et le choix du prestataire chargé de réaliser ces actions** : un temps plus important que prévu pour choisir ce prestataire ; des offres incomplètes fournies à plusieurs reprises, une majoration des coûts par plusieurs candidats après l'analyse des offres...

⇒ *Des délais serrés pour finaliser entièrement cette action dans les délais de l'opération*

⇒ *Un report du délai d'exécution de l'opération de 6 mois (par avenant) s'est avéré nécessaire et a été heureusement possible (sinon, le livret et les 2 animations prévues n'auraient pas pu être réalisés dans les temps)*

⇒ *Un point à noter pour de prochaines opérations faisant appel à une démarche de concertation, notamment si le nombre de personnes associées est important : compter large pour les délais de conception / réalisation !*

2.4 Regards croisés sur les animations réalisées les 24 mai et 13 juin 2014

Points positifs perçus

De nombreux intervenants mobilisés lors de ces animations, des informations très ciblées fournies : de réelles opportunités offertes aux publics présents pour apprendre et renforcer leurs connaissances sur ces sujets

Des outils pérennes élaborés (diffusés pendant et/ou après la réalisation des animations) :

diaporamas thématiques, reportage radio, affiche pédagogique, documentation papier fournie gratuitement...

Difficultés rencontrées / freins

Des difficultés à mobiliser les propriétaires forestiers lors de l'animation organisée pour eux, malgré une large diffusion des invitations (cf. 835 courriers d'invitation envoyés chez des propriétaires forestiers)

⇒ *Des invitations pour l'animation du 13 juin élargies au dernier moment au grand public ; peu de propriétaires présents. Cette absence de mobilisation pose question car c'est le public-cible principal. Quels moyens utiliser pour arriver à une meilleure mobilisation ?*

⇒ *Cette situation met en exergue l'utilité qu'il y aurait à mobiliser un agent technique sur terrain pour réaliser une animation / un accompagnement technique ciblé et plus régulier auprès des propriétaires forestiers, sur le territoire du Pays Midi-Quercy.*

2.5 Regards croisés sur les éléments « transférables » de cette opération

Les éléments suivants sont perçus comme transférables à d'autres territoires intéressés par ce type de démarche :

- ✓ Le type de travail partenarial engagé sur la thématique de la gestion forestière et de la biodiversité
- ✓ La méthodologie utilisée pour l'étude scientifique produite, en prenant en compte les limites de la méthode et les avis exprimés à l'issue de cette étude (cf. retour d'expérience)
- ✓ Le type de document de communication produit (livret pédagogique) et le type d'animation réalisé.

3. Avis de membres du groupe de travail sur les enjeux majeurs et les besoins en matière de biodiversité en Pays Midi-Quercy

3.1 Enjeux majeurs dans les milieux forestiers

- **Développer les connaissances** (recenser, étudier...), **faire connaître** (renforcer la sensibilisation), **préserver et gérer** (par des programmes d'entretien...) **les zones humides forestières** sous leur différentes formes, notamment : ripisylves, mares intra-forestières
- **Identifier et maintenir dans la mesure du possible** (et le cas échéant développer) **des corridors écologiques**
- **Mieux connaître, faire connaître, préserver et gérer des pelouses, notamment sur les causses**
- **Identifier les forêts les plus anciennes du territoire et encourager les propriétaires de ces milieux à les préserver en effectuant une gestion plus patrimoniale qu'économique**
Exemple : identifier ces forêts à partir de bio-indicateurs de forêts anciennes (Héricium - Lichen Lobaria pulmonaria)
Exemple : pour une « gestion plus patrimoniale qu'économique » : éviter les coupes rases (...)
- **Développer les connaissances scientifiques sur des zones où des manques existent.** Ces zones restent à identifier de manière pertinente à partir de divers critères et de l'avis de divers partenaires techniques disposant de données scientifiques sur le territoire
- **Renforcer l'animation territoriale, notamment auprès de propriétaires forestiers, afin de favoriser une gestion durable de ces espaces** (qui, par définition et en étant « durable », prend en compte la biodiversité).

3.2 Enjeux majeurs en matière de biodiversité en Pays Midi-Quercy (d'une manière générale : non spécifiquement dans les milieux forestiers)

- **Préserver les zones humides, les cours d'eau** (Aveyron, Baye, Seye, Bonnette), les **milieux rupestres** (falaise, grottes, éboulis...), les **prairies** (notamment les prairies humides, prairies maigres et prairies de fauche semi-naturelles) et les **pelouses** (notamment : pelouses sèches et pelouses thermophiles – exemple : les pelouses thermophiles du Quercy Blanc).
- **Renforcer les connaissances** (recenser, étudier...), **faire connaître** (sensibiliser) et **gérer ces milieux** (programmes de gestion - prise en compte d'un objectif de maintien des milieux humides dans le cadre des activités agricoles, en concertation avec les exploitants)
Exemples : inventaires participatifs, études - balades, conférence/débats - chantiers d'entretiens participatifs - concours de type « prairies fleuries »...

Quelques pistes pour la prise en compte de ces enjeux et axes d'intervention :

- **Projet de mobiliser des moyens humains dans le cadre de la charte forestière du Pays Midi-Quercy. A l'occasion des actions prévues, favoriser la prise en compte de la biodiversité** (cf. compte-rendu et présentation réalisée lors du comité de pilotage du 26 novembre 2014, en ligne sur le site Internet du Pays Midi-Quercy).
- **Une prise en compte à réaliser dans le cadre des différents projets portés par le Pays Midi-Quercy :**
 - . projet de Pays d'Art et d'Histoire (ex. actions de sensibilisation),
 - . projet de SCoT (ex. cahier des charges - intervention possible de la cellule régionale biodiversité...)
 - . actions touristiques (cf. activités et pôle de pleine nature...)
- **Projets portés par des partenaires techniques : soutien par le Pays MQ et liens avec le projet de territoire du Pays (entre autres)**
ex. programme LEADER Midi-Quercy, fiche-action 6 « Valoriser la qualité territoriale et les ressources patrimoniales du Midi-Quercy en vue de les préserver et d'en améliorer la gestion »
ex. future conventions du Pays Midi-Quercy (axe sur le patrimoine / la valorisation des ressources)
Autres pistes : FEADER « classique » (hors Leader), le cas échéant FEDER.... (piste à considérer).

7 – Bilan financier (synthèse)

Tableau - Dépenses prévues / réalisées : synoptique sur la totalité de l'opération

DEPENSES	PREVUES en € TTC	REALISEES en € TTC
Ingénierie externe	23 859,00 €	23 859,00 €
Ingénierie interne (chargées de mission du SM Pays Midi-Quercy)	18 460,00 €	19 463,94 €
Communication (impressions de documents, données, frais d'envois mailing...)	4 661,00 €	4 427,01 €
TOTAL DEPENSES	46 980,00 €	47 749,95 €

Réf. du prévisionnel : Avenant à la convention n°EJ 2100890266 pour le financement du projet « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes en Midi-Quercy » financé dans le cadre des appels à projets pour la stratégie nationale pour la biodiversité » du 01/08/2014

Tableau - Recettes : versements reçus et recettes prévisionnelles sur la totalité de l'opération

FINANCEURS	RECETTES PREVUES (PAR AVENANT)		RECETTES RECUES (hors autofin.)	RECETTES PREVISIONNELLES POUR SOLDE	RECETTES TOTAL OPERATION	
	en €	%			en €	en €
ETAT (MEDDE)	29 792,00 €	63,41%	18 116,42 €	11 675,58 €	29 792,00 €	62,39%
EUROPE (LEADER Midi-Quercy)	12 490,00 €	26,59%		12 490,00 €	12 490,00 €	26,16%
Autofinancement Pays Midi-Quercy	4 698,00 €	10,00%		5 467,95 €	5 467,95 €	11,45%
TOTAL RECETTES	46 980,00 €	100,00%	18 116,42 €	29 633,53 €	47 749,95 €	100,00%
Détails des recettes versées (ETAT) : versement 1 : Avance - 2012			5 958,40 €			
Détails des recettes versées (ETAT) : versement 2 : Acompte - 2014			12 158,02 €			
Différentiel dans l'autofinancement entre le prévu et le réalisé				769,95 €		

LISTE DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX

CARTES

Situation du Pays Midi-Quercy	4
Périmètre du Pays Midi-Quercy : Communes et Communautés de Communes	5
Répartition des données naturalistes précises recueillies sur le Pays Midi-Quercy et ses environs (2Km)	18
Localisation des sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées	18
Nombre d'espèce à affinité forestière par maille 5km * 5km.....	26
Nombre d'espèce remarquable à affinité forestière par maille 5km*5km.....	27
Structure des peuplements en Pays Midi-Quercy	29
Régions forestières du Pays Midi-Quercy.....	30
Couverture forestière et occupation du sol en Pays Midi-Quercy	32
Documents de gestion durable sur le territoire du Pays Midi-Quercy	33
Comparaison entre la couverture forestière actuelle et les contours des forêts présentes sur les cartes Cassini ..	34
Comparaison entre les boisements forestiers anciens (cartes forêt de Cassini), la couverture forestière actuelle et les terrains déboisés en Pays Midi-Quercy	35
Zones humides et mares forestières du Pays Midi-Quercy	36
Localisation des ZNIEFF au sein du Pays Midi-Quercy.....	37
Localisation des ZNIEFF avec des caractéristiques forestières en Pays Midi-Quercy.....	38

FIGURES

Origine des données naturalistes recueillies (n=23 792)	15
Précision sur les données recueillies	17
Nombre d'espèces remarquables par groupe taxinomique pour la faune.....	19
Répartition des données localisées d'espèces à affinité forestière en fonction des types de peuplements.	41
Nombre de données au sein et en dehors du périmètre IFN pour la faune et la flore.....	42
Nombre d'espèces cumulé en fonction du nombre de données acquises	43

TABLEAUX

Structures sollicitées pour le recueil des données de l'étude scientifique	15
Partenaires techniques ayant contribué à la qualification de l'affinité forestière des espèces	16
Nombre de données recueillies pour la faune, la fonge et la flore	17
Liste des 10 espèces avec le plus de données sur le territoire du Pays Midi-Quercy.....	43
Dépenses prévues / réalisées : synoptique sur la totalité de l'opération	64
Recettes : versements reçus et recettes prévisionnelles sur la totalité de l'opération	64

LISTE DES ANNEXES

Ces Annexes sont fournies dans un dossier distinct du Rapport d'activité principal

ANNEXE 1 – Fiche synthétique de présentation de l'opération (4 pages)

ANNEXE 2 – Cartographies : synthèse (15 cartes)

- Couverture forestière en Pays Midi-Quercy
- Structure des peuplements en Pays Midi-Quercy
- Régions forestières du Pays Midi-Quercy
- Couverture forestière et occupation du sol en Pays Midi-Quercy
- Répartition des données naturalistes précises recueillies sur le Pays Midi-Quercy et ses environs
- Localisation des ZNIEFF au sein du Pays Midi-Quercy
- Localisation des ZNIEFF avec des caractéristiques forestières du Pays Midi-Quercy
- Zones humides et mares forestières du Pays Midi-Quercy
- Zones humides en Pays Midi-Quercy
- Nombre d'espèces à affinité forestière par mailles 5km*5km
- Nombre d'espèce remarquable à affinité forestière par maille
- Boisements forestiers anciens (cartes de Cassini) et couverture forestière actuelle en Pays Midi-Quercy
- Comparaison entre les boisements forestiers anciens (cartes forêt de Cassini), la couverture forestière actuelle et les terrains déboisés en Pays Midi-Quercy
- Documents de gestion durable sur le territoire du Pays Midi-Quercy
- Localisation des sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées

ANNEXE 3 – Livret « Préservons la biodiversité des milieux forestiers »

- Livret publié et diffusé (16 pages)
- Liste de diffusion du livret : synthèse
- Liste des entreprises destinataires du livret

ANNEXE 4 – Animations 24 mai et 13 juin 2014 et autres actions de communication

Liste des articles et documents publiés sur le site Internet du Pays Midi-Quercy

Animation 24 mai 2014 – Vaïssac : Exemple d'article publié sur le site Internet du Pays Midi-Quercy après animation - Liste des personnes inscrites à l'animation – Exemples de la communication réalisée avant l'animation, par ordre anti-chronologique (dont articles de presse)

Animation 13 juin 2014 – Saint Antonin-Noble-Val : fiche de présence - article publié sur le site Internet du Pays Midi-Quercy après animation (incluant 5 diaporamas) - Communiqué de presse (après animation) - Un article de presse (avant animation) - Invitation diffusée à des propriétaires forestiers

Notes d'informations diffusées aux membres du Comité syndical du Pays Midi-Quercy :

En 2014 : 12 décembre – 10 juillet – 22 mai – 10 mars. En 2013 : pas de note écrite formalisée.

ANNEXE 5 – Justificatifs relatifs aux réunions (fiches de présence, comptes-rendus...)

En 2014 : 26 novembre et article publié sur le site Internet du Pays - 14 mai - 26 février - 17 janvier (réunions locales)

En 2013 : 2 octobre - 9 septembre - 24 mai - 8 mars (réunions locales)
Séminaire 28 novembre 2013 (réunion du réseau national SLDF)

Nota-Bene : certaines réunions locales et certains échanges n'ont pas fait l'objet d'un compte-rendu (exemple : réunion 16 janvier 2013) ou d'une fiche de présence (exemple : réunion du 14 mai 2014).

Dans ce cas, d'autres justificatifs ont été fournis (selon les cas : photos, mail, fiche de présence...).

ANNEXE 6 - Liste par espèces, sous-espèces et variétés (tableau de synthèse)

PRINCIPAUX DOCUMENTS DE SYNTHÈSE DISPONIBLES

SUR CETTE OPERATION – CONTACTS

❶ Principaux documents de synthèse disponibles

à l'adresse : <http://www.midi-quercy.fr/Biodiversite-et-forets-en-Pays.html>

☞ Fiche de présentation de cette opération

Présentation synthétique (4 pages)

☞ Livret d'informations et de recommandations

Document pédagogique pour les propriétaires forestiers du Pays Midi-Quercy (16 pages)

☞ Présentation technique de l'opération, Power Point

Cette présentation (d'une soixantaine de diapositives) correspond à celle réalisée par le Pays Midi-Quercy et ses partenaires techniques lors de la réunion du comité de pilotage de la charte forestière de territoire qui s'est tenue le 26 novembre 2014.

☞ Présentations thématiques, Power Point, animation du 13 juin 2014

Thèmes : biodiversité, étude scientifique, habitats et espèces forestières en Pays Midi-Quercy, impacts du grand gibier sur la biodiversité, principaux « itinéraires sylvicoles », quelques conseils afin de favoriser le maintien de la biodiversité.

Auteurs : Pays Midi-Quercy, CEN MP, Fédération des Chasseurs 82, CPIE Midi-Quercy, CRPF MP

☞ Le Rapport d'activités de cette opération.

❶ Contacts de partenaires

- **Centre Régional de la Propriété Forestière - antenne de Tarn-et-Garonne :**
05 63 63 55 76 (suivi de cette opération : M.HUBELE)
- **Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées :**
05 81 60 81 90 (suivi de cette opération : M. GOUIX)
- **Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne :**
05 63 03 46 51 (suivi de cette opération : M. CAUSSE)
- **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Midi-Quercy :**
05 63 24 06 26 (suivi de cette opération : M. MANNELLA)
- **Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées - antenne de Caylus :**
06 78 28 39 74 (suivi de cette opération : M. KESSLER)
- **Direction Départementale des Territoires du Tarn-et-Garonne**
05 63 22 23 24 (suivi de cette opération : M. LEBLANC)

Stratégie nationale pour la biodiversité - MEDDE : www.developpement-durable.gouv.fr